

Conclusions de la concertation sur la mise en place d'un système universel de retraite

Pour une **RETRAITE** (**plus simple,
plus juste, pour tous**)

reforme-retraite.gouv.fr
#ReformeRetraite

Sommaire

<i>Bilan de la concertation avec les partenaires sociaux</i> _____	5
Un système universel, par répartition, en points _____	6
Entrée en vigueur et transition _____	8
La transition des systèmes de cotisation _____	10
Des conditions de départ valorisant l'activité _____	11
La reconnaissance de la pénibilité et des spécificités de certains métiers _____	13
Des droits familiaux renforcés et harmonisés pour plus de solidarité _____	14
Une gouvernance innovante _____	15
Les transitions en matière d'organisation _____	16
Equilibre 2025 _____	17
<i>Bilan de la concertation avec les citoyens</i> _____	18
La philosophie et les grands principes du projet de système universel font l'objet d'un certain consensus _____	19
Au-delà des principes et des valeurs partagées, des modalités de mise en œuvre qui divisent _____	20
Des points de vigilance sur le financement et le pilotage du système universel _____	21
<i>Traitement des données issues de la consultation citoyenne</i> _____	22



“ Je retiens de ces centaines d'heures de discussions et d'échanges une forte volonté des Français de remédier aux limites du système actuel tout en conservant son ADN

Après qu'ont été présentées mes préconisations pour un système universel de retraite le 18 juillet dernier, et à la demande du Premier ministre, une concertation s'est engagée avec les partenaires sociaux sur les propositions soumises au débat.

Devant le Conseil économique, social et environnemental, le Premier Ministre a précisé les thèmes de ce nouveau cycle de discussions, qui se conclut, comme cela avait été annoncé, début décembre :

- les mécanismes de solidarité ;
- les conditions d'ouverture des droits à pension ;
- les conditions de l'équilibre en 2025 et les modalités de pilotage et de gouvernance du futur système ;
- les modalités de transition des 42 systèmes existants vers le système futur et les garanties que nous pouvons offrir aux personnes en place.

Ce cycle de discussion avec les organisations professionnelles représentatives au niveau national et interprofessionnel s'est déroulé au long de près de 50 réunions.¹

Parallèlement, à ce jour, près de 130 réunions sectorielles de concertation ont été conduites avec les différentes professions et les ministres en charge de leur secteur. Elles se poursuivent et continueront en 2020. Un dispositif de concertation citoyenne a également été mis en place. Depuis début octobre, la plateforme de consultation a eu plus de 260 000 visiteurs et fait l'objet de plus de 61 300 contributions argumentées. Ces chiffres sont un témoignage supplémentaire de l'intérêt des Français pour ce projet de système universel de retraite. Une synthèse de leurs contributions figure ci-après. Enfin, près de 200 débats et ateliers ont été organisés, certains en présence du Président de la République ou du Premier Ministre. Les parlementaires de la majorité se sont particulièrement investis dans cette démarche et leurs travaux sont résumés en annexe.

Je retiens de ces centaines d'heures de discussions et d'échanges une forte volonté de remédier aux limites du système actuel tout en en conservant son ADN. Les vertus du système actuel, ce sont des pensions qui sont, en moyenne, satisfaisantes et un haut niveau de solidarité, qui permet pour partie de compenser les inégalités qui existent dans les parcours et de prendre en compte les accidents de carrière. Les limites, ce sont, d'une part, les inégalités qui existent entre régimes, inégalités qui alimentent la suspicion et suscitent la défiance et, d'autre part, une complexité importante et une difficulté réelle à s'adapter rapidement aux évolutions de notre société et à celles du monde du travail. D'une façon

¹ Ont participé à ces réunions le MEDEF, la CPME et l'U2P pour les employeurs, la CFDT, la CFE-CGC, la CFTC et l'UNSA ainsi que la FNSEA. Deux rencontres ont par ailleurs eu lieu avec la CGT sur des thèmes spécifiques souhaités par ce syndicat. Une rencontre a eu lieu avec la CGT-FO.

générale, les Français sont très sévères envers le système de retraite qui est très majoritairement jugé fragile, inégalitaire, compliqué et dépassé. Cette sévérité ne doit cependant pas masquer une inquiétude réelle sur les conséquences individuelles du projet, notamment en ce qui concerne la valeur du point et les garanties sur son évolution dans le temps.

Si tous mes échanges démontrent une aspiration forte à ce que chacun soit traité selon les mêmes règles, à ce que chacun ait, face à la retraite, les mêmes droits et obligations, j'ai aussi noté le souhait de prendre en compte certaines spécificités, notamment liées à des carrières longues ou des métiers pénibles, souhait qui interdit de traiter de façon totalement identique deux individus dont les parcours ne le sont pas.

J'ai retenu le principe d'une réforme qui doit convaincre et ne peut être menée de façon abrupte et sans le temps d'appropriation qui est nécessaire : des transitions, parfois longues, seront nécessaires pour apporter la garantie que les règles ne vont pas trop brutalement changer.

Mais au terme de ces presque deux ans de réflexion sur le système que nous entendons bâtir pour nos enfants et nos petits-enfants, je suis convaincu que le *statu quo* n'est pas tenable, que ce projet est indispensable et que les générations futures nous seront reconnaissantes d'avoir eu le courage et la volonté d'enfin l'entreprendre, notamment pour restaurer la confiance et pour passer d'une société de statuts à une prise en compte des parcours individuels associée à une réelle liberté de choix dans l'organisation de sa retraite.

Nombreux sont ceux qui ont bien voulu saluer la méthode mise en œuvre par le Gouvernement pour l'élaboration de ce projet. Que soient ici remerciés tous ceux qui ont accepté d'y participer.

Jean-Paul Delevoye
Haut-Commissaire aux retraites

Bilan de la concertation avec les partenaires sociaux

Un système universel, par répartition, en points

Si une partie des partenaires sociaux demeure hostile à la perspective d'un système universel, d'autres se sont montrés très favorables au principe de fixer des règles communes pour que, quel que soit le métier ou le statut, les droits à retraite soient identiques, ce qui fait également largement consensus dans la concertation citoyenne. Les Français soutiennent fortement la suppression des régimes spéciaux, des régimes parlementaires (il faut ici rappeler que le régime des députés a d'ores et déjà été aligné sur celui de la fonction publique) et, plus largement, des règles particulières qui s'appliquent à certaines professions et activités. Celles-ci sont perçues comme générant des situations de privilèges et comme une atteinte au principe d'égalité. Pour autant, les Français, qui se sont exprimés dans cette consultation, comme une partie des organisations syndicales, sont sensibles à certaines spécificités professionnelles, notamment en matière de pénibilité des activités, dont ils jugent que le système de retraite doit tenir compte.

Les préconisations du 18 juillet proposent de construire ce système en répartition en calculant les droits à partir d'une **assiette de cotisation de 120 000€** bruts par an, la part des revenus supérieure à ce montant étant soumise, sans plafond, à une cotisation de solidarité. Ce choix vise à assurer une assise large et solidaire au système et à garantir un bon niveau de redistribution. Un consensus est apparu pour considérer que, dans ce cadre, l'intégralité des rémunérations des fonctionnaires et salariés des régimes spéciaux, primes comprises, devait être prise en compte dans le calcul des droits à retraite, afin de rendre concret le principe d'une cotisation identique à revenu identique.

Dans le cadre de la concertation avec les professions, certaines organisations ont formulé le vœu que ce plafond soit plus bas, afin de laisser un espace à des dispositifs de retraite complémentaire ou supplémentaire. Cette hypothèse a été étudiée : elle présente la faiblesse de rendre le système moins lisible en reproduisant la diversité de règles et d'organisations que nous connaissons aujourd'hui et en ne facilitant pas la lisibilité pour nos concitoyens qui, dans ce schéma, pourraient relever *in fine* de plusieurs régimes en points, dont la valeur et les évolutions seraient différentes.

Un consensus existe pour compléter les points acquis par son travail par des **points acquis au titre de la solidarité nationale** en cas d'interruption subie d'activité. 25% environ des dépenses de notre système relèvent aujourd'hui de cette solidarité (interruption d'activité mais aussi droits familiaux, minima de pension, droits à départ anticipé) et les Français sont attachés au maintien de cette dimension solidaire de nos retraites, qui permet de ne pas reproduire les inégalités de carrière et de rémunérations constatées entre femmes et hommes, entre bas et hauts revenus, entre carrières hachées et carrières complètes. Certaines organisations syndicales soulignent, au-delà, la nécessité de moderniser nos dispositifs de solidarité et de les adapter aux évolutions de la société et du monde du travail.

S'agissant plus précisément des interruptions d'activité (périodes de chômage, d'invalidité, de maladie, de maternité), les préconisations du 18 juillet font globalement consensus, une partie des organisations souhaitant cependant que les périodes de chômage non indemnisé soient prises en compte. Ce principe n'avait pas été retenu dans le rapport de juillet au motif que cette solution présente des difficultés en gestion (les périodes sont aujourd'hui connues et prises en compte sur la base de déclarations sur l'honneur de l'assuré) et s'écarte du principe selon lequel un revenu, qu'il soit d'activité ou de remplacement, doit servir de fondement à l'acquisition de droits.

S'agissant de **l'indexation de la valeur d'achat et de service** du point, les préconisations du 18 juillet retenaient le principe d'une indexation sur le salaire moyen, qui permet de maintenir constant le rythme d'acquisition des droits au cours de la carrière, garantit aux assurés connaissant une évolution de leurs revenus faible ou cyclique de profiter de la croissance du revenu moyen et contribue à limiter la dépendance de nos retraites à la croissance. Ce principe a réuni un assez large consensus, le débat portant sur le rythme auquel passer de l'indexation actuelle des droits sur l'inflation à cette nouvelle règle. **Le principe de fixer dans la loi le principe que cette valeur ne peut baisser** est apparu comme une garantie forte pour les futurs assurés du système, notamment si elle est associée à une gouvernance dans laquelle la valeur du point est fixée par les partenaires sociaux.

Enfin, les partenaires sociaux jugent souhaitable de faire évoluer les pensions, une fois celles-ci liquidées, selon l'inflation, afin de garantir le pouvoir d'achat des retraités. Une partie d'entre eux souhaitent cependant que la gouvernance du futur système de retraite puisse, soit définir librement l'évolution des retraites, soit prendre en compte l'évolution du salaire moyen dans l'évolution des pensions afin que le revenu des retraités bénéficie des fruits de la croissance et que les pensions ne décrochent pas de l'évolution des revenus des actifs.

Entrée en vigueur et transition

Concernant **l'entrée en vigueur du nouveau système**, les préconisations du rapport retenaient l'hypothèse de faire débiter le système en 2025, soit cinq ans après le vote de la loi, à compter de la génération née en 1963, qui aura 62 ans et partira en retraite à cette date. Cette orientation ne réunit pas de consensus. Si certaines organisations souhaitent que le nouveau système entre rapidement en vigueur, notamment pour concrétiser les ambitions de renforcement des solidarités et les améliorations que réalise le système universel, une partie d'entre elles juge que l'ampleur de la réforme requiert de donner davantage de temps aux générations proches de la retraite afin de se préparer à cette échéance. Elles ont souligné que, pour une partie des assurés, les carrières sont déjà largement effectuées et qu'elles se sont construites, pour certains régimes, dans une articulation étroite avec les règles de retraite.

Dans le cadre de la participation citoyenne, les positions sont également contrastées : si 44 % des participants estiment que les nouvelles règles doivent s'appliquer à tous dès 2025, 28 % estiment que les nouvelles règles ne doivent s'appliquer qu'aux nouveaux entrants sur le marché du travail.

Pour tenir compte de ces échanges, il apparaît nécessaire de rendre claire et visible pour nos concitoyens trois paramètres de l'entrée en vigueur

- la date à laquelle les jeunes générations pourraient commencer à s'affilier au système universel, si possible rapidement après la loi ;
- la première génération concernée par l'intégration progressive dans le système universel ;
- la date de ce changement.

Pour les générations qui auront une carrière pour partie exercée dans le système universel et pour partie dans le système actuel, la question de la **prise en compte des droits passés** (droits attachés à la période précédant l'entrée en vigueur du nouveau dispositif, et comptabilisés dans les régimes actuels) est évidemment essentielle. Le rapport privilégiait l'hypothèse de faire une photographie à date de ces droits et, sur la base d'une conversion, de les transformer en points du nouveau système, immédiatement crédités sur le compte des assurés concernés. Si l'engagement de garantir à 100% ces droits passés fait consensus, les modalités de prise en compte des carrières dans les anciens régimes en annuités font débat. Les partenaires sociaux ont très majoritairement insisté sur la nécessité de retenir des règles compréhensibles et le plus simples possible et de fournir des garanties importantes aux assurés concernés. Certains ont soulevé l'intérêt de prévoir des dispositifs de médiation et de contentieux spécifiques ; d'autres ont évoqué la possibilité qu'une forme de garantie du montant de la pension, au regard de celui qui aurait résulté du calcul avec les règles des anciens régimes, soit accordée aux premières générations ; d'autres encore ont évoqué l'idée que la conversion des droits se fasse, pour ces premières générations, avec des règles plus favorables que celles évoquées par le rapport. Enfin, certains ont indiqué qu'une conversion pouvait être évitée si les assurés concernés étaient successivement affiliés à leur ancien régime puis au nouveau système, leur pension finale résultant de l'addition, au *pro rata temporis*, de deux pensions, comme cela se passe aujourd'hui pour les poly-pensionnés qui effectuent une première partie de leur carrière dans un régime et une seconde dans l'autre.

S'agissant plus particulièrement des **droits concernés**, la concertation a notamment porté sur les droits qui ne sont pas aujourd'hui connus en cours de carrière mais sont pris en compte, au moment de la liquidation, dans le calcul de la pension : il s'agit notamment des droits familiaux (majorations de durée d'assurance et majoration de pension des parents de familles nombreuses). Une partie des organisations, tout en reconnaissant l'intérêt d'appliquer les règles du nouveau système (bonification de 5% par enfant) à l'ensemble de la carrière soulignent que ce choix peut être vécu comme une remise en cause des droits acquis dans les anciens régimes. Elles ont indiqué qu'une voie médiane pourrait consister à prendre en compte tout ou partie de ces droits dans la conversion de ces droits, en sus de l'application des règles du nouveau système.

Enfin, si une partie des partenaires sociaux juge indispensable de faire entrer en vigueur le nouveau système à la même date pour tous les régimes, d'autres jugent qu'il est nécessaire de tenir compte des

points de départ : certains régimes sont plus éloignés de la cible du système universel quand d'autres en sont relativement proches, ce qui militerait pour des transitions adaptées. Il est rappelé que, dans le rapport de juillet, des adaptations sont prévues, s'agissant des générations concernées (pour les personnes pouvant partir cinq ans avant 62 ans, la première génération concernée serait cinq ans plus jeune que celle de droit commun) et que, s'agissant des assiettes et taux de cotisations, ce principe de transition adaptée est recommandé, notamment pour les professions libérales.

La transition des systèmes de cotisation

S'agissant de la **convergence des assiettes et taux de cotisation**, trois sujets distincts se posent.

Pour les salariés du secteur privé, les organisations se sont prononcées pour une transition progressive de l'actuel plafond de l'AGIRC-ARRCO (8 plafonds annuels de la sécurité sociale, soit environ 320 000€) vers celui du système universel afin de ne pas créer d'effet de seuil. Certaines ont toutefois demandé que la transition se fasse en une seule fois afin de permettre aux assurés intéressés de mesurer rapidement les effets de ce nouveau plafond et de prendre en une seule fois les mesures correctrices qu'ils jugent appropriées.

S'agissant des taux et conditions dérogatoires de cotisations à l'AGIRC-ARRCO, les partenaires sociaux estiment que cette question doit trouver sa solution dans des accords de branche ou d'entreprise, à laquelle il convient donc de la renvoyer rapidement, de façon à éviter des ruptures de droits.

Pour les fonctionnaires et salariés des régimes spéciaux, le principe d'une intégration immédiate des primes a fait consensus, le schéma de transition proposé par le rapport (atteinte progressive de la répartition 60% part employeur et 40% part salariale, avec sur-cotisation transitoire de l'employeur) paraissant intéressant. Une concertation spécifique sur ce point devra se poursuivre. Certaines organisations syndicales ont rappelé en outre que la situation des agents contractuels de la fonction publique appelle également des transitions spécifiques, notamment en ce qui concerne les taux de cotisations.

S'agissant des non-salariés, si une partie des professions reste hostile à un alignement des taux de cotisations entre artisans-commerçants, exploitants agricoles et professions libérales, les solutions envisagées dans le rapport (réforme de l'assiette sociale, transition adaptée à chaque régime et définie par les professions dans le cadre de plans de convergence) paraissent permettre de rendre possible ce choix que requiert l'universalité du système.

Les concertations devront se poursuivre, profession par profession, sur les modalités précises de cette convergence.

Une réflexion particulière sur les dispositifs d'épargne retraite, notamment pour la partie des revenus individuels aujourd'hui pris en compte par l'AGIRC mais qui ne le seront plus dans le système universel est souhaitée par certains.

Des conditions de départ valorisant l'activité

Un très large consensus se dessine tant auprès des organisations syndicales que dans la concertation citoyenne pour **conserver un âge minimum de départ à 62 ans avec des possibilités de dérogation pour les activités pénibles ou pour les carrières longues, les organisations patronales mettant en avant la nécessité de mobiliser les leviers disponibles pour allonger la durée effective du travail sur toute la vie.**

Le passage à un système en points oblige cependant à redéfinir les conditions de liquidation, puisque la référence actuelle au taux plein, acquis avec une durée d'assurance, disparaît.

Le rapport de juillet prévoit de reconstituer dans le système à points cette référence en définissant un âge d'équilibre garantissant le plein rendement du système, et associé à des décotes en cas de départ avant cet âge d'équilibre et des surcotes en cas de départ postérieur. Afin de tenir compte de l'augmentation de l'espérance de vie et donc de la durée passée en retraite, il était proposé que cet âge évolue en retenant un principe de partage des gains d'espérance de vie entre durée d'activité (2/3) et durée en retraite (1/3). En se fondant sur l'évolution projetée des âges moyens de départ, qui continuent à croître sous l'effet des réformes passées, cet âge serait de 64 ans en 2025 ; la transition entre l'actuel système en durée et ce futur système en âge a fait l'objet des concertations.

Le principe de cet **âge d'équilibre** ne fait pas consensus. Une partie des organisations syndicales juge possible de conserver une notion de durée d'activité dans le calcul du montant de la retraite ; d'autres estiment qu'un dispositif incitatif de surcote après 62 ans permettrait d'atteindre l'objectif recherché ; certaines organisations ont insisté sur la nécessité, dans l'hypothèse où cette option serait retenue, de revoir les conditions du bénéfice du dispositif carrières longues ou des départs anticipés au titre de la pénibilité. Un large consensus a été observé pour considérer qu'un des mérites de cette solution était de revenir sur l'âge d'annulation de la décote (67 ans) qui concerne aujourd'hui des assurés aux carrières heurtées, majoritairement des femmes et que le projet de loi devait préciser les règles en matière de plafond de la surcote, afin d'éviter des effets d'aubaine pour des personnes décidées, quelles que soient les incitations, à poursuivre leur activité à des âges élevés. Enfin, les partenaires sociaux ont jugé qu'une ambitieuse politique en faveur du développement de l'emploi des seniors devait accompagner cette évolution si elle était retenue.

Dans le cadre de la participation citoyenne, les inégalités en matière d'âges de départ sont particulièrement soulignées et les participants demandent majoritairement que ces inégalités soient réduites. Toutefois, l'opinion dominante est que des dérogations doivent continuer à exister, en particulier pour les personnes ayant été exposées à des risques professionnels ou ayant commencé leur carrière avant 20 ans.

S'agissant des **transitions entre emploi et retraite**, les partenaires sociaux ont rappelé l'intérêt du dispositif de retraite progressive. Certains ont souligné que le projet devrait permettre de dynamiser les effectifs bénéficiaires de ce dispositif. Le principe de permettre aux retraités qui reprennent une activité de cotiser et d'acquérir des droits (ce qui n'est pas le cas aujourd'hui) a réuni un large consensus.

Le principe d'un **minimum de pension** de 85% du SMIC pour une carrière complète et dont l'évolution serait garantie dans le temps au même niveau que le SMIC est également salué, certaines organisations souhaitant cependant que cette garantie soit portée à un niveau plus élevé. Certaines organisations ont formulé le souhait que cette mesure puisse être appliquée avant même l'entrée en vigueur du système universel ou qu'elle s'applique aux retraités actuels. Un large consensus existe enfin pour considérer que ce minimum contributif doit, à l'avenir, être sensiblement supérieur à celui du minimum vieillesse (ASPA), afin de valoriser le travail. Des résultats comparables sont constatés dans la participation citoyenne, l'idée d'un minimum de retraite véritablement universel et ne dépendant pas du statut ou de la carrière étant largement soutenue.

Comme pour le minimum de pension, le **départ anticipé pour carrières longues** devrait rester assis sur une logique de durée d'activité. Les organisations syndicales ont rappelé leur attachement à cette mesure qui permet à ceux qui ont commencé tôt et qui ont donc cotisé longtemps de partir un peu plus tôt.

Cependant, une partie des organisations patronales a souligné l'importance des effectifs concernés aujourd'hui par ce dispositif, qui pèse fortement sur l'âge moyen de départ en retraite des Français.

La reconnaissance de la pénibilité et des spécificités de certains métiers

L'ouverture à la fonction publique et aux régimes spéciaux des dispositifs de droit commun en matière de pénibilité (compte professionnel de prévention, retraite pour incapacité permanente) est acceptée, car étant justifiée au regard du principe d'universalité du système. Plusieurs organisations ont souligné que, pour les fonctionnaires et certains régimes spéciaux, la fin de l'actuelle pension d'invalidité constituait un projet majeur, permettant aux intéressés de continuer à acquérir des droits entre le constat de leur invalidité et la liquidation de leur retraite.

S'agissant des modalités de l'extinction progressive des départs anticipés dans les régimes spéciaux et de la fonction publique, les concertations devront se poursuivre avec les principaux régimes concernés. Sur le principe, les consultations citoyennes manifestent une forte approbation de la mesure. Plusieurs organisations syndicales ont rappelé que la décision du Gouvernement de fermer les catégories actives devait a minima conduire à revoir les paramètres actuels de la retraite pour pénibilité, qu'il s'agisse de la liste des facteurs retenus ou de la définition des seuils d'exposition. Les organisations d'employeurs se sont montrées très hostiles à cette éventualité.

Un consensus a enfin été observé, tant auprès des citoyens que des organisations, pour considérer qu'au regard des activités exercées, des règles particulières devaient être retenues pour les conditions de départ des fonctionnaires exerçant des fonctions dangereuses dans le cadre de missions régaliennes (militaires, gendarmes, policiers, sapeurs-pompiers professionnels, personnels de l'administration pénitentiaire).

Enfin, les consultations et débats citoyens montrent que, pour les Français, la pénibilité des activités et des métiers doit être prise en compte dans la définition des conditions de départ en retraite, *a fortiori* si l'on se situe dans une perspective de travailler un peu plus longtemps. Afin de répondre à cette préoccupation, il paraît souhaitable que des évolutions du dispositif soient envisagées.

Des droits familiaux renforcés et harmonisés pour plus de solidarité

S'agissant de l'assurance vieillesse des parents au foyer, des majorations de durée d'assurance et de la majoration de pension des parents de familles nombreuses, le rapport propose d'une part d'accorder des points sur la base de 60% du SMIC² en remplacement de l'AVPF, jusqu'aux trois ans de l'enfant, et, d'autre part, de majorer de 5% par enfant les pensions, en remplacement des majorations de pension ou de durée d'assurance.

Les partenaires sociaux ont accueilli favorablement ces évolutions qui visent à orienter davantage qu'aujourd'hui ces droits vers les femmes, et donc à améliorer leur situation en retraite au regard des hommes. Certains représentants des mouvements familiaux ont néanmoins rappelé leur attachement au mécanisme de l'AVPF au-delà des 3 ans de l'enfant.

Une partie des organisations syndicales a manifesté sa préférence pour un dispositif de nature forfaitaire (x € par enfant) plutôt que proportionnel à la pension. Cette option ne permettrait cependant pas de prendre correctement en compte les préjudices de carrière dont souffrent les femmes lorsqu'elles ont un enfant puisque ceux-ci sont, par construction, proportionnels à la rémunération. D'autre part, certaines organisations ont souhaité que soit précisé les règles de plafonnement de cet avantage (les majorations de pension étant aujourd'hui, avec des modalités différentes selon les régimes, plafonnées) ou encore que soit fixé un « couloir » de minimum-maximum. Enfin, les organisations syndicales ont indiqué l'attention qu'elles portaient à la transition en matière de droits familiaux (cf. *supra*) et leur souhait que des solutions puissent être trouvées pour que les majorations de points puissent bien bénéficier très prioritairement aux femmes, comme c'est le cas aujourd'hui des durées d'assurance.

Concernant les **pensions de réversion**, les organisations se sont montrées favorables au dispositif proposé dans les préconisations de juillet, tant en raison de sa lisibilité que de la protection qu'il offrira, sans condition de ressources, aux veuves et veufs, notamment celles et ceux qui ont des pensions significativement inférieures à celle de leur conjoints. Ils ont également approuvé le principe de ne pas appliquer le nouveau mécanisme aux retraités actuels ou aux personnes retraitées avant l'entrée en vigueur du système universel. Ils ont formulé le vœu que, si l'option préconisée d'ouvrir le droit à compter de 62 ans est retenue, les situations de veuvage précoce soient mieux prises en compte ou qu'un versement à partir de 55 ans soit retenu. Certaines organisations ont regretté que cette prestation reste réservée aux personnes mariées et excluent les partenaires de PACS.

Lors de la concertation, les débats ont surtout porté sur la prise en compte des ex-conjoints. S'agissant des divorces intervenant avant l'entrée en vigueur de la réforme, les personnes ne seront pas concernées : la règle du partage au *pro rata temporis* entre ex-conjoints sera conservée et le mécanisme de partage de la pension du système universel a été approuvé. S'agissant de la fin du partage entre ex-conjoints, mais pour l'avenir, les organisations syndicales ont indiqué que des garanties devaient être trouvées pour que les décisions des juges aux affaires familiales, en matière de divorce, tiennent bien compte de la nouvelle donne. Une alternative possible serait de conserver dans le système universel un partage entre conjoints sous réserve d'une durée de mariage suffisante (par exemple dix ans),

² Dans l'AVPF actuelle, les années concernées peuvent entrer dans le calcul du salaire annuel moyen sur la base d'1 SMIC mais le dispositif ne concerne que la pension de base. Le principe est donc reproduit pour tenir compte de la fusion des pensions de base et complémentaire.

Une gouvernance innovante

Les partenaires sociaux souhaitent exercer un rôle déterminant dans la gestion et le pilotage du futur système universel, notamment en matière d'évolution des paramètres du système (valeur du point, âge d'équilibre, surcote et décote, assiette et taux de cotisation).

Si la plupart d'entre eux admet que ce pilotage s'exerce dans le cadre financier fixé par le Parlement, ils souhaitent disposer de garanties que, dès lors que la trajectoire financière du système est équilibrée et que leurs décisions la respectent, celles-ci seront appliquées. Certains souhaitent que, dans le cadre de la gouvernance, des majorités qualifiées soient retenues afin de rendre incontestable la légitimité des actions entreprises ou que les règles encadrant leurs prérogatives soient définies au niveau organique, afin de garantir la stabilité des règles du jeu.

S'agissant de l'évolution des dispositifs de solidarité, le principe d'une responsabilité prépondérante de l'Etat est admis, mais les partenaires sociaux souhaitent disposer d'un pouvoir de recommandation voire d'une forme de co-décision.

Enfin, un large consensus est apparu pour demander d'associer étroitement les partenaires sociaux au comité d'expertise indépendant dont la création a été proposée dans les préconisations, sur le modèle actuel du Conseil d'orientation des retraites. Cette vision conduit à envisager de revoir la proposition qui avait été formulée de doter ce comité d'expertise de pouvoirs de recommandations à l'endroit du Parlement, du Gouvernement mais aussi de la caisse nationale du système universel : les partenaires sociaux ne pourraient en effet pas être à la fois les « conseillers » et les « décideurs » des évolutions du système.

Les positions exprimées dans le cadre de la participation citoyenne tiennent largement (à 47%) à l'instauration d'une gouvernance collégiale associant Etat, partenaires sociaux, citoyens et experts indépendants. Pour ceux qui pensent qu'un seul acteur doit gérer le système universel, ce sont les partenaires sociaux et l'état qui arrivent en tête (31%), les deux autres acteurs regroupant chacun 19% et 21%.

Les transitions en matière d'organisation

La plupart des partenaires sociaux sont globalement favorables aux évolutions d'organisation proposées par le rapport de juillet. Elles estiment que la fin des compensations démographiques est cohérente avec l'universalité.

Les partenaires sociaux convergent fortement vers la création rapide, c'est-à-dire dès le vote de la loi, de la structure qui sera amenée à gérer le système universel. Certains rappellent qu'il faudra saisir l'occasion de cette réorganisation pour développer un réseau permettant des contacts et des accès de proximité ; que la capacité de cette nouvelle structure, au regard des caisses existantes, à réellement piloter la transition sera déterminante. L'importance de mener à bon terme les outils, aujourd'hui en cours de construction ou de déploiement (RGCU, DSN...) qui seront indispensables au bon fonctionnement du futur système a également été soulignée.

Les partenaires sociaux ont rappelé la nécessité de sécuriser le montant des contributions publiques au système de retraite dans la phase de transition, certains craignant que la disparition du CAS Pensions, considérée comme logique, ne conduise à leur diminution.

De même, la création d'un fonds universel de solidarité retraçant les dépenses de solidarité et leur financement fait largement consensus. Cependant, certains soulignent la nécessité de clarifier la liste des dépenses qui seront affectées à ce fonds et rappellent les questions de principe attachées au minimum de pension ou à la réversion par exemple, questions d'autant plus sensibles que la gouvernance de ce fonds serait distincte de celle de la partie contributive. En particulier, l'affectation de la cotisation dé plafonnée non créatrice de droits ne fait pas consensus. Enfin, certaines organisations revendiquent une association étroite des partenaires sociaux à la définition des mécanismes de solidarité.

S'agissant des réserves constituées à ce jour par les différents régimes, les partenaires sociaux estiment très largement que ne doivent être transférées au système universel que les réserves nécessaires à celui-ci et que ces réserves doivent être affectées au financement des dépenses des régimes qui les ont constituées. La part qui serait excédentaire doit être selon eux conservées par les différents régimes. Les réserves transférées devraient être gérées par le conseil d'administration de la nouvelle structure. Certains, minoritaires, ont rappelé que les réserves appartenaient aux professions et ne sauraient faire l'objet d'un transfert au système universel.

Equilibre 2025

Les préconisations de Juillet formulent le principe qu'à l'entrée en vigueur du système universel, le système de retraites doit être équilibré. Ce point est majeur pour la confiance dans le futur système ; il est aussi déterminant pour la garantie de l'équité entre générations : léguer un système déséquilibré aux jeunes générations, c'est leur demander de payer les futures retraites (ce qui est le principe même de la répartition) mais aussi la dette que les générations les ayant précédées ont créée en n'assumant pas totalement la prise en charge des retraites de leurs aînés.

Afin de concerter sur les solutions possibles pour parvenir à cet objectif, le Premier Ministre a missionné le Conseil d'orientation des retraites en lui demandant de préciser la situation financière du système d'ici 2030 et d'indiquer quel serait l'effet des trois leviers classiques d'un système en répartition (augmentation de l'âge moyen de départ, augmentation des ressources, baisse de la pension moyenne relative) pour parvenir à l'équilibre.

Le rapport, remis le 21 novembre, indique que notre système de retraite est durablement déficitaire et prévoit un déficit entre 8 et 17 Mds€ en 2025, selon les hypothèses de croissance et les conventions utilisées en matière de contribution de l'Etat aux régimes qu'il équilibre.

S'agissant des trois leviers possibles, et dans l'hypothèse où un seul serait mobilisé,

-Une première possibilité serait de réduire le pouvoir d'achat des retraités. Pour parvenir à l'équilibre, il faudrait, dans le scénario le plus favorable, sous-indexer les pensions à 0,6% par an et dans le scénario le plus défavorable, les baisser de 0,9% par an, ce qui est inacceptable ;

-Une seconde possibilité serait d'augmenter les charges des salariés, des indépendants et des entreprises. Pour parvenir à l'équilibre, il faudrait dans le scénario le plus favorable, augmenter le taux de cotisation global de 0,7% et dans le scénario le plus défavorable, l'augmenter de 1,5%, ce qui constituerait une perte de pouvoir d'achat pour les actifs et un alourdissement du coût du travail pour leurs employeurs ;

-Une troisième possibilité serait de travailler plus longtemps. Pour y parvenir, plusieurs scénarios sont présentés : repousser l'âge légal de départ à la retraite (entre 63 et 64 ans), augmenter la durée nécessaire pour obtenir le taux plein (entre 44 et 46 ans), instaurer un système proche de l'âge d'équilibre envisagé en cible du système universel. En cette dernière hypothèse, le taux plein serait acquis, dans les régimes actuels, sous respect d'une condition d'âge, qui passerait progressivement à 63 ou 64 ans.

Il résulte de la concertation qu'une partie des organisations syndicales ne souhaite pas s'inscrire dans la mise en œuvre de telles mesures ; certaines mettent en avant l'impossibilité de construire en même temps un système universel et de prendre des mesures d'équilibre ou suggèrent qu'il pourrait être utilement recouru aux réserves constituées dans le système, par exemple à celles du FRR. D'autres organisations jugent indispensable une action des pouvoirs publics ; elles privilégient une mesure favorisant l'élévation de l'âge moyen de départ de préférence aux deux autres options.

La même absence d'unanimité se retrouve dans la participation citoyenne. Si les participants considèrent que le système universel devra garantir l'équilibre financier (50%), les ¾ d'entre eux se prononcent à égalité pour une augmentation des cotisations ou pour une augmentation de la durée de travail. En revanche, un ajustement par la baisse des pensions est nettement rejeté.

Tant pour bâtir un système à l'équilibre en 2025 que pour anticiper la mise en œuvre du nouveau système, le choix de la mise en place progressive d'un âge d'équilibre, faisant fonction de référence pour l'acquisition du taux plein, paraît devoir être privilégié. Associé à une baisse de l'âge d'annulation de la décote, il permettrait de fonder par anticipation le système universel et ceci sur une base solide dont bénéficieront les futurs gestionnaires du système comme les assurés qui y effectueront une partie de leur carrière.

Bilan de la concertation avec les citoyens

Dans la continuité des propositions remises le 18 juillet par Jean-Paul Delevoye, une consultation directe des Français a été lancée, à la demande du Premier ministre, pour prolonger et amplifier la dynamique de participation citoyenne engagée depuis 2018. Cette consultation s'est déroulée en parallèle de la concertation avec les partenaires sociaux, autour d'un nouvel enjeu : l'élaboration du projet de loi. Deux dispositifs complémentaires étaient au cœur de cette concertation : une plateforme en ligne et des débats en région avec des membres du Gouvernement.

Ces différentes modalités de participation visaient à permettre à chacun de s'informer, de se forger une conviction mais aussi d'exprimer ses inquiétudes, ses espoirs et ses questions. Lors de cette consultation, 7 débats en région ont été animés par le Haut-commissaire aux Retraites, dont un à Rodez avec le Président de la République et deux à Lons-le-Saulnier et Pau avec le Premier Ministre. La plateforme de consultation citoyenne a enregistré 61 378 contributions avec notamment: 46 719 réponses au questionnaire sur les priorités du futur système de retraites (ce qui représente 76 % des contributions), 10 148 réactions aux propositions clés du rapport de Jean-Paul Delevoye, et 4 511 questions.

Tant sur la plateforme, que dans les débats en région, la consultation du Haut-commissaire aux Retraites a concentré des sensibilités politiques et sociales différentes, parfois divergentes. L'hétérogénéité et la richesse des opinions exprimées tiennent à la diversité d'âge et de profils des participants. Le bilan de cette consultation projette un panorama complexe, fait de consensus, de désaccords et d'interrogations.

La philosophie et les grands principes du projet de système universel font l'objet d'un certain consensus

Parmi les consensus existants, c'est-à-dire parmi les priorités exprimées par une majorité de participants de la plateforme et les points d'accord avec le projet de système universel soulignés dans les débats en région, figurent en bonne place **deux exigences fortes: celle d'égalité ou d'équité – à laquelle fait écho la notion d'universalité – mais aussi celle de solidarité, en particulier auprès des participants les plus jeunes.**

Ce consensus très fort, déjà observé dans la première phase de consultation en 2018, est au cœur du projet actuel: la mise en œuvre d'un système universel de retraite, avec la création de règles communes pour tous. « *Nous percevons de façon positive le fait qu'une même quantité de travail donne droit à un nombre de points identique pour tous* » (Jean-Philippe, fonctionnaire territorial à Metz). C'est également une priorité pour 61% des participants de la plateforme avec un consensus important autour de l'instauration d'un « même taux de cotisation pour tous, que vous soyez salarié, fonctionnaire ou parlementaire ». Les contributions ouvertes sur la plateforme appuient largement cette demande : « à contribution égale, retraite égale » est ainsi l'une des propositions les plus fréquentes.

L'objectif d'un « système plus simple et plus lisible pour mieux préparer sa retraite », induit par la construction d'un système commun à tous remplaçant les 42 régimes actuels, est cité par 41% des répondants et se retrouve dans les débats citoyens. « *L'harmonisation rend le système beaucoup plus lisible.* » (Sophie, Metz).

A la question de la prise en compte de certaines spécificités dans le système universel, les participants – et notamment dans les débats en région - alertent régulièrement « *Nous avons l'impression que vous commencez à prévoir une liste d'exceptions. Quid de l'universalité dans un tel contexte ?* » (Gérard, Metz)

D'autres expressions, plus particulièrement portées par les jeunes générations, tant sur la plateforme que dans les débats, et notamment celui organisé le 29 novembre à Créteil avec des jeunes du Val-de-Marne, entrent en résonance avec l'objectif de corriger les dysfonctionnements du système de retraite actuel et d'en renforcer les dispositifs de solidarité. Ainsi, sur la plateforme, la proposition de « garantir une retraite minimum aux personnes qui ont travaillé longtemps avec un revenu faible » est soutenue par 61 % des répondants, dont 75 % des moins de 25 ans et 65 % des 25-34 ans. Celle qui consiste à « donner des points pour les périodes de maladie, de maternité et d'invalidité » est soutenue par 55 % des répondants, dont 65 % des moins de 25 ans et 65 % des 25-34 ans, ainsi que par les participants aux débats citoyens « La possibilité de cumuler des points pendant les périodes de chômage et la garantie de 1 000 euros sont satisfaisantes » (Loïc, Poitiers). L'exigence de solidarité s'est également traduite par l'attachement au système de retraite par répartition, qui lie actifs et retraités. « Le groupe été sensible à la réaffirmation de la retraite par répartition et ses corollaires, la solidarité générationnelle et le refus de la retraite par capitalisation. » (Thomas, Pau).

De même l'objectif d'une réduction des inégalités de retraite entre les femmes et les hommes est une priorité pour 52 % des répondants et 64 % des moins de 25 ans et a été largement relevé par les citoyens comme l'un des points positifs du projet de système universel. « En matière de correction d'inégalités, nous sommes particulièrement sensibles au fait que le projet s'attaque à celle concernant les femmes. » (Michel, Pau).

Au-delà des principes et des valeurs partagées, des modalités de mise en œuvre qui divisent

Si les principes et les valeurs du système universel suscitent une adhésion importante, les divergences apparaissent dès lors qu'est évoquée la mise en œuvre pratique de ce système. Cette préoccupation se retrouve fréquemment dans les questions posées au Haut-commissaire sur la plateforme en ligne, avec de nombreuses interrogations sur les conséquences individuelles et catégorielles de la mise en œuvre du nouveau système de retraite. A ce titre, la situation des enseignants a constitué un thème récurrent des questions sur la plateforme, tandis que la situation des femmes et l'avenir des caisses de retraite ont davantage été évoqués dans les débats en région.

Les désaccords profonds existent également, et notamment sur la plateforme, **au sujet des premières générations concernées par la réforme** : si 44 % des répondants souhaiteraient que le nouveau système concerne « tout le monde sauf les retraités et les gens proches de la retraite (moins de 5 ans du départ) », ils sont aussi 20 % à préférer que cela concerne « uniquement les personnes éloignées du départ à la retraite (par exemple 15 ans du départ) » et enfin 28 % préféreraient que soient concernées « uniquement les personnes qui commenceront à travailler quand le futur système sera entré en vigueur (2025) ».

L'absence de consensus est également frappante lorsqu'est abordée **la question de l'âge de départ à la retraite**, avec des priorités différentes selon les générations.

Ainsi, alors que le souhait de conserver l'âge minimum de départ à 62 ans est une attente forte pour les personnes proches de la retraite (47 % des 50-64 ans en font une priorité, contre 39 % en moyenne), qui anticipent déjà leur départ en retraite, c'est moins le cas pour les plus jeunes, puisque les moins de 25 ans ne sont que 31 % et les 25-34 ans et 30 % à en faire une priorité.

Inversement, les jeunes générations sont plus disposées à « conserver une décote pour ceux qui partent avant l'âge de la retraite à taux plein et une surcote pour ceux qui partent après » : 44 % des moins de 25 ans et 39 % des 25-34 ans citent cette priorité, contre 32 % des 50-64 ans. C'est une position intermédiaire qui ressort des contributions ouvertes sur la plateforme : « laisser le choix de l'âge de départ à la retraite » est ainsi l'une des propositions les plus récurrentes. Enfin, dans les conditions de départ à la retraite, les plus jeunes se montrent plus sensibles à la prise en compte de la pénibilité avec 59 % des moins de 25 ans et

55% des 25-34 ans qui considèrent comme une priorité le fait de « garantir 100 % de la retraite à ceux qui ne peuvent plus travailler en raison de problèmes de santé », contre 45 % de citations en moyenne. « *Il faut penser à adapter les départs à la retraite pour les métiers épuisants physiquement et psychiquement* ». (Alissa, Créteil).

Des points de vigilance sur le financement et le pilotage du système universel

La consultation citoyenne a également porté sur les questions d'équilibre du système, de son financement et de son pilotage. Ces points ont été largement débattus dans les ateliers en région, et ont fait l'objet de propositions.

La question de la valeur du point constitue une préoccupation majeure, tant sur la plateforme que lors des débats citoyens. Chaque semaine, des internautes se sont adressés au Haut-commissaire pour demander des garanties sur ses modalités de fixation. Cette demande forte a également été exprimée à chaque débat en région. « *Nous avons évoqué au sein du groupe la valeur du point et la nécessité d'une sécurisation.* » (Valérie, Pau).

Sur la plateforme, concernant le financement, 40 % des répondants privilégient l'objectif de « faire travailler les Français un peu plus longtemps » alors que 37 % également préféreraient « payer un peu plus de cotisations sociales ». A noter également que l'idée de baisser (même « un peu ») le montant des pensions est très largement rejetée parmi les participants de la plateforme ; elle n'est citée que par 9 % des participants. De même, l'idée selon laquelle « il n'est pas nécessaire d'équilibrer le système de retraites », n'est citée que par seulement 12 % d'entre eux. De leur côté, les participants aux débats ont insisté sur la nécessité de construire un système pérenne et « sécurisé face au vieillissement de la population. » (Clément, Créteil.)

Concernant le pilotage du système, les avis sur la légitimité et la confiance à accorder aux différents acteurs sont encore plus divergents: 31 % citent l'Etat, 31 % les partenaires sociaux, 21 % des « conférences de citoyens » et 19 % des « experts indépendants ». Finalement, c'est une solution médiane qui pourrait faire davantage consensus avec un pilotage par « une combinaison de tous ces acteurs », citée par près d'un participant sur deux (47 %).

Ce bilan de la concertation avec les citoyens a été réalisé à partir des résultats de la plateforme citoyenne (à date du 6 décembre), des transcriptions des débats citoyens et de leurs synthèses.

Traitement des données issues de la consultation citoyenne

RAPPORT PROVISOIRE
DU 6 DECEMBRE 2019



Traitement des données issues de la consultation citoyenne sur les retraites

Le 6 décembre 2019

“opinionway

15 place de la République 75003 Paris



ESOMAR
member



Frédéric Micheau

Directeur des études d'opinion

Directeur de département

Tel: 01 81 81 83 00

fmicheau@opinion-way.com

“ LA MÉTHODOLOGIE

“opinionway



La méthodologie



Les réponses ont été recueillies sur le site <https://participez.reforme-retraite.gouv.fr/> qui a été conçu, mis en ligne et administré par la société **Cap Collectif**.

La consultation a été accessible à toutes les personnes souhaitant y participer, du **3 octobre à début décembre 2019**.



Le traitement de l'ensemble des données issues de cette consultation a été réalisé par **OpinionWay** en appliquant les procédures et règles de la **norme ISO 20252**.

Les verbatims issus des questions ouvertes ont été traités par **OpinionWay**.

La méthodologie utilisée pour le traitement des données (questions fermées et questions ouvertes) **a été présentée au comité de pilotage de la consultation citoyenne sur les retraites**.



Les contributions sont issues du site <https://participez.reforme-retraite.gouv.fr/> :

- **45 084 contributions** issues du questionnaire (**données du 5 décembre**)
- **5 544 contributions** issues de l'espace consacré aux préconisations pour un nouveau système de retraites (**données du 14 novembre**)
- **4 267 contributions** issues de la question posée au Haut-Commissaire (**données du 5 décembre**)

Aucune question n'impliquait une obligation de répondre. Par conséquent, le taux de réponse à chaque question ouverte ou fermée du questionnaire et des propositions varie. Les personnes n'ayant pas répondu à une question sont présentées sous le libellé « non réponses », qui est à distinguer du libellé « je ne sais pas » correspondant aux personnes ayant choisi cette modalité de réponse proposée dans le questionnaire.

RAPPORT
DU 6 DÉCEMBRE

2019



La méthode de codification manuelle

La codification manuelle s'est déroulée en trois étapes :

❖ La réalisation des plans de codes

La première étape a consisté en un balayage de toutes les contributions rédigées (réactions aux propositions et questions au Haut-commissaire) par les participants. Au cours de cette étape, ont été réalisés des plans de codes qui permettent de résumer en plusieurs catégories les thèmes principaux évoqués par les participants.

Les différents thèmes qui émergent peuvent être répartis en catégories très générales, ainsi qu'en sous-catégories.

❖ La codification des contributions

Ensuite, nous avons attribué à chaque contribution rédigée (réactions aux propositions et questions au Haut-commissaire) un ou plusieurs codes émanant des plans de codes réalisés en amont, dès lors que l'idée évoquée dans la contribution correspondait à des catégories définies dans les plans de codes.

❖ La vérification de la codification

Cette dernière étape a consisté à reprendre la base de données codée, code par code, afin de s'assurer que l'attribution des codes est exacte. Elle a été réalisée par une autre personne que celle ayant réalisé la codification.

RAPPORT PROVISOIRE
DU 6 DECEMBRE 2019

01



**La plateforme ayant recueilli
les contributions traitées**




Les données à traiter

Cette consultation est constituée de 3 modules :

Comment participer ?

Trois modules vous sont proposés selon votre temps et votre connaissance du sujet :

 Complétez le questionnaire en quelques minutes ⌚ 5 minutes Répondez aux questions >	 Donnez votre avis ⌚ 10 minutes Exprimez-vous sur les préconisations pour un nouveau système de retraites >	 Posez une question à Jean-Paul Delevoye ⌚ 2 minutes Accédez aux questions et réponses >
--	--	--

17 questions fermées

30 questions ouvertes
permettant aux répondants
de réagir aux 30
propositions

1 question ouverte
recueillant les questions
posées par les participants

Les réponses sont recueillies sur le site <https://participez.reforme-retraite.gouv.fr/> qui a été conçu, mis en ligne et administré par la société **Cap Collectif**.





Le questionnaire

Comment participer ?

Trois modules vous sont proposés selon votre temps et votre connaissance du sujet :



Complétez le questionnaire en quelques minutes

⌚ 5 minutes

[Répondez aux questions >](#)



Donnez votre avis

⌚ 10 minutes

[Exprimez-vous sur les préconisations pour un nouveau système de retraites >](#)



Posez une question à Jean-Paul Delevoye

⌚ 2 minutes

[Accédez aux questions et réponses >](#)



Le questionnaire de 17 questions

Complétez le questionnaire en quelques minutes



Haut-commissaire aux Retraites

📅 3 octobre 2019

👤 7781 contributions 🗨️ 7780 participants

[Partager](#)

Répondez aux questions

Exprimez-vous sur les enjeux et orientations du futur système universel de retraites.

Vous pouvez répondre à l'ensemble ou à une partie des questions ci-dessous.

Vous devez être connecté pour participer

[Inscription](#)

[Connexion](#)

1. Objectifs globaux du futur système universel de retraites



Pourquoi réformer le système de retraites ?

[Voir la vidéo](#)

La mise en place d'un système universel de retraites par répartition répond à plusieurs objectifs. Parmi les objectifs ci-dessous, lesquels vous semblent prioritaires ?

4 réponses maximum

- Avoir un seul système de retraite pour tous les Français, à la place des 42 régimes différents qui existent aujourd'hui (fin des régimes spéciaux, principalement : SNCF, RATP, industries électriques et gazières, parlementaires etc.)
- Avoir un système plus simple et plus lisible pour mieux préparer sa retraite
- Construire un système plus solidaire qui garantit une retraite minimum pour tous ceux ayant travaillé
- Garantir aux futurs retraités un bon niveau de retraite
- Garantir l'équilibre financier du système de retraites pour assurer que les jeunes générations auront aussi une retraite
- Améliorer la situation des femmes à la retraite
- Il n'est pas nécessaire de mettre en place un système universel de retraites, le système actuel est globalement satisfaisant
- Autre



Les réactions aux 30 préconisations

Comment participer ?

Trois modules vous sont proposés selon votre temps et votre connaissance du sujet :



Complétez le questionnaire en quelques minutes

⌚ 5 minutes

[Répondez aux questions >](#)



Donnez votre avis

⌚ 10 minutes

[Exprimez-vous sur les préconisations pour un nouveau système de retraites >](#)



Posez une question à Jean-Paul Delevoe

⌚ 2 minutes

[Accédez aux questions et réponses >](#)

Les 9 thèmes

Les 30 préconisations



Un système de retraites commun à tous

[PARTICIPER >](#)



Un système de retraites à points

[PARTICIPER >](#)



L'âge légal du départ et l'âge du taux plein

[PARTICIPER >](#)



Les dispositifs de solidarité : chômage, maladie, maternité, invalidité, minimum retraite, enfants et veuvage

[PARTICIPER >](#)



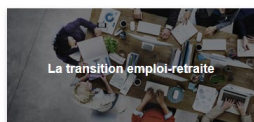
Le niveau des retraites

[PARTICIPER >](#)



La pénibilité et les spécificités de certains métiers

[PARTICIPER >](#)



La transition emploi-retraite

[PARTICIPER >](#)



Le pilotage du système universel de retraites

[PARTICIPER >](#)



La transition vers le nouveau système de retraites

[PARTICIPER >](#)

Choisissez la préconisation de Jean-Paul Delevoe sur laquelle vous souhaitez réagir :



Les dispositifs de solidarité : chômage, maladie, maternité, invalidité, minimum retraite, enfants et veuvage

Des points de solidarité pour les périodes de chômage

⌚ 32 contributions
👤 31 participants

Participation en continu

[PARTICIPER](#)



Les dispositifs de solidarité : chômage, maladie, maternité, invalidité, minimum retraite, enfants et veuvage

Des points de solidarité pour les périodes de congé maternité

⌚ 20 contributions
👤 20 participants

Participation en continu

[PARTICIPER](#)



Les dispositifs de solidarité : chômage, maladie, maternité, invalidité, minimum retraite, enfants et veuvage

Des points de solidarité pour les périodes de maladie

⌚ 21 contributions
👤 20 participants

Participation en continu

[PARTICIPER](#)



Les dispositifs de solidarité : chômage, maladie, maternité, invalidité, minimum retraite, enfants et veuvage

Le minimum de retraite

⌚ 32 contributions
👤 31 participants

Participation en continu

[PARTICIPER](#)

OPINIONWAY DÉCEMBRE 2019



Les réactions aux 30 préconisations

Comment participer ?

Trois modules vous sont proposés selon votre temps et votre connaissance du sujet :



Complétez le questionnaire en quelques minutes

⌚ 5 minutes

[Répondez aux questions >](#)



Donnez votre avis

⌚ 10 minutes

[Exprimez-vous sur les préconisations pour un nouveau système de retraites >](#)



Posez une question à Jean-Paul Delevoye

⌚ 2 minutes

[Accédez aux questions et réponses >](#)

Les réactions



Interface de consultation des réactions :

- Menu: Liste / Grille
- Recherche: Mots-clés ou référence
- Tri: aléatoire
- Filtre: Tous les contributeurs

<p>macombe 8 octobre 2019</p> <p>Des points de solidarité pour les périodes de chômage</p> <p>en tenir compte semble bien souhaitable sans en exagérer l'importance même si l'avenir a ses lourdeurs pr le chômage</p>	<p>pauldecha 5 octobre 2019</p> <p>Chomage et retraite</p> <p>Aujourd'hui la volatilité du marché du travail fait que, sauf exception, chacun peut se retrouver au chômage du jour au lendemain. Bien que[...]</p>	<p>ROUX Gilles 4 octobre 2019</p> <p>Ne pas supprimer ce qui existe</p> <p>Actuellement, les indemnisations pour chômage donnent des trimestres et des points. Il est donc prévu de ne plus les prendre en compte ? Le[...]</p>	<p>Augereau 4 octobre 2019</p> <p>Minimum contributif</p> <p>Bonjour. Je repose ma question. Quand allez vous augmenter ce minimum contributif pour le mettre au moins au niveau de l'aspa qui va passer [...]</p>
<p>fh63 6 octobre 2019</p> <p>Valider les périodes de chômage comme des périodes travaillées</p> <p>Le chômage n'est pas un choix, il est déjà une contrainte. Par conséquent, on ne peut pas rajouter une double peine aux personnes qui le[...]</p>	<p>Atol 4 octobre 2019</p> <p>Supprimer la cotisation pour les personnes au chômage.</p> <p>En ne travaillant pas, on ne peut pas profiter des avantages des citoyens qui travaillent, même si ces avantages sont restreints.</p>	<p>Thierry 9 octobre 2019</p> <p>Solidarité et retraite du monde du travail</p> <p>La retraite doit être regardé comme un revenu différé fruit d'une activité économique. Les périodes de chômage sont vécu par des sal[...]</p>	<p>Maguy 10 octobre 2019</p> <p>Chomage</p> <p>Pendant Les périodes de chômage il est normal d'obtenir des points correspondant aux indemnités versées. Cependant le nombre de points [...]</p>

2019



Les questions posées au Haut-commissaire

Comment participer ?

Trois modules vous sont proposés selon votre temps et votre connaissance du sujet :



Complétez le questionnaire en quelques minutes

⌚ 5 minutes

[Répondez aux questions >](#)



Donnez votre avis

⌚ 10 minutes

[Exprimez-vous sur les préconisations pour un nouveau système de retraites >](#)



Posez une question à Jean-Paul Delevoye

⌚ 2 minutes

[Accédez aux questions et réponses >](#)



Les questions posées

Posez une question à Jean-Paul Delevoye

Haut-commissaire aux Retraites

3 octobre 2019

869 contributions 3418 votes 1220 participants

[Partager](#)

Accédez aux questions et réponses

Sur cet espace, vous pouvez poser votre question à Jean-Paul Delevoye, haut-commissaire aux Retraites, sur le futur système universel de retraites. Chaque vendredi à 12h, les 5 questions ayant reçu le plus de votes seront sélectionnées. Jean-Paul Delevoye y apportera une réponse le vendredi suivant. Les questions hors charte, les questions ayant déjà reçu une réponse ou les questions portant sur une situation individuelle ne pourront pas être traitées.

Pour participer, vous avez la possibilité de :

- Déposer une question en cliquant sur le bouton et en renseignant le formulaire
- Être informé de la publication d'une réponse en suivant une question
- Visualiser les questions ayant obtenu une réponse en utilisant la fonction de tri
- Voter pour votre question préférée

Si votre question concerne un problème technique, merci de vous reporter au [formulaire de contact](#).

☰ Liste Grille Mots-clés ou référence 🔍 Tri aléatoire ▾

Tous les statuts ▾

Le Coroller
4 octobre 2019

Quel avenir pour les enseignants

Sans prime et avec une évolution de carrière lente comment faire pour que le nouveau système ne soit pas synonyme d'appauvrissement des e[...]

[Voter pour](#) [Suivre](#)

12 votes

malgouyres
4 octobre 2019

où est l'inégalité entre régime spécial SNCF et régime général ?

Cher monsieur, vous parlez d'inégalité entre un travailleur au régime général et un agent SNCF au statut. en effet l'agent SNCF part plu[...]

[Voter pour](#) [Suivre](#)

2 votes

Laurençon
8 octobre 2019

Un peu de transparence

Pourquoi ne pas dire franchement que le système par points va entraîner une baisse du niveau de retraite par rapport au système actuel o[...]

[Voter pour](#) [Suivre](#)

3 votes

2019

02



Le profil des participants



La répartition des répondants par âge et statut

Statut	Répondants	
	Effectifs	%
Citoyen	40 706	90%
Institution	133	<1%
Organisation à but lucratif	20	<1%
Organisation à but non lucratif	48	<1%
Organisation syndicale	83	<1%
Non réponses	4 094	9%
TOTAL	45 084	100%

Âge	Structure des répondants à la consultation		Structure de la population française âgée de 15 ans et plus*
	Effectifs	%	%
Moins de 25 ans	1 046	3%	14%
25 - 34 ans	3 461	8%	15%
35 - 49 ans	10 407	25%	24%
50 - 64 ans	19 813	47%	24%
65 ans et plus	7 118	17%	23%
TOTAL	41 845	100%	100%
Non réponses	3 239		

**RAPPORT PROVISOIRE
DU 6 DECEMBRE 2019**

*Source : INSEE Recensement général de la population 2015 (population de 15 ans et plus)

03

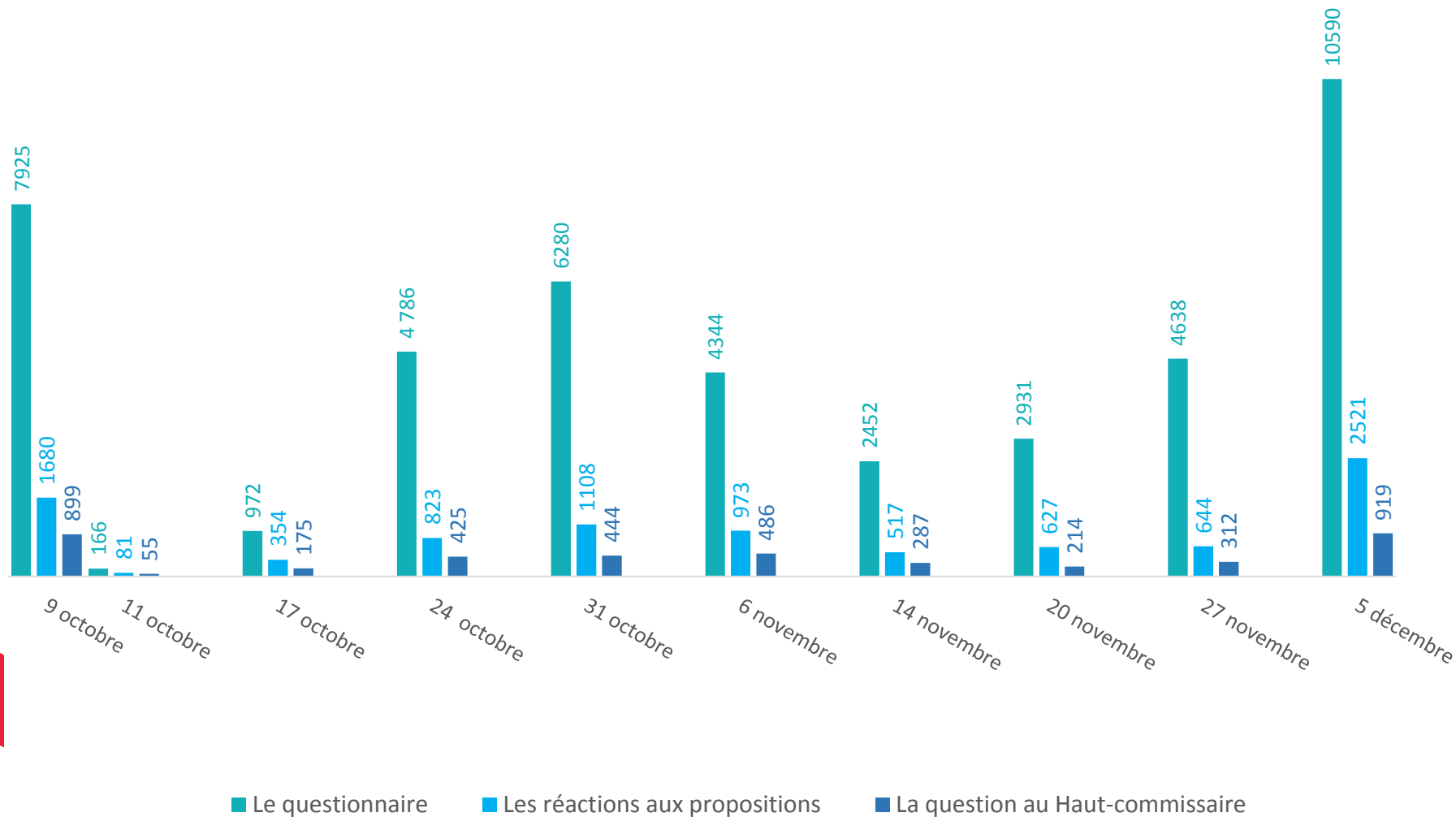


La participation à la consultation



L'évolution de la participation aux 3 modules

Voici l'évolution des contributions hebdomadaires



■ Le questionnaire ■ Les réactions aux propositions ■ La question au Haut-commissaire



La répartition des contributions aux propositions par thématiques (1/2)

	Contributions	Rang
Un système de retraites commun à tous	1421	1
Un seul système de retraites, avec des règles identiques pour tout le monde	796	1
La fin des régimes spéciaux	503	3
Un système par répartition	122	16
Un système de retraites à points	547	4
À cotisation identique, retraite identique	150	13
Le fonctionnement du système à points	259	7
Cotisation : un taux de cotisation unique	48	27
Des taux de cotisation adaptés pour les indépendants	47	28
Cotisation solidaire	43	29
L'âge légal du départ et l'âge du taux plein	944	2
L'âge de départ à 62 ans	521	2
L'âge du taux plein	362	4
Un rendement de 5,5% pour l'âge du taux plein	61	26
Les dispositifs de solidarité : chômage, maladie, maternité, invalidité, minimum retraite, enfants et veuvage	646	3
Des points de solidarité pour les périodes de chômage	105	18
Des points de solidarité pour les périodes de congé maternité	84	23
Des points de solidarité pour les périodes de maladie	80	24
Le minimum retraite	88	22
Les points retraite liés aux enfants pour les familles	153	12
Un dispositif de réversion commun à tous	136	15

RAPP
DU 6 D

BOIRE
VEMBRE 2019



La répartition des contributions aux propositions par thématiques (2/2)

	Contributions	Rang
Le niveau des retraites	539	6
Revalorisation des retraites les plus faibles	164	10
Revalorisation des pensions de retraite	174	8
Réduction des inégalités hommes-femmes	68	25
Valeur du point	93	20
Revalorisation de la valeur du point	40	30
La pénibilité et les spécificités de certains métiers	546	5
Carrière longue	121	17
Pénibilité	324	6
Fonctions régaliennes de maintien de l'ordre et de sécurité publique	101	19
La transition emploi-retraite	227	8
Retraite progressive	137	14
Cumul emploi-retraite	90	21
Le pilotage du système universel de retraites	164	9
Le pilotage du système universel de retraites	164	10
La transition vers le nouveau système de retraites	510	7
Les personnes concernées	344	5
La prise en compte des différents régimes	166	9

RAPPORT PROVISOIRE
DU 6 DECEMBRE 2019

04



**Note sur la présentation
des résultats**

“ La présentation des résultats d’une question fermée

Titre de la question rédigé par OpinionWay

Rappel de la formulation de la question



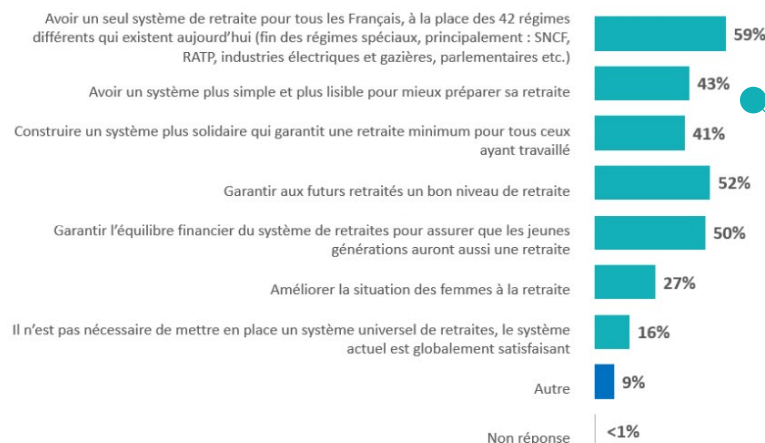
Les objectifs du futur système universel de retraites

Question 1. La mise en place d'un système universel de retraites par répartition répond à plusieurs objectifs. Parmi les objectifs ci-dessous, lesquels vous semblent prioritaires ?
Plusieurs réponses possibles - 4 réponses possibles

4 671
répondants

Indication du nombre de répondants

Reprise de tous les items de réponse



Résultats en pourcentages de chaque item de réponse, sans aucune pondération, en respectant l'ordre du questionnaire

Indication des non réponses

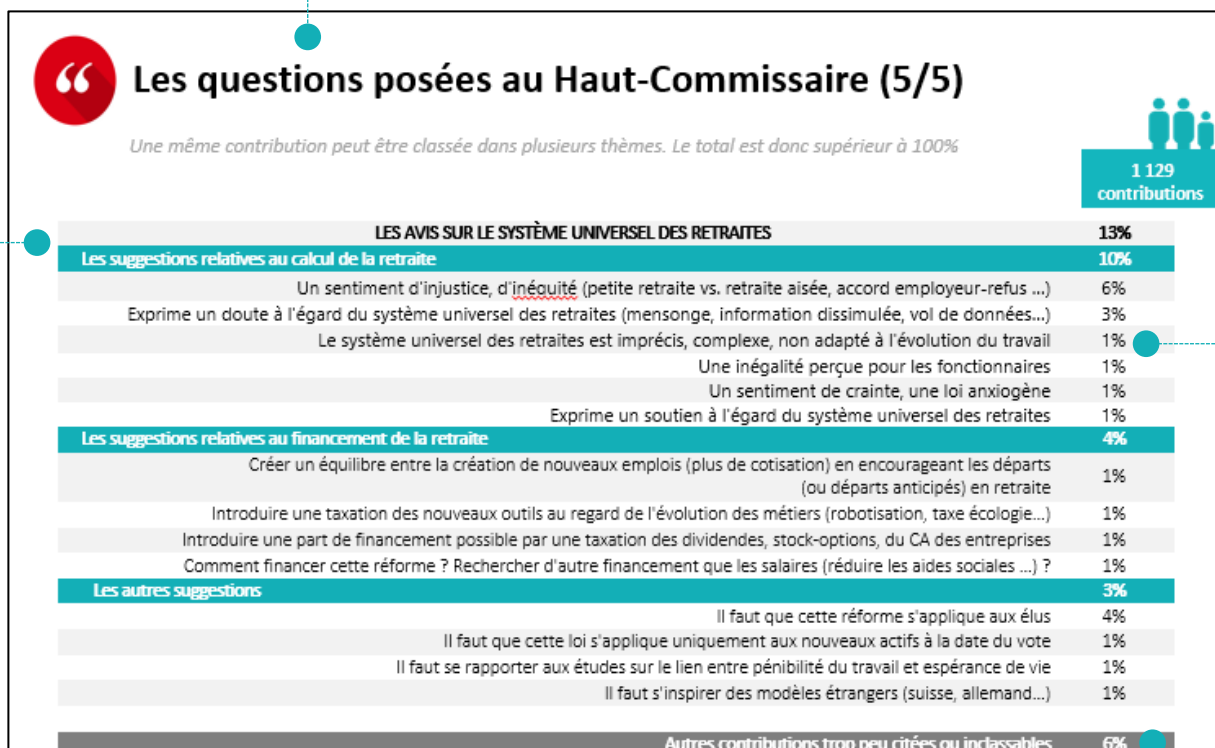
RAPPORT PROVISOIRE
DU 6 DECEMBRE 2019

“ La présentation des résultats d’une question ouverte

Titre de la question rédigé par OpinionWay

Présentation des grandes catégories de réponses

Indication du nombre de contributions



Détail des thèmes évoqués dans chaque catégorie de réponses

Indication du nombre de contributions trop peu citées ou inclassables

RAPPORT PROVISOIRE
DU 6 DECEMBRE 2019



LES RÉSULTATS

01



**Les résultats issus
du questionnaire**



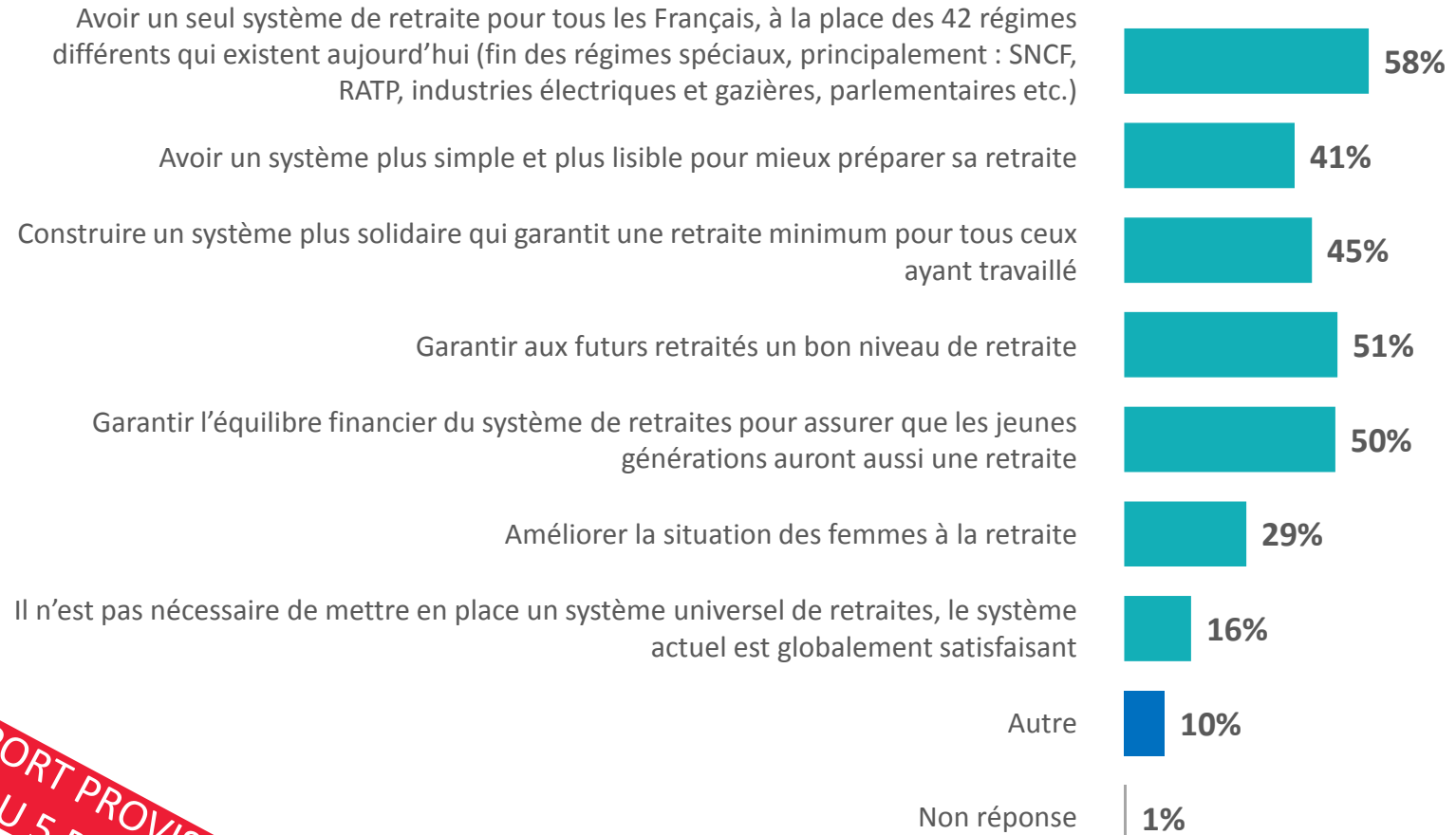
Les objectifs du futur système universel de retraites

Question 1. La mise en place d'un système universel de retraites par répartition répond à plusieurs objectifs. Parmi les objectifs ci-dessous, lesquels vous semblent prioritaires ?

4 réponses possibles



45 084
répondants



RAPPORT PROVISOIRE
DONNEES DU 5 DECEMBRE 2019



Les objectifs du futur système universel de retraites

Question 1. La mise en place d'un système universel de retraites par répartition répond à plusieurs objectifs. Parmi les objectifs ci-dessous, lesquels vous semblent prioritaires ?

Quatre réponses possibles



45 084
répondants

	% Total	Âge				
		Moins de 25 ans	25 - 34 ans	35 - 49 ans	50 - 64 ans	65 ans et plus
Avoir un seul système de retraite pour tous les Français, à la place des 42 régimes différents qui existent aujourd'hui (fin des régimes spéciaux, principalement : SNCF, RATP, industries électriques et gazières, parlementaires etc.)	58%	44%	44%	51%	60%	74%
Avoir un système plus simple et plus lisible pour mieux préparer sa retraite	41%	46%	41%	41%	41%	39%
Construire un système plus solidaire qui garantit une retraite minimum pour tous ceux ayant travaillé	45%	52%	44%	40%	44%	54%
Garantir aux futurs retraités un bon niveau de retraite	51%	52%	53%	53%	52%	42%
Garantir l'équilibre financier du système de retraites pour assurer que les jeunes générations auront aussi une retraite	50%	61%	54%	46%	48%	63%
Améliorer la situation des femmes à la retraite	29%	29%	28%	24%	30%	34%
Il n'est pas nécessaire de mettre en place un système universel de retraites, le système actuel est globalement satisfaisant	16%	15%	18%	20%	16%	9%

DONNÉES PROVISOIRES
DU 5 DECEMBRE 2019



Les objectifs du futur système universel de retraites

Question 1. La mise en place d'un système universel de retraites par répartition répond à plusieurs objectifs. Parmi les objectifs ci-dessous, lesquels vous semblent prioritaires ?

Quatre réponses possibles



45 084
répondants

	% Total	Personnes qui doivent être concernées par le futur système universel de retraites		
		Tout le monde, sauf les retraités et les gens proches de la retraite	Uniquement les personnes éloignées du départ à la retraite	Uniquement les personnes qui commenceront à travailler quand le futur système sera entré en vigueur
Avoir un seul système de retraite pour tous les Français, à la place des 42 régimes différents qui existent aujourd'hui (fin des régimes spéciaux, principalement : SNCF, RATP, industries électriques et gazières, parlementaires etc.)	58%	81%	62%	27%
Avoir un système plus simple et plus lisible pour mieux préparer sa retraite	41%	49%	47%	27%
Construire un système plus solidaire qui garantit une retraite minimum pour tous ceux ayant travaillé	45%	53%	47%	34%
Garantir aux futurs retraités un bon niveau de retraite	51%	44%	56%	59%
Garantir l'équilibre financier du système de retraites pour assurer que les jeunes générations auront aussi une retraite	50%	65%	55%	30%
Améliorer la situation des femmes à la retraite	29%	28%	30%	30%
Il n'est pas nécessaire de mettre en place un système universel de retraites, le système actuel est globalement satisfaisant	16%	2%	9%	38%

PROJET PROVISOIRE
DU 5 DECEMBRE 2019



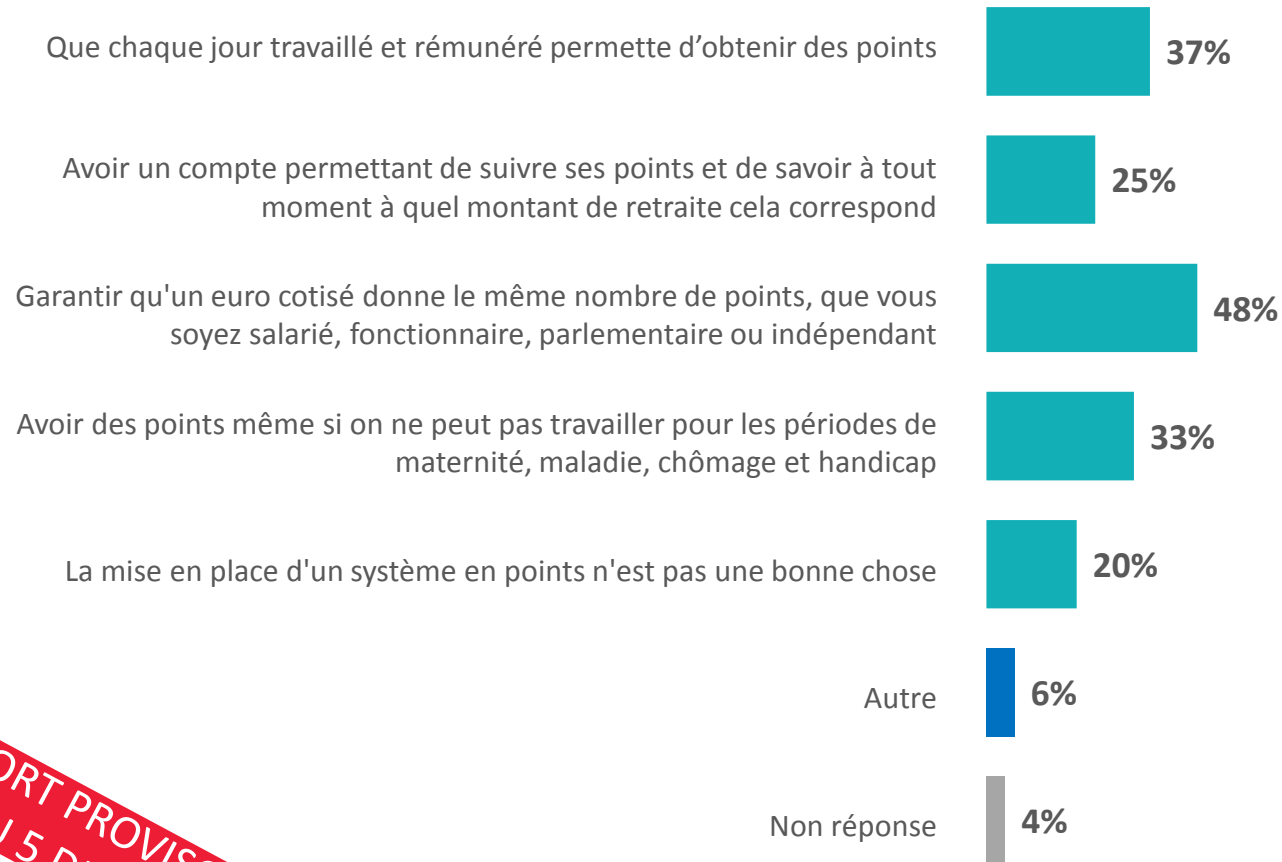
Le calcul des points dans le futur système universel de retraites

Question 2. Le futur système universel de retraites fonctionnera avec des points au lieu des trimestres d'aujourd'hui. Parmi les propositions ci-dessous, lesquelles vous paraissent prioritaires pour le calcul des points ?

Deux réponses possibles



45 084
répondants



RAPPORT PROVISOIRE
DONNEES DU 5 DECEMBRE 2019



Le calcul des points dans le futur système universel de retraites

Question 2. Le futur système universel de retraites fonctionnera avec des points au lieu des trimestres d'aujourd'hui. Parmi les propositions ci-dessous, lesquelles vous paraissent prioritaires pour le calcul des points ?

Deux réponses possibles



45 084
répondants

	% Total	Âge				
		Moins de 25 ans	25 - 34 ans	35 - 49 ans	50 - 64 ans	65 ans et plus
Que chaque jour travaillé et rémunéré permette d'obtenir des points	37%	43%	35%	38%	38%	44%
Avoir un compte permettant de suivre ses points et de savoir à tout moment à quel montant de retraite cela correspond	25%	37%	30%	27%	25%	22%
Garantir qu'un euro cotisé donne le même nombre de points, que vous soyez salarié, fonctionnaire, parlementaire ou indépendant	48%	39%	40%	44%	50%	65%
Avoir des points même si on ne peut pas travailler pour les périodes de maternité, maladie, chômage et handicap	33%	37%	38%	32%	36%	34%
La mise en place d'un système en points n'est pas une bonne chose	20%	20%	25%	25%	21%	12%

**DONNÉES PROVISOIRES
DU 5 DÉCEMBRE 2019**



Le calcul des points dans le futur système universel de retraites

Question 2. Le futur système universel de retraites fonctionnera avec des points au lieu des trimestres d'aujourd'hui. Parmi les propositions ci-dessous, lesquelles vous paraissent prioritaires pour le calcul des points ?

Deux réponses possibles



45 084
répondants

	% Total	Objectifs prioritaires du futur système universel de retraites						Il n'est pas nécessaire de mettre en place un système universel de retraites
		Avoir un seul système de retraite pour tous	Avoir un système plus simple et plus lisible	Construire un système plus solidaire	Garantir aux retraités un bon niveau de retraite	Garantir l'équilibre financier du système de retraites	Améliorer la situation des femmes à la retraite	
Que chaque jour travaillé et rémunéré permette d'obtenir des points	37%	47%	46%	43%	38%	45%	35%	9%
Avoir un compte permettant de suivre ses points et de savoir à tout moment à quel montant de retraite cela correspond	25%	27%	35%	24%	25%	28%	22%	12%
Garantir qu'un euro cotisé donne le même nombre de points, que vous soyez salarié, fonctionnaire, parlementaire ou indépendant	48%	67%	57%	55%	45%	62%	44%	7%
Avoir des points même si on ne peut pas travailler pour les périodes de maternité, maladie, chômage et handicap	33%	34%	35%	43%	38%	37%	49%	19%
La mise en place d'un système en points n'est pas une bonne chose	20%	4%	7%	12%	21%	8%	20%	75%

D
RT PROVISIOIRE
ES DU 5 DECEMBRE 2019



Le calcul des points dans le futur système universel de retraites

Question 2. Le futur système universel de retraites fonctionnera avec des points au lieu des trimestres d'aujourd'hui. Parmi les propositions ci-dessous, lesquelles vous paraissent prioritaires pour le calcul des points ?

Deux réponses possibles



45 084
répondants

	% Total	Personnes qui doivent être concernées par le futur système universel de retraites		
		Tout le monde, sauf les retraités et les gens proches de la retraite	Uniquement les personnes éloignées du départ à la retraite	Uniquement les personnes qui commenceront à travailler quand le futur système sera entré en vigueur
Que chaque jour travaillé et rémunéré permette d'obtenir des points	37%	49%	41%	24%
Avoir un compte permettant de suivre ses points et de savoir à tout moment à quel montant de retraite cela correspond	25%	28%	29%	20%
Garantir qu'un euro cotisé donne le même nombre de points, que vous soyez salarié, fonctionnaire, parlementaire ou indépendant	48%	68%	52%	25%
Avoir des points même si on ne peut pas travailler pour les périodes de maternité, maladie, chômage et handicap	33%	36%	40%	31%
La mise en place d'un système en points n'est pas une bonne chose	20%	4%	13%	48%

DOSSIER
DONNÉES DU 5 DECEMBRE 2019
COURT PROVISoire



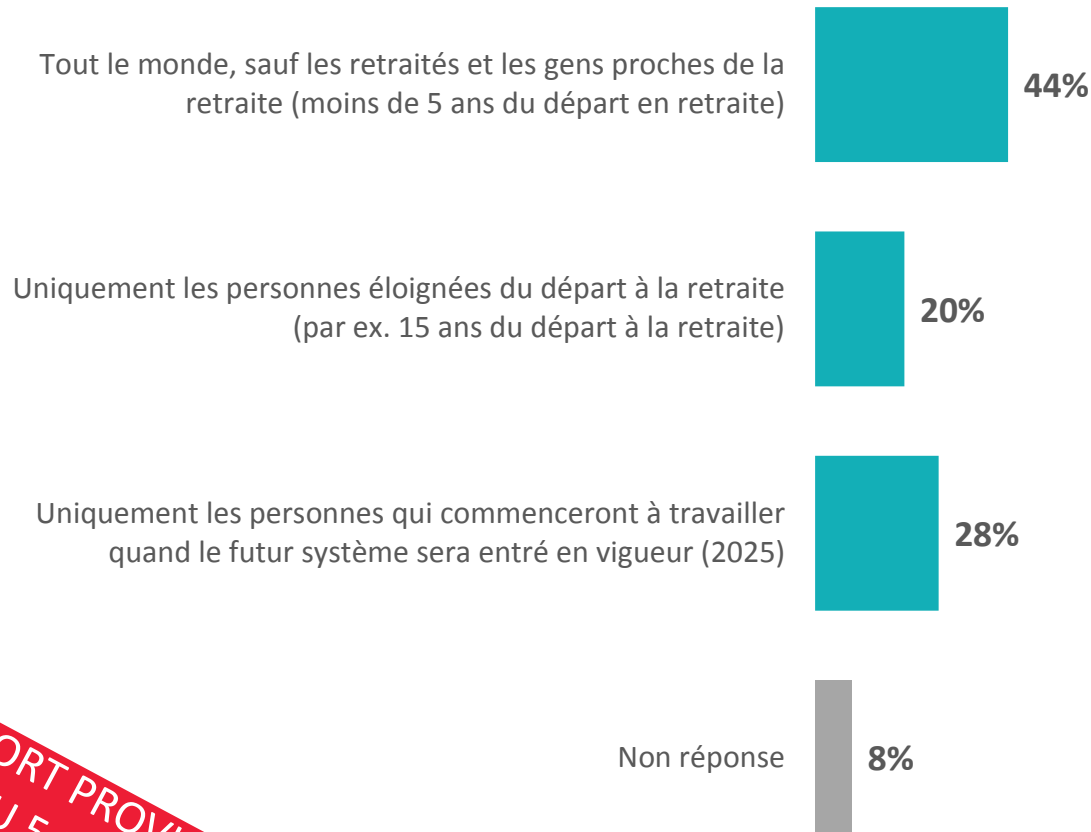
Les personnes concernées par le futur système universel de retraites

Question 3. Le futur système universel de retraites se mettra en place progressivement. Selon vous, doit-il concerner :

Une seule réponse possible



45 084
répondants



**RAPPORT PROVISOIRE
DONNEES DU 5 DECEMBRE 2019**



Les personnes concernées par le futur système universel de retraites

Question 3. Le futur système universel de retraites se mettra en place progressivement. Selon vous, doit-il concerner :

Une seule réponse possible



45 084
répondants

	% Total	Âge				
		Moins de 25 ans	25 - 34 ans	35 - 49 ans	50 - 64 ans	65 ans et plus
Tout le monde, sauf les retraités et les gens proches de la retraite (moins de 5 ans du départ en retraite)	44%	44%	46%	44%	43%	58%
Uniquement les personnes éloignées du départ à la retraite (par ex. 15 ans du départ à la retraite)	20%	24%	19%	15%	26%	18%
Uniquement les personnes qui commenceront à travailler quand le futur système sera entré en vigueur (2025)	28%	28%	32%	37%	27%	20%

RAPPORT PROVISOIRE
DONNEES DU 5 DECEMBRE 2019



Les personnes concernées par le futur système universel de retraites

Question 3. Le futur système universel de retraites se mettra en place progressivement. Selon vous, doit-il concerner :

Une seule réponse possible



45 084
répondants

	% Total	Objectifs prioritaires du futur système universel de retraites						
		Avoir un seul système de retraite pour tous	Avoir un système plus simple et plus lisible	Construire un système plus solidaire	Garantir aux retraités un bon niveau de retraite	Garantir l'équilibre financier du système de retraites	Améliorer la situation des femmes à la retraite	Il n'est pas nécessaire de mettre en place un système universel de retraites
Tout le monde, sauf les retraités et les gens proches de la retraite (moins de 5 ans du départ en retraite)	44%	61%	53%	51%	38%	56%	42%	6%
Uniquement les personnes éloignées du départ à la retraite (par ex. 15 ans du départ à la retraite)	20%	21%	23%	21%	22%	22%	21%	11%
Uniquement les personnes qui commenceront à travailler quand le futur système sera entré en vigueur (2025)	28%	13%	19%	21%	33%	17%	29%	66%

**RAPPORT PROVISOIRE
DONNEES DU 5 DECEMBRE 2019**



Les inégalités que doit contribuer à réduire le futur système universel de retraites



45 084
répondants

Question 4. Le futur système universel de retraites vise à lutter contre les inégalités et à construire un système plus juste. Selon vous, quelles inégalités doit-il contribuer à réduire en priorité ?

Trois réponses possibles

Les inégalités de pension entre les retraités les plus aisés (ceux qui ont eu des salaires élevés quand ils travaillaient) et les plus modestes (ceux qui ont eu des salaires faibles quand ils travaillaient)

37%

Les inégalités de pensions entre les femmes et les hommes

52%

Les inégalités sur l'âge de départ à la retraite (certains peuvent partir plus tôt aujourd'hui, d'autres doivent partir plus tard)

57%

Il n'est pas nécessaire de réduire les inégalités, la retraite doit être le seul reflet du salaire que l'on a eu lorsque l'on travaillait

20%

Autre

12%

Non réponse

5%

RAPPORT PROVISOIRE
DONNEES DU 5 DECEMBRE 2019



Les inégalités que doit contribuer à réduire le futur système universel de retraites



45 084
répondants

Question 4. Le futur système universel de retraites vise à lutter contre les inégalités et à construire un système plus juste. Selon vous, quelles inégalités doit-il contribuer à réduire en priorité ?

Trois réponses possibles

	% Total	Âge				
		Moins de 25 ans	25 - 34 ans	35 - 49 ans	50 - 64 ans	65 ans et plus
Les inégalités de pension entre les retraités les plus aisés (ceux qui ont eu des salaires élevés quand ils travaillaient) et les plus modestes (ceux qui ont eu des salaires faibles quand ils travaillaient)	37%	45%	42%	35%	38%	41%
Les inégalités de pensions entre les femmes et les hommes	52%	64%	56%	50%	54%	60%
Les inégalités sur l'âge de départ à la retraite (certains peuvent partir plus tôt aujourd'hui, d'autres doivent partir plus tard)	57%	51%	49%	54%	61%	70%
Il n'est pas nécessaire de réduire les inégalités, la retraite doit être le seul reflet du salaire que l'on a eu lorsque l'on travaillait	20%	19%	20%	23%	21%	19%

**RAPPORT PROVISOIRE
DONNEES DU 5 DECEMBRE 2019**



Les inégalités que doit contribuer à réduire le futur système universel de retraites



45 084
répondants

Question 4. Le futur système universel de retraites vise à lutter contre les inégalités et à construire un système plus juste. Selon vous, quelles inégalités doit-il contribuer à réduire en priorité ?

Trois réponses possibles

	% Total	Objectifs prioritaires du futur système universel de retraites						Il n'est pas nécessaire de mettre en place un système universel de retraites
		Avoir un seul système de retraite pour tous	Avoir un système plus simple et plus lisible	Construire un système plus solidaire	Garantir aux retraités un bon niveau de retraite	Garantir l'équilibre financier du système de retraites	Améliorer la situation des femmes à la retraite	
Les inégalités de pension entre les retraités les plus aisés (ceux qui ont eu des salaires élevés quand ils travaillaient) et les plus modestes (ceux qui ont eu des salaires faibles quand ils travaillaient)	37%	38%	38%	51%	41%	37%	45%	26%
Les inégalités de pensions entre les femmes et les hommes	52%	55%	57%	65%	58%	59%	80%	34%
Les inégalités sur l'âge de départ à la retraite (certains peuvent partir plus tôt aujourd'hui, d'autres doivent partir plus tard)	57%	76%	68%	66%	56%	70%	56%	15%
Il n'est pas nécessaire de réduire les inégalités, la retraite doit être le seul reflet du salaire que l'on a eu lorsque l'on travaillait	20%	15%	18%	10%	19%	16%	12%	43%

DOCUMENT PROVISoire
RÉSULTATS DU 5 DECEMBRE 2019



Les inégalités que doit contribuer à réduire le futur système universel de retraites



45 084
répondants

Question 4. Le futur système universel de retraites vise à lutter contre les inégalités et à construire un système plus juste. Selon vous, quelles inégalités doit-il contribuer à réduire en priorité ?

Trois réponses possibles

	% Total	Personnes qui doivent être concernées par le futur système universel de retraites		
		Tout le monde, sauf les retraités et les gens proches de la retraite	Uniquement les personnes éloignées du départ à la retraite	Uniquement les personnes qui commenceront à travailler quand le futur système sera entré en vigueur
Les inégalités de pension entre les retraités les plus aisés (ceux qui ont eu des salaires élevés quand ils travaillaient) et les plus modestes (ceux qui ont eu des salaires faibles quand ils travaillaient)	37%	41%	38%	35%
Les inégalités de pensions entre les femmes et les hommes	52%	58%	57%	49%
Les inégalités sur l'âge de départ à la retraite (certains peuvent partir plus tôt aujourd'hui, d'autres doivent partir plus tard)	57%	76%	64%	36%
Il n'est pas nécessaire de réduire les inégalités, la retraite doit être le seul reflet du salaire que l'on a eu lorsque l'on travaillait	20%	15%	19%	31%

OPINIONWAY
PROVISoire
DU 5 DECEMBRE 2019



HAUT-COMMISSAIRE



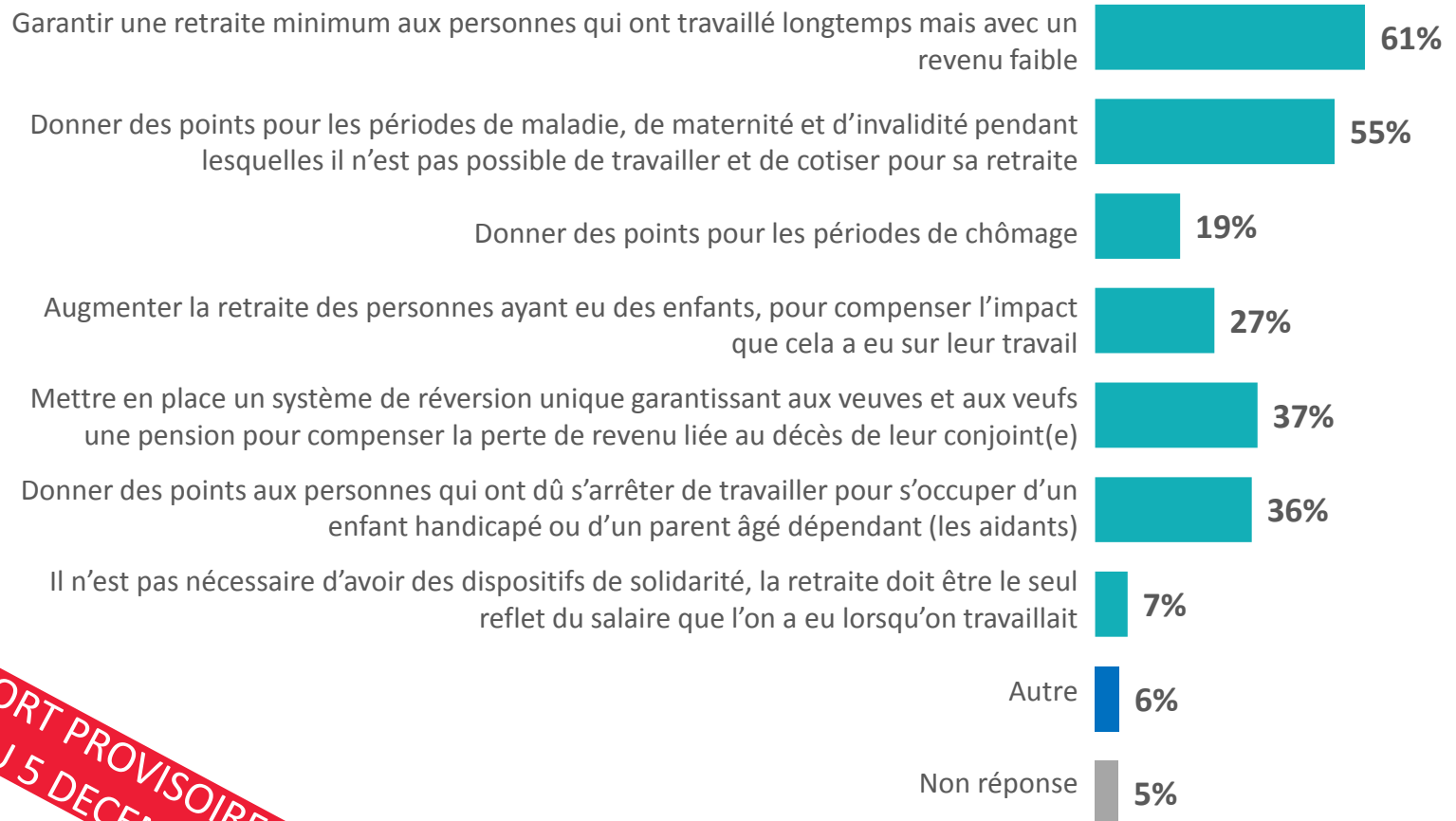
Les dispositifs de solidarité du futur système universel de retraites

Question 5. Le futur système universel de retraites comportera des dispositifs de solidarité. Il est prioritaire selon vous de :

Trois réponses possibles



45 084
répondants



RAPPORT PROVISOIRE
DONNEES DU 5 DECEMBRE 2019



Les dispositifs de solidarité du futur système universel de retraites

Question 5. Le futur système universel de retraites comportera des dispositifs de solidarité.

Il est prioritaire selon vous de :

Trois réponses possibles



45 084
répondants

	% Total	Âge				
		Moins de 25 ans	25 - 34 ans	35 - 49 ans	50 - 64 ans	65 ans et plus
Garantir une retraite minimum aux personnes qui ont travaillé longtemps mais avec un revenu faible	61%	75%	65%	61%	64%	71%
Donner des points pour les périodes de maladie, de maternité et d'invalidité pendant lesquelles il n'est pas possible de travailler et de cotiser pour sa retraite	55%	65%	65%	56%	56%	57%
Donner des points pour les périodes de chômage	19%	16%	19%	17%	23%	18%
Augmenter la retraite des personnes ayant eu des enfants, pour compenser l'impact que cela a eu sur leur travail	27%	23%	24%	30%	30%	27%
Mettre en place un système de réversion unique garantissant aux veuves et aux veufs une pension pour compenser la perte de revenu liée au décès de leur conjoint(e)	37%	28%	27%	35%	39%	51%
Donner des points aux personnes qui ont dû s'arrêter de travailler pour s'occuper d'un enfant handicapé ou d'un parent âgé dépendant (les aidants)	36%	50%	45%	41%	35%	35%
Il n'est pas nécessaire d'avoir des dispositifs de solidarité, la retraite doit être le seul reflet du salaire que l'on a eu lorsqu'on travaillait	7%	6%	7%	9%	8%	6%

DC
ES DU 5 DECEMBRE 2019
PROVISOIRE



Les dispositifs de solidarité du futur système universel de retraites

Question 5. Le futur système universel de retraites comportera des dispositifs de solidarité.
Il est prioritaire selon vous de :

Trois réponses possibles



45 084
répondants

	% Total	Objectifs prioritaires du futur système universel de retraites						
		Avoir un seul système de retraite pour tous	Avoir un système plus simple et plus lisible	Construire un système plus solidaire	Garantir aux retraités un bon niveau de retraite	Garantir l'équilibre financier du système de retraites	Améliorer la situation des femmes à la retraite	Il n'est pas nécessaire de mettre en place un système universel de retraites
Garantir une retraite minimum aux personnes qui ont travaillé longtemps mais avec un revenu faible	61%	68%	67%	73%	63%	68%	62%	44%
Donner des points pour les périodes de maladie, de maternité et d'invalidité pendant lesquelles il n'est pas possible de travailler et de cotiser pour sa retraite	55%	58%	60%	63%	59%	61%	62%	38%
Donner des points pour les périodes de chômage	19%	18%	19%	22%	22%	18%	21%	20%
Augmenter la retraite des personnes ayant eu des enfants, pour compenser l'impact que cela a eu sur leur travail	27%	27%	28%	26%	29%	28%	38%	25%
Mettre en place un système de réversion unique garantissant aux veuves et aux veufs une pension pour compenser la perte de revenu liée au décès de leur conjoint(e)	37%	42%	40%	39%	39%	42%	40%	25%
Donner des points aux personnes qui ont dû s'arrêter de travailler pour s'occuper d'un enfant handicapé ou d'un parent âgé dépendant (les aidants)	36%	38%	40%	40%	36%	42%	38%	25%
Il n'est pas nécessaire d'avoir des dispositifs de solidarité, la retraite doit être le seul reflet du salaire que l'on a eu lorsqu'on travaillait	7%	5%	5%	2%	5%	4%	2%	21%



Les dispositifs de solidarité du futur système universel de retraites

Question 5. Le futur système universel de retraites comportera des dispositifs de solidarité.

Il est prioritaire selon vous de :

Trois réponses possibles



45 084
répondants

	% Total	Personnes qui doivent être concernées par le futur système universel de retraites		
		Tout le monde, sauf les retraités et les gens proches de la retraite	Uniquement les personnes éloignées du départ à la retraite	Uniquement les personnes qui commenceront à travailler quand le futur système sera entré en vigueur
Garantir une retraite minimum aux personnes qui ont travaillé longtemps mais avec un revenu faible	61%	71%	67%	55%
Donner des points pour les périodes de maladie, de maternité et d'invalidité pendant lesquelles il n'est pas possible de travailler et de cotiser pour sa retraite	55%	60%	62%	52%
Donner des points pour les périodes de chômage	19%	18%	21%	22%
Augmenter la retraite des personnes ayant eu des enfants, pour compenser l'impact que cela a eu sur leur travail	27%	28%	30%	29%
Mettre en place un système de réversion unique garantissant aux veuves et aux veufs une pension pour compenser la perte de revenu liée au décès de leur conjoint(e)	37%	42%	41%	34%
Donner des points aux personnes qui ont dû s'arrêter de travailler pour s'occuper d'un enfant handicapé ou d'un parent âgé dépendant (les aidants)	36%	41%	39%	33%
Il n'est pas nécessaire d'avoir des dispositifs de solidarité, la retraite doit être le seul reflet du salaire que l'on a eu lorsqu'on travaillait	7%	5%	6%	13%

DOM

NOVEMBRE 2019



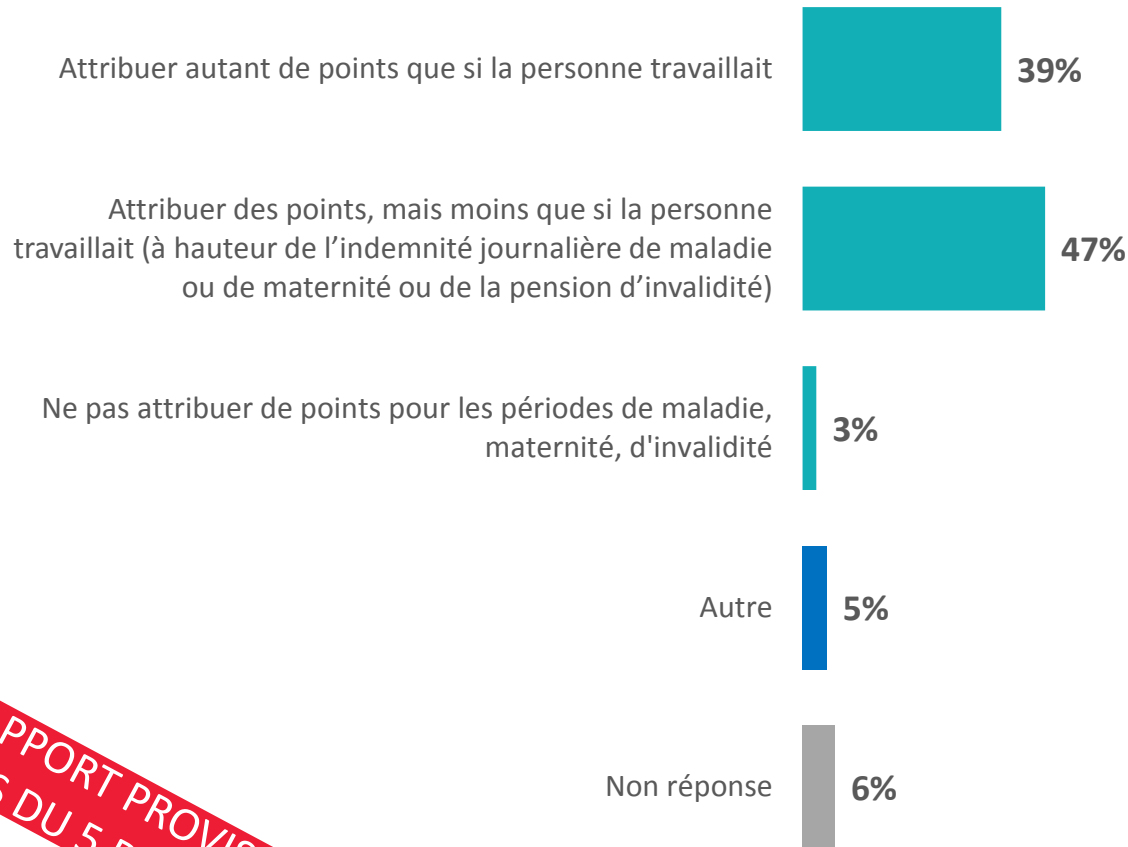
La prise en compte des périodes de maladie, de maternité et d'invalidité

Question 6. Afin de compenser les périodes de maladie, de maternité et d'invalidité pendant lesquelles il n'est pas possible de travailler, le nouveau système universel de retraites doit-il :

Une seule réponse possible



45 084
répondants



RAPPORT PROVISOIRE
DONNÉES DU 5 DECEMBRE 2019



La prise en compte des périodes de maladie, de maternité et d'invalidité

Question 6. Afin de compenser les périodes de maladie, de maternité et d'invalidité pendant lesquelles il n'est pas possible de travailler, le nouveau système universel de retraites doit-il :

Une seule réponse possible



45 084
répondants

	% Total	Âge				
		Moins de 25 ans	25 - 34 ans	35 - 49 ans	50 - 64 ans	65 ans et plus
Attribuer autant de points que si la personne travaillait	39%	45%	52%	43%	41%	32%
Attribuer des points, mais moins que si la personne travaillait (à hauteur de l'indemnité journalière de maladie ou de maternité ou de la pension d'invalidité)	47%	46%	39%	47%	50%	60%
Ne pas attribuer de points pour les périodes de maladie, maternité, d'invalidité	3%	3%	3%	4%	3%	2%

RAPPORT PROVISOIRE
DONNEES DU 5 DECEMBRE 2019



La prise en compte des périodes de maladie, de maternité et d'invalidité

Question 6. Afin de compenser les périodes de maladie, de maternité et d'invalidité pendant lesquelles il n'est pas possible de travailler, le nouveau système universel de retraites doit-il :

Une seule réponse possible



45 084
répondants

	% Total	Objectifs prioritaires du futur système universel de retraites						
		Avoir un seul système de retraite pour tous	Avoir un système plus simple et plus lisible	Construire un système plus solidaire	Garantir aux retraités un bon niveau de retraite	Garantir l'équilibre financier du système de retraites	Améliorer la situation des femmes à la retraite	Il n'est pas nécessaire de mettre en place un système universel de retraites
Attribuer autant de points que si la personne travaillait	39%	32%	34%	41%	44%	33%	49%	50%
Attribuer des points, mais moins que si la personne travaillait (à hauteur de l'indemnité journalière de maladie ou de maternité ou de la pension d'invalidité)	47%	57%	55%	50%	44%	57%	40%	26%
Ne pas attribuer de points pour les périodes de maladie, maternité, d'invalidité	3%	3%	3%	1%	2%	2%	1%	5%

RAPPORT PROVISOIRE
DONNEES DU 5 DECEMBRE 2019



La prise en compte des périodes de maladie, de maternité et d'invalidité

Question 6. Afin de compenser les périodes de maladie, de maternité et d'invalidité pendant lesquelles il n'est pas possible de travailler, le nouveau système universel de retraites doit-il :

Une seule réponse possible



45 084
répondants

	% Total	Personnes qui doivent être concernées par le futur système universel de retraites		
		Tout le monde, sauf les retraités et les gens proches de la retraite	Uniquement les personnes éloignées du départ à la retraite	Uniquement les personnes qui commenceront à travailler quand le futur système sera entré en vigueur
Attribuer autant de points que si la personne travaillait	39%	34%	40%	51%
Attribuer des points, mais moins que si la personne travaillait (à hauteur de l'indemnité journalière de maladie ou de maternité ou de la pension d'invalidité)	47%	59%	53%	37%
Ne pas attribuer de points pour les périodes de maladie, maternité, d'invalidité	3%	3%	2%	4%

**RAPPORT PROVISOIRE
DONNEES DU 5 DECEMBRE 2019**



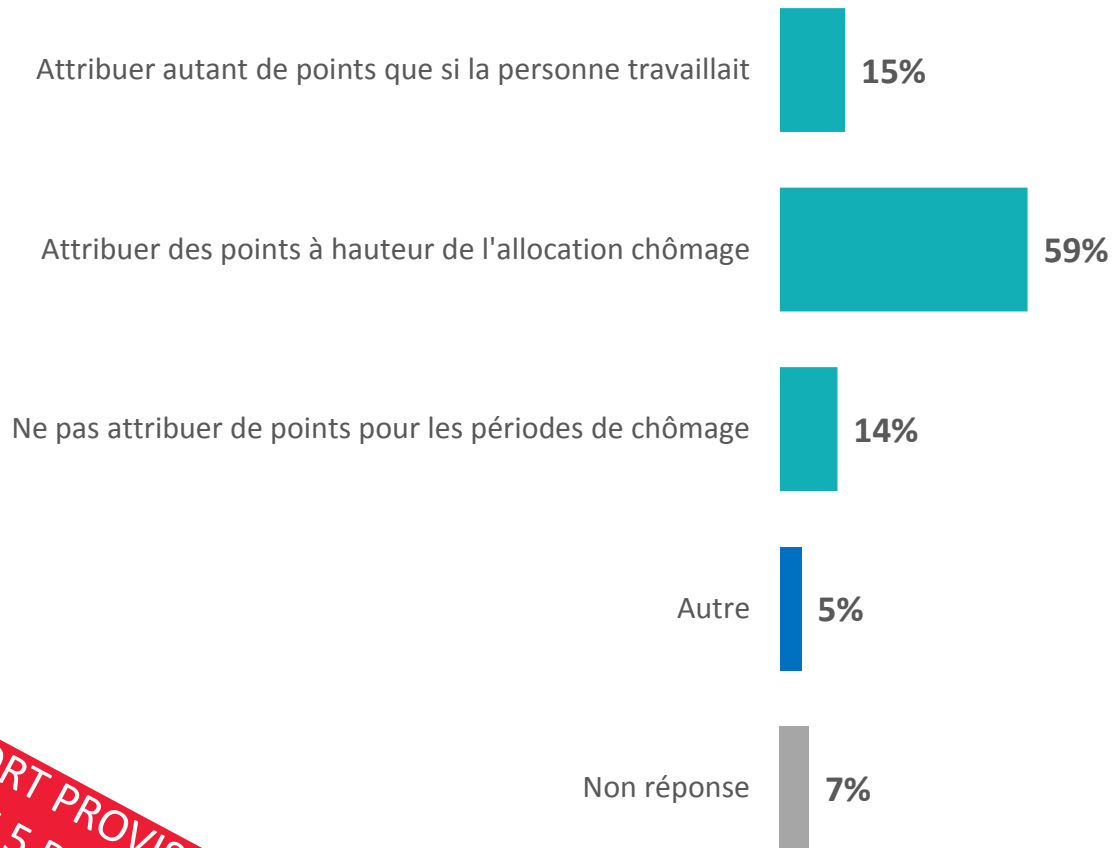
La prise en compte des périodes de chômage

Question 7. Afin de compenser les périodes de chômage, le futur système universel de retraites, doit-il :

Une seule réponse possible



45 084
répondants



RAPPORT PROVISOIRE
DONNEES DU 5 DECEMBRE 2019



La prise en compte des périodes de chômage

Question 7. Afin de compenser les périodes de chômage, le futur système universel de retraites, doit-il... ?

Une seule réponse possible



45 084
répondants

	% Total	Âge				
		Moins de 25 ans	25 - 34 ans	35 - 49 ans	50 - 64 ans	65 ans et plus
Attribuer autant de points que si la personne travaillait	15%	14%	18%	15%	18%	13%
Attribuer des points à hauteur de l'allocation chômage	59%	53%	54%	59%	63%	69%
Ne pas attribuer de points pour les périodes de chômage	14%	25%	21%	19%	12%	11%

RAPPORT PROVISOIRE
DONNEES DU 5 DECEMBRE 2019



La prise en compte des périodes de chômage

Question 7. Afin de compenser les périodes de chômage, le futur système universel de retraites, doit-il ... ?

Une seule réponse possible



45 084
répondants

	% Total	Objectifs prioritaires du futur système universel de retraites						
		Avoir un seul système de retraite pour tous	Avoir un système plus simple et plus lisible	Construire un système plus solidaire	Garantir aux retraités un bon niveau de retraite	Garantir l'équilibre financier du système de retraites	Améliorer la situation des femmes à la retraite	Il n'est pas nécessaire de mettre en place un système universel de retraites
Attribuer autant de points que si la personne travaillait	15%	10%	11%	16%	18%	10%	20%	30%
Attribuer des points à hauteur de l'allocation chômage	59%	66%	65%	64%	60%	67%	60%	39%
Ne pas attribuer de points pour les périodes de chômage	14%	15%	15%	10%	12%	14%	9%	13%

**RAPPORT PROVISOIRE
DONNEES DU 5 DECEMBRE 2019**



La prise en compte des périodes de chômage

Question 7. Afin de compenser les périodes de chômage, le futur système universel de retraites, doit-il... ?

Une seule réponse possible



45 084
répondants

	% Total	Personnes qui doivent être concernées par le futur système universel de retraites		
		Tout le monde, sauf les retraités et les gens proches de la retraite	Uniquement les personnes éloignées du départ à la retraite	Uniquement les personnes qui commenceront à travailler quand le futur système sera entré en vigueur
Attribuer autant de points que si la personne travaillait	15%	11%	13%	24%
Attribuer des points à hauteur de l'allocation chômage	59%	67%	68%	54%
Ne pas attribuer de points pour les périodes de chômage	14%	17%	13%	13%

RAPPORT PROVISOIRE
DONNEES DU 5 DECEMBRE 2019



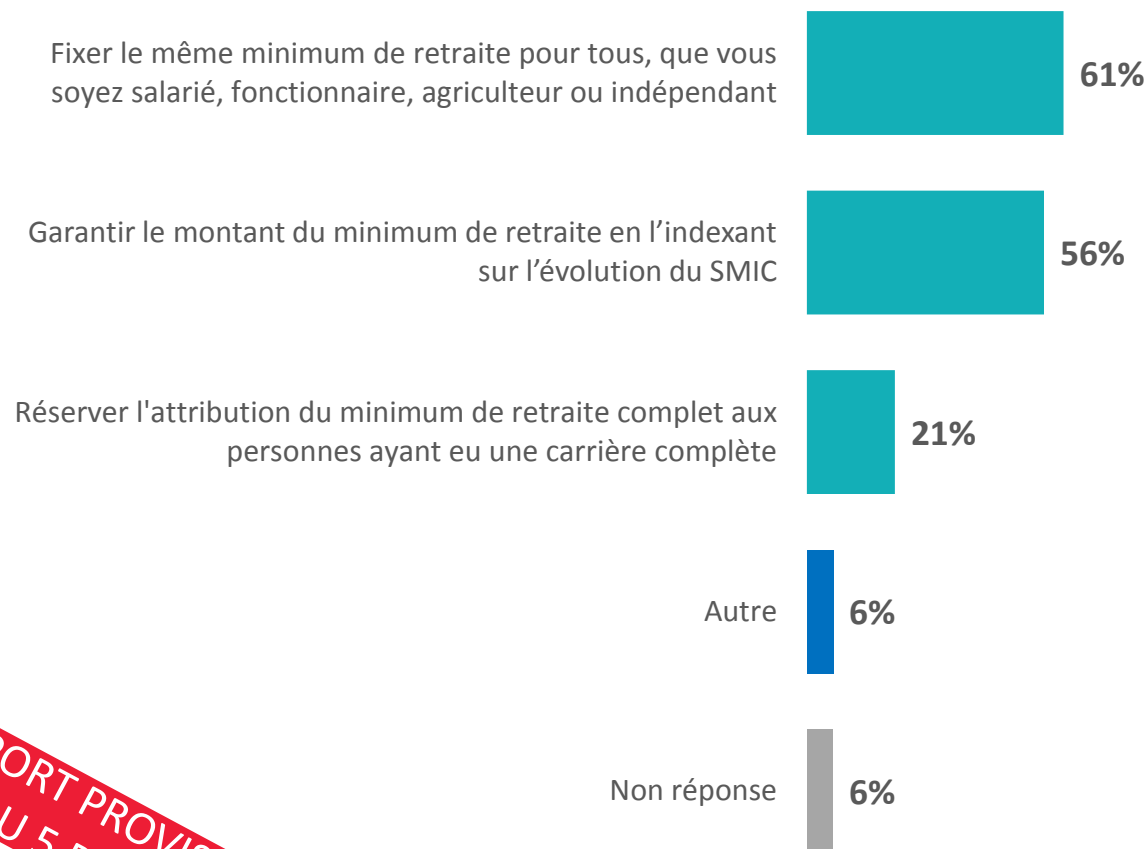
La garantie d'un montant minimum de retraite

Question 8. Dans le futur système universel de retraites, il est proposé d'avoir un montant minimum de retraite. Il est prioritaire selon vous de :

Deux réponses possibles



45 084
répondants



RAPPORT PROVISOIRE
DONNEES DU 5 DECEMBRE 2019



La garantie d'un montant minimum de retraite

Question 8. Dans le futur système universel de retraites, il est proposé d'avoir un montant minimum de retraite. Il est prioritaire selon vous de ... ?

Deux réponses possibles



45 084
répondants

	% Total	Âge				
		Moins de 25 ans	25 - 34 ans	35 - 49 ans	50 - 64 ans	65 ans et plus
Fixer le même minimum de retraite pour tous, que vous soyez salarié, fonctionnaire, agriculteur ou indépendant	61%	64%	63%	61%	64%	72%
Garantir le montant du minimum de retraite en l'indexant sur l'évolution du SMIC	56%	68%	64%	59%	58%	60%
Réserver l'attribution du minimum de retraite complet aux personnes ayant eu une carrière complète	21%	16%	18%	21%	23%	24%

RAPPORT PROVISOIRE
DONNEES DU 5 DECEMBRE 2019



La garantie d'un montant minimum de retraite

Question 8. Dans le futur système universel de retraites, il est proposé d'avoir un montant minimum de retraite. Il est prioritaire selon vous de ... ?

Deux réponses possibles



45 084
répondants

	% Total	Objectifs prioritaires du futur système universel de retraites						
		Avoir un seul système de retraite pour tous	Avoir un système plus simple et plus lisible	Construire un système plus solidaire	Garantir aux retraités un bon niveau de retraite	Garantir l'équilibre financier du système de retraites	Améliorer la situation des femmes à la retraite	Il n'est pas nécessaire de mettre en place un système universel de retraites
Fixer le même minimum de retraite pour tous, que vous soyez salarié, fonctionnaire, agriculteur ou indépendant	61%	72%	68%	72%	62%	70%	65%	33%
Garantir le montant du minimum de retraite en l'indexant sur l'évolution du SMIC	56%	55%	59%	64%	63%	58%	65%	53%
Réserver l'attribution du minimum de retraite complet aux personnes ayant eu une carrière complète	21%	24%	23%	17%	20%	23%	15%	19%

RAPPORT PROVISOIRE
DONNÉES DU 5 DECEMBRE 2019



La garantie d'un montant minimum de retraite

Question 8. Dans le futur système universel de retraites, il est proposé d'avoir un montant minimum de retraite. Il est prioritaire selon vous de ... ?

Deux réponses possibles



45 084
répondants

	% Total	Personnes qui doivent être concernées par le futur système universel de retraites		
		Tout le monde, sauf les retraités et les gens proches de la retraite	Uniquement les personnes éloignées du départ à la retraite	Uniquement les personnes qui commenceront à travailler quand le futur système sera entré en vigueur
Fixer le même minimum de retraite pour tous, que vous soyez salarié, fonctionnaire, agriculteur ou indépendant	61%	75%	66%	49%
Garantir le montant du minimum de retraite en l'indexant sur l'évolution du SMIC	56%	57%	62%	62%
Réserver l'attribution du minimum de retraite complet aux personnes ayant eu une carrière complète	21%	24%	23%	20%

RAPPORT PROVISOIRE
DONNEES DU 5 DECEMBRE 2019



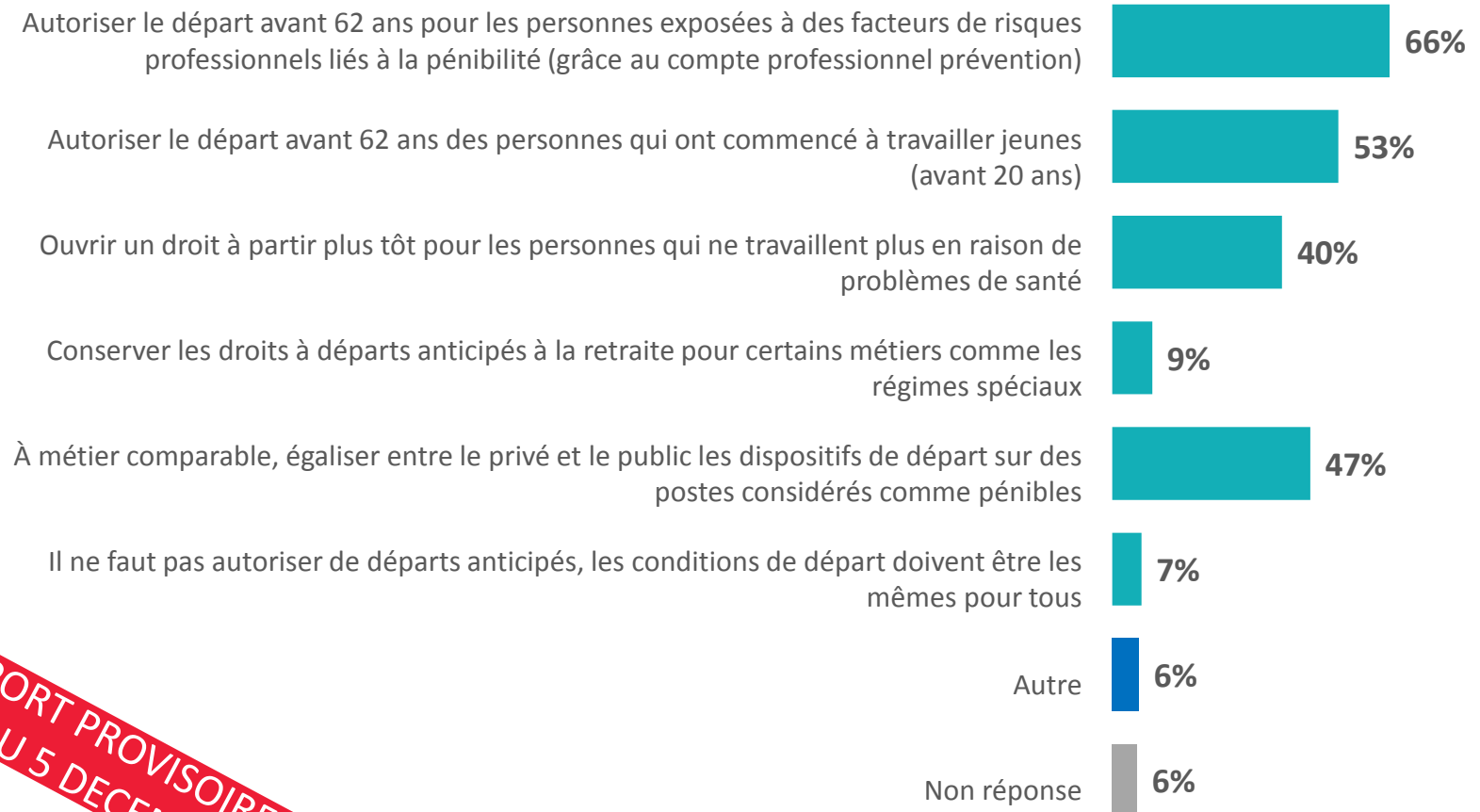
Les conditions de départ anticipé à la retraite

Question 9. Il est proposé dans le futur système universel de retraites d'adapter les conditions de départ à la retraite pour les personnes ayant eu des carrières longues et/ou pénibles. Parmi les propositions suivantes, lesquelles vous paraissent prioritaires ?

Trois réponses possibles



45 084
répondants



RAPPORT PROVISOIRE
DONNEES DU 5 DECEMBRE 2019



Les conditions de départ anticipé à la retraite

Question 9. Il est proposé dans le futur système universel de retraites d'adapter les conditions de départ à la retraite pour les personnes ayant eu des carrières longues et/ou pénibles. Parmi les propositions suivantes, lesquelles vous paraissent prioritaires ?

Trois réponses possibles



45 084
répondants

	% Total	Âge				
		Moins de 25 ans	25 - 34 ans	35 - 49 ans	50 - 64 ans	65 ans et plus
Autoriser le départ avant 62 ans pour les personnes exposées à des facteurs de risques professionnels liés à la pénibilité (grâce au compte professionnel prévention)	66%	79%	75%	68%	68%	72%
Autoriser le départ avant 62 ans des personnes qui ont commencé à travailler jeunes (avant 20 ans)	53%	51%	52%	54%	61%	50%
Ouvrir un droit à partir plus tôt pour les personnes qui ne travaillent plus en raison de problèmes de santé	40%	52%	47%	42%	43%	40%
Conserver les droits à départs anticipés à la retraite pour certains métiers comme les régimes spéciaux	9%	15%	15%	13%	9%	6%
À métier comparable, égaliser entre le privé et le public les dispositifs de départ sur des postes considérés comme pénibles	47%	48%	45%	44%	49%	62%
Il ne faut pas autoriser de départs anticipés, les conditions de départ doivent être les mêmes pour tous	7%	5%	6%	8%	7%	9%

RAPPORT PROVISOIRE
DONNEES DU 5 DECEMBRE 2019



Les conditions de départ anticipé à la retraite

Question 9. Il est proposé dans le futur système universel de retraites d'adapter les conditions de départ à la retraite pour les personnes ayant eu des carrières longues et/ou pénibles. Parmi les propositions suivantes, lesquelles vous paraissent prioritaires ?

Trois réponses possibles



45 084
répondants

	% Total	Objectifs prioritaires du futur système universel de retraites						
		Avoir un seul système de retraite pour tous	Avoir un système plus simple et plus lisible	Construire un système plus solidaire	Garantir aux retraités un bon niveau de retraite	Garantir l'équilibre financier du système de retraites	Améliorer la situation des femmes à la retraite	Il n'est pas nécessaire de mettre en place un système universel de retraites
Autoriser le départ avant 62 ans pour les personnes exposées à des facteurs de risques professionnels liés à la pénibilité (grâce au compte professionnel prévention)	66%	66%	69%	73%	70%	70%	72%	59%
Autoriser le départ avant 62 ans des personnes qui ont commencé à travailler jeunes (avant 20 ans)	53%	53%	55%	57%	57%	53%	58%	53%
Ouvrir un droit à partir plus tôt pour les personnes qui ne travaillent plus en raison de problèmes de santé	40%	38%	41%	45%	45%	40%	48%	40%
Conserver les droits à départs anticipés à la retraite pour certains métiers comme les régimes spéciaux	9%	1%	5%	6%	10%	4%	9%	34%
À métier comparable, égaliser entre le privé et le public les dispositifs de départ sur des postes considérés comme pénibles	47%	59%	55%	55%	46%	59%	50%	18%
Il ne faut pas autoriser de départs anticipés, les conditions de départ doivent être les mêmes pour tous	7%	9%	7%	5%	6%	7%	4%	5%

OPINIONWAY
NOVEMBRE
DECEMBRE 2019





Les conditions de départ anticipé à la retraite

Question 9. Il est proposé dans le futur système universel de retraites d'adapter les conditions de départ à la retraite pour les personnes ayant eu des carrières longues et/ou pénibles. Parmi les propositions suivantes, lesquelles vous paraissent prioritaires ?

Trois réponses possibles



45 084
répondants

	% Total	Personnes qui doivent être concernées par le futur système universel de retraites		
		Tout le monde, sauf les retraités et les gens proches de la retraite	Uniquement les personnes éloignées du départ à la retraite	Uniquement les personnes qui commenceront à travailler quand le futur système sera entré en vigueur
Autoriser le départ avant 62 ans pour les personnes exposées à des facteurs de risques professionnels liés à la pénibilité (grâce au compte professionnel prévention)	66%	69%	72%	68%
Autoriser le départ avant 62 ans des personnes qui ont commencé à travailler jeunes (avant 20 ans)	53%	53%	60%	59%
Ouvrir un droit à partir plus tôt pour les personnes qui ne travaillent plus en raison de problèmes de santé	40%	39%	44%	46%
Conserver les droits à départs anticipés à la retraite pour certains métiers comme les régimes spéciaux	9%	3%	7%	22%
À métier comparable, égaliser entre le privé et le public les dispositifs de départ sur des postes considérés comme pénibles	47%	60%	53%	33%
Il ne faut pas autoriser de départs anticipés, les conditions de départ doivent être les mêmes pour tous	7%	10%	5%	5%

PROVISoire
DES DU 5 DECEMBRE 2019



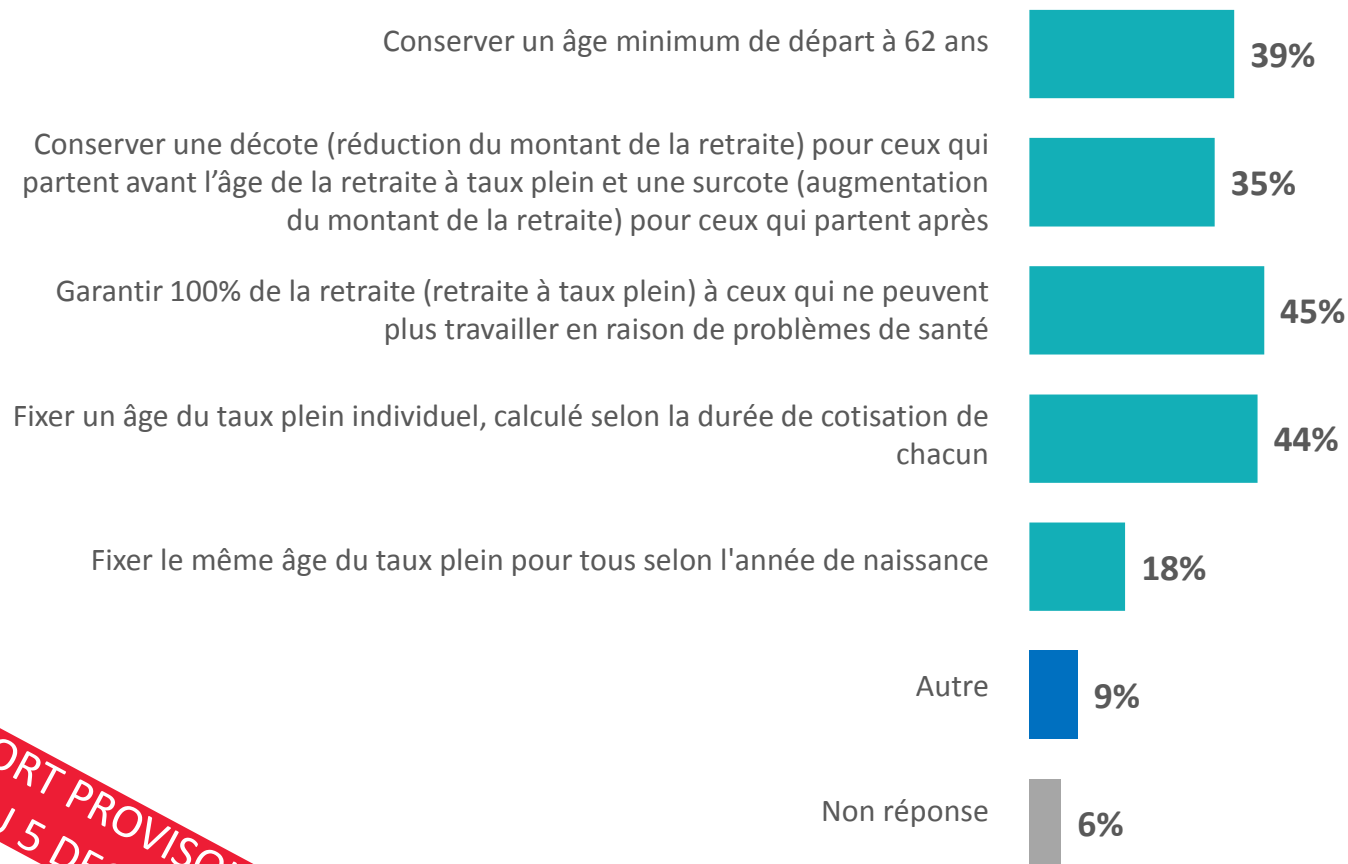
La définition de l'âge de départ à taux plein

Question 10. Dans le futur système universel de retraites, il y aura comme aujourd'hui un âge minimal de départ et un âge permettant de bénéficier de 100% de sa retraite (taux plein). Parmi les propositions suivantes, lesquelles vous paraissent prioritaires ?

Trois réponses possibles



45 084
répondants



RAPPORT PROVISOIRE
DONNEES DU 5 DECEMBRE 2019



La définition de l'âge de départ à taux plein

Question 10. Dans le futur système universel de retraites, il y aura comme aujourd'hui un âge minimal de départ et un âge permettant de bénéficier de 100% de sa retraite (taux plein). Parmi les propositions suivantes, lesquelles vous paraissent prioritaires ?

Trois réponses possibles



45 084
répondants

	% Total	Âge				
		Moins de 25 ans	25 - 34 ans	35 - 49 ans	50 - 64 ans	65 ans et plus
Conserver un âge minimum de départ à 62 ans	39%	31%	30%	35%	47%	41%
Conserver une décote (réduction du montant de la retraite) pour ceux qui partent avant l'âge de la retraite à taux plein et une surcote (augmentation du montant de la retraite) pour ceux qui partent après	35%	44%	39%	35%	32%	56%
Garantir 100% de la retraite (retraite à taux plein) à ceux qui ne peuvent plus travailler en raison de problèmes de santé	45%	59%	55%	47%	47%	44%
Fixer un âge du taux plein individuel, calculé selon la durée de cotisation de chacun	44%	49%	48%	46%	47%	45%
Fixer le même âge du taux plein pour tous selon l'année de naissance	18%	14%	16%	20%	20%	19%

RAPPORT PROVISOIRE
DONNEES DU 5 DECEMBRE 2019



La définition de l'âge de départ à taux plein

Question 10. Dans le futur système universel de retraites, il y aura comme aujourd'hui un âge minimal de départ et un âge permettant de bénéficier de 100% de sa retraite (taux plein). Parmi les propositions suivantes, lesquelles vous paraissent prioritaires ?

Trois réponses possibles



45 084
répondants

	% Total	Objectifs prioritaires du futur système universel de retraites						
		Avoir un seul système de retraite pour tous	Avoir un système plus simple et plus lisible	Construire un système plus solidaire	Garantir aux retraités un bon niveau de retraite	Garantir l'équilibre financier du système de retraites	Améliorer la situation des femmes à la retraite	Il n'est pas nécessaire de mettre en place un système universel de retraites
Conserver un âge minimum de départ à 62 ans	39%	40%	39%	41%	42%	39%	42%	41%
Conserver une décote (réduction du montant de la retraite) pour ceux qui partent avant l'âge de la retraite à taux plein et une surcote (augmentation du montant de la retraite) pour ceux qui partent après	35%	45%	43%	41%	32%	48%	34%	14%
Garantir 100% de la retraite (retraite à taux plein) à ceux qui ne peuvent plus travailler en raison de problèmes de santé	45%	40%	43%	52%	52%	43%	57%	49%
Fixer un âge du taux plein individuel, calculé selon la durée de cotisation de chacun	44%	49%	50%	46%	45%	50%	42%	30%
Fixer le même âge du taux plein pour tous selon l'année de naissance	18%	20%	19%	19%	19%	19%	20%	17%

RAPPORT PROVISOIRE
DONNÉES DU 5 DECEMBRE 2019



La définition de l'âge de départ à taux plein

Question 10. Dans le futur système universel de retraites, il y aura comme aujourd'hui un âge minimal de départ et un âge permettant de bénéficier de 100% de sa retraite (taux plein). Parmi les propositions suivantes, lesquelles vous paraissent prioritaires ?

Trois réponses possibles



45 084
répondants

	% Total	Personnes qui doivent être concernées par le futur système universel de retraites		
		Tout le monde, sauf les retraités et les gens proches de la retraite	Uniquement les personnes éloignées du départ à la retraite	Uniquement les personnes qui commenceront à travailler quand le futur système sera entré en vigueur
Conserver un âge minimum de départ à 62 ans	39%	39%	43%	43%
Conserver une décote (réduction du montant de la retraite) pour ceux qui partent avant l'âge de la retraite à taux plein et une surcote (augmentation du montant de la retraite) pour ceux qui partent après	35%	48%	37%	23%
Garantir 100% de la retraite (retraite à taux plein) à ceux qui ne peuvent plus travailler en raison de problèmes de santé	45%	42%	48%	53%
Fixer un âge du taux plein individuel, calculé selon la durée de cotisation de chacun	44%	49%	52%	40%
Fixer le même âge du taux plein pour tous selon l'année de naissance	18%	20%	19%	19%

**RAPPORT PROVISOIRE
DONNEES DU 5 DECEMBRE 2019**



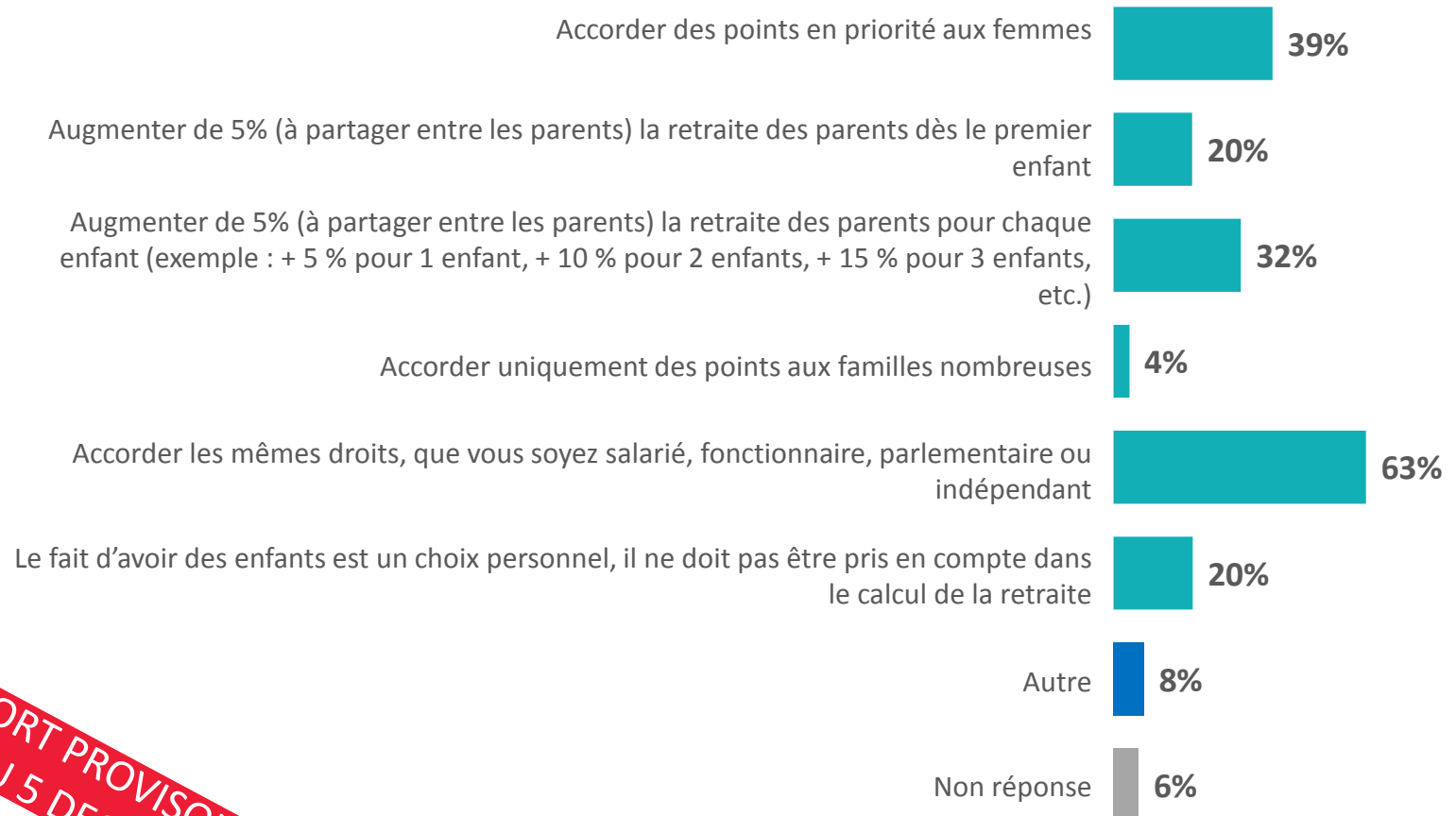
La prise en compte des enfants dans le calcul de la retraite

Question 11. Dans le futur système universel de retraites, des points seront accordés aux parents qui ont eu des enfants afin de compenser l'impact que cela a eu sur leur carrière professionnelle. Il est prioritaire selon vous de :

Trois réponses possibles



45 084
répondants



RAPPORT PROVISOIRE
DONNEES DU 5 DECEMBRE 2019



La prise en compte des enfants dans le calcul de la retraite

Question 11. Dans le futur système universel de retraites, des points seront accordés aux parents qui ont eu des enfants afin de compenser l'impact que cela a eu sur leur carrière professionnelle. Il est prioritaire selon vous de :

Trois réponses possibles



45 084
répondants

	% Total	Âge				
		Moins de 25 ans	25 - 34 ans	35 - 49 ans	50 - 64 ans	65 ans et plus
Accorder des points en priorité aux femmes	39%	32%	33%	38%	44%	48%
Augmenter de 5% (à partager entre les parents) la retraite des parents dès le premier enfant	20%	26%	23%	21%	21%	19%
Augmenter de 5% (à partager entre les parents) la retraite des parents pour chaque enfant (exemple : + 5 % pour 1 enfant, + 10 % pour 2 enfants, + 15 % pour 3 enfants, etc.)	32%	39%	36%	34%	33%	31%
Accorder uniquement des points aux familles nombreuses	4%	4%	2%	3%	4%	6%
Accorder les mêmes droits, que vous soyez salarié, fonctionnaire, parlementaire ou indépendant	63%	63%	62%	61%	66%	77%
Le fait d'avoir des enfants est un choix personnel, il ne doit pas être pris en compte dans le calcul de la retraite	20%	23%	26%	23%	19%	20%

**RAPPORT PROVISOIRE
DONNEES DU 5 DECEMBRE 2019**



La prise en compte des enfants dans le calcul de la retraite

Question 11. Dans le futur système universel de retraites, des points seront accordés aux parents qui ont eu des enfants afin de compenser l'impact que cela a eu sur leur carrière professionnelle. Il est prioritaire selon vous de :

Trois réponses possibles



45 084
répondants

	% Total	Objectifs prioritaires du futur système universel de retraites						
		Avoir un seul système de retraite pour tous	Avoir un système plus simple et plus lisible	Construire un système plus solidaire	Garantir aux retraités un bon niveau de retraite	Garantir l'équilibre financier du système de retraites	Améliorer la situation des femmes à la retraite	Il n'est pas nécessaire de mettre en place un système universel de retraites
Accorder des points en priorité aux femmes	39%	41%	40%	44%	41%	42%	58%	30%
Augmenter de 5% (à partager entre les parents) la retraite des parents dès le premier enfant	20%	20%	21%	22%	22%	21%	21%	18%
Augmenter de 5% (à partager entre les parents) la retraite des parents pour chaque enfant (exemple : + 5 % pour 1 enfant, + 10 % pour 2 enfants, + 15 % pour 3 enfants, etc.)	32%	30%	33%	34%	35%	33%	39%	32%
Accorder uniquement des points aux familles nombreuses	4%	5%	4%	4%	3%	5%	4%	4%
Accorder les mêmes droits, que vous soyez salarié, fonctionnaire, parlementaire ou indépendant	63%	73%	71%	71%	64%	74%	67%	34%
Le fait d'avoir des enfants est un choix personnel, il ne doit pas être pris en compte dans le calcul de la retraite	20%	22%	21%	18%	19%	19%	10%	20%

AVIS
5 DÉCEMBRE 2019



La prise en compte des enfants dans le calcul de la retraite

Question 11. Dans le futur système universel de retraites, des points seront accordés aux parents qui ont eu des enfants afin de compenser l'impact que cela a eu sur leur carrière professionnelle. Il est prioritaire selon vous de :

Trois réponses possibles



45 084
répondants

	% Total	Personnes qui doivent être concernées par le futur système universel de retraites		
		Tout le monde, sauf les retraités et les gens proches de la retraite	Uniquement les personnes éloignées du départ à la retraite	Uniquement les personnes qui commenceront à travailler quand le futur système sera entré en vigueur
Accorder des points en priorité aux femmes	39%	43%	43%	39%
Augmenter de 5% (à partager entre les parents) la retraite des parents dès le premier enfant	20%	20%	22%	21%
Augmenter de 5% (à partager entre les parents) la retraite des parents pour chaque enfant (exemple : + 5 % pour 1 enfant, + 10 % pour 2 enfants, + 15 % pour 3 enfants, etc.)	32%	31%	35%	36%
Accorder uniquement des points aux familles nombreuses	4%	5%	5%	3%
Accorder les mêmes droits, que vous soyez salarié, fonctionnaire, parlementaire ou indépendant	63%	75%	70%	51%
Le fait d'avoir des enfants est un choix personnel, il ne doit pas être pris en compte dans le calcul de la retraite	20%	22%	19%	21%

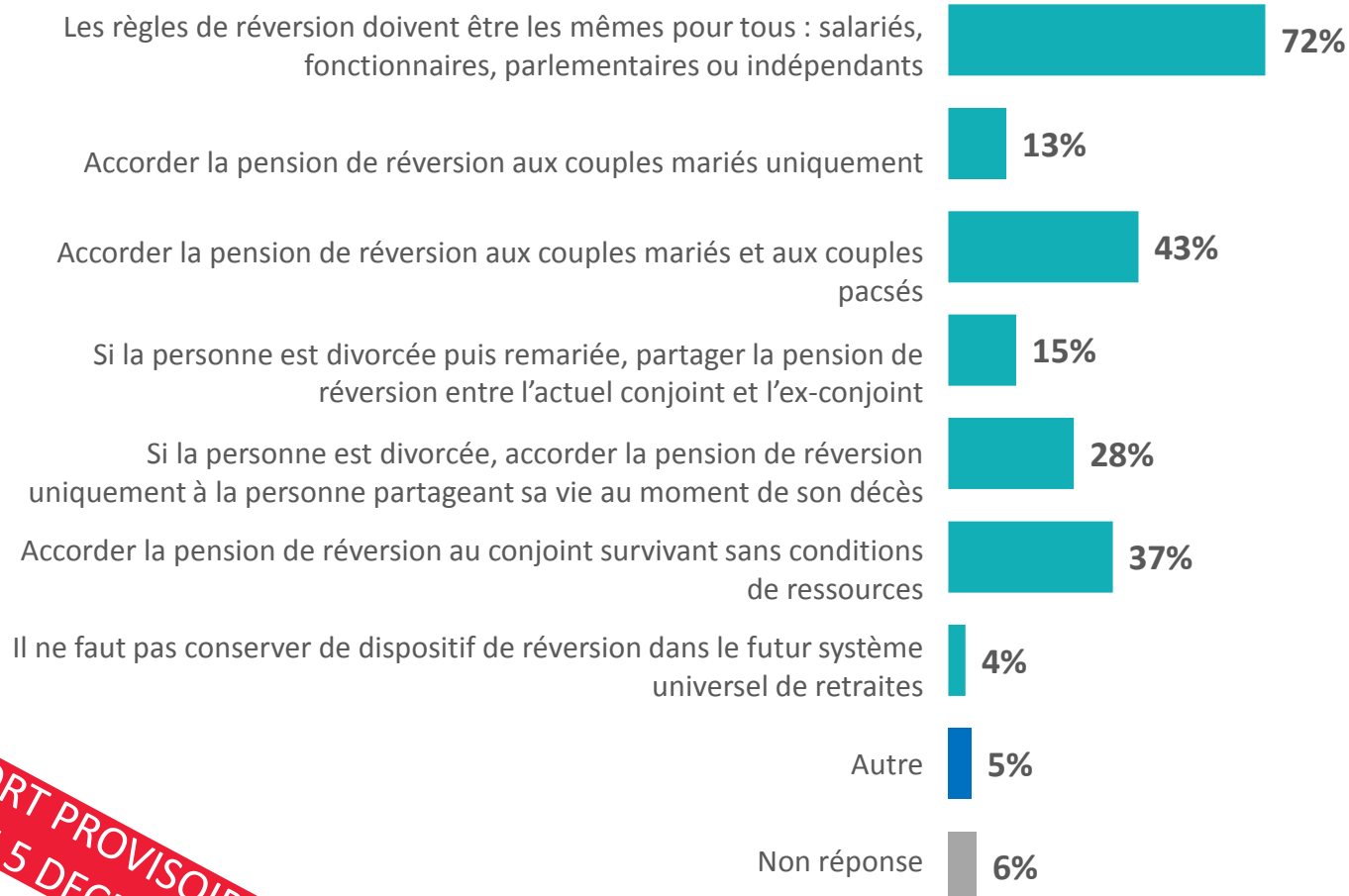
**RAPPORT PROVISOIRE
DONNEES DU 5 DECEMBRE 2019**



Les pensions de réversion

Question 12. Dans le futur système universel de retraites, il y aura un dispositif de réversion afin que les veuves et les veufs touchent une partie de la retraite de leur conjoint décédé. Parmi les propositions suivantes, lesquelles vous paraissent prioritaires :

Trois réponses possibles



45 084
répondants

RAPPORT PROVISOIRE
DONNEES DU 5 DECEMBRE 2019



Les pensions de réversion

Question 12. Dans le futur système universel de retraites, il y aura un dispositif de réversion afin que les veuves et les veufs touchent une partie de la retraite de leur conjoint décédé. Parmi les propositions suivantes, lesquelles vous paraissent prioritaires ?

Trois réponses possibles



45 084
répondants

	% Total	Âge				
		Moins de 25 ans	25 - 34 ans	35 - 49 ans	50 - 64 ans	65 ans et plus
Les règles de réversion doivent être les mêmes pour tous : salariés, fonctionnaires, parlementaires ou indépendants	72%	71%	70%	72%	77%	86%
Accorder la pension de réversion aux couples mariés uniquement	13%	9%	9%	12%	14%	19%
Accorder la pension de réversion aux couples mariés et aux couples pacsés	43%	50%	53%	46%	44%	45%
Si la personne est divorcée puis remariée, partager la pension de réversion entre l'actuel conjoint et l'ex-conjoint	15%	8%	10%	11%	17%	26%
Si la personne est divorcée, accorder la pension de réversion uniquement à la personne partageant sa vie au moment de son décès	28%	41%	35%	33%	30%	24%
Accorder la pension de réversion au conjoint survivant sans conditions de ressources	37%	31%	32%	38%	41%	43%
Il ne faut pas conserver de dispositif de réversion dans le futur système universel de retraites	4%	5%	7%	5%	4%	2%

RAPPORT PROVISOIRE
DONNÉES DU 5 DECEMBRE 2019



Les pensions de réversion

Question 12. Dans le futur système universel de retraites, il y aura un dispositif de réversion afin que les veuves et les veufs touchent une partie de la retraite de leur conjoint décédé. Parmi les propositions suivantes, lesquelles vous paraissent prioritaires ?

Trois réponses possibles



45 084
répondants

	% Total	Objectifs prioritaires du futur système universel de retraites						
		Avoir un seul système de retraite pour tous	Avoir un système plus simple et plus lisible	Construire un système plus solidaire	Garantir aux retraités un bon niveau de retraite	Garantir l'équilibre financier du système de retraites	Améliorer la situation des femmes à la retraite	Il n'est pas nécessaire de mettre en place un système universel de retraites
Les règles de réversion doivent être les mêmes pour tous : salariés, fonctionnaires, parlementaires ou indépendants	72%	85%	81%	80%	73%	82%	74%	40%
Accorder la pension de réversion aux couples mariés uniquement	13%	14%	13%	11%	13%	13%	11%	13%
Accorder la pension de réversion aux couples mariés et aux couples pacsés	43%	44%	45%	48%	46%	46%	48%	38%
Si la personne est divorcée puis remariée, partager la pension de réversion entre l'actuel conjoint et l'ex-conjoint	15%	16%	16%	17%	15%	18%	20%	13%
Si la personne est divorcée, accorder la pension de réversion uniquement à la personne partageant sa vie au moment de son décès	28%	30%	31%	31%	31%	31%	28%	24%
Accorder la pension de réversion au conjoint survivant sans conditions de ressources	37%	34%	36%	35%	41%	35%	40%	47%
Il ne faut pas conserver de dispositif de réversion dans le futur système universel de retraites	4%	4%	4%	3%	3%	4%	2%	3%

OPINIONWAY
DÉCEMBRE 2019





Les pensions de réversion

Question 12. Dans le futur système universel de retraites, il y aura un dispositif de réversion afin que les veuves et les veufs touchent une partie de la retraite de leur conjoint décédé. Parmi les propositions suivantes, lesquelles vous paraissent prioritaires ?

Trois réponses possibles



45 084
répondants

	% Total	Personnes qui doivent être concernées par le futur système universel de retraites		
		Tout le monde, sauf les retraités et les gens proches de la retraite	Uniquement les personnes éloignées du départ à la retraite	Uniquement les personnes qui commenceront à travailler quand le futur système sera entré en vigueur
Les règles de réversion doivent être les mêmes pour tous : salariés, fonctionnaires, parlementaires ou indépendants	72%	87%	80%	59%
Accorder la pension de réversion aux couples mariés uniquement	13%	14%	14%	14%
Accorder la pension de réversion aux couples mariés et aux couples pacsés	43%	46%	48%	44%
Si la personne est divorcée puis remariée, partager la pension de réversion entre l'actuel conjoint et l'ex-conjoint	15%	17%	17%	15%
Si la personne est divorcée, accorder la pension de réversion uniquement à la personne partageant sa vie au moment de son décès	28%	31%	32%	29%
Accorder la pension de réversion au conjoint survivant sans conditions de ressources	37%	35%	38%	46%
Il ne faut pas conserver de dispositif de réversion dans le futur système universel de retraites	4%	5%	3%	4%

DU 5 DÉCEMBRE 2019



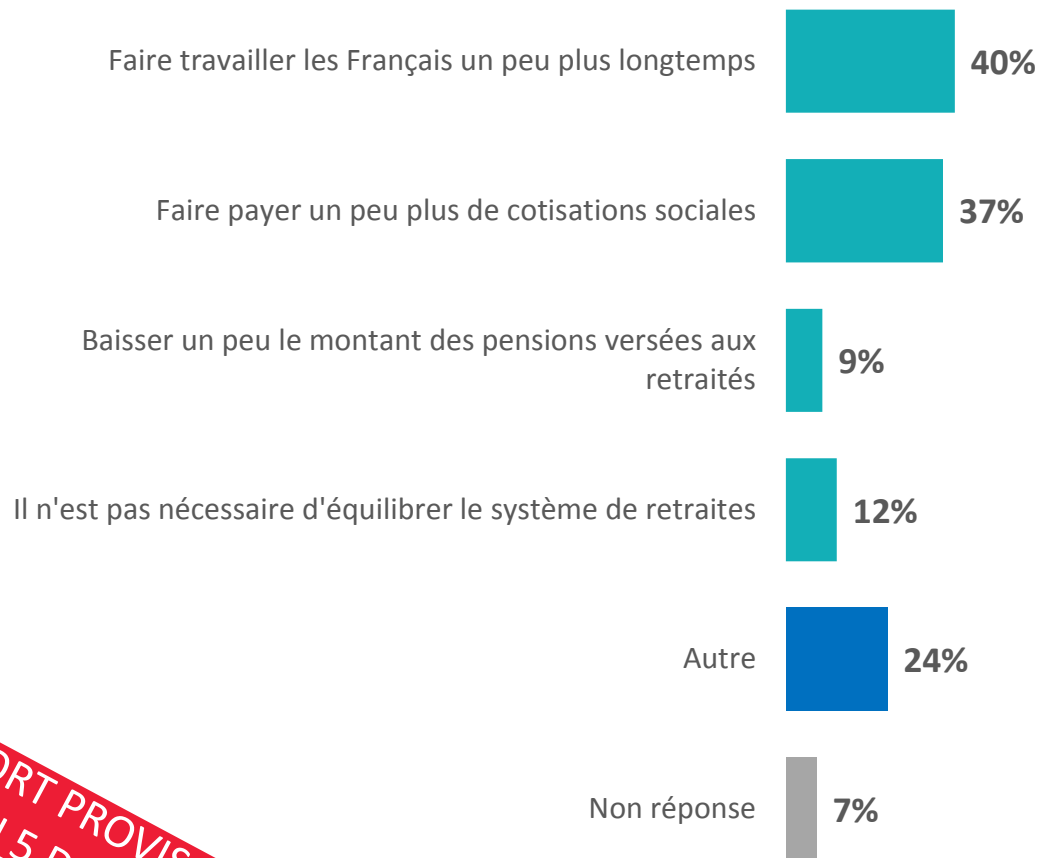
L'équilibre financier du futur système universel de retraites

Question 13. L'objectif est que le système soit équilibré financièrement notamment pour garantir une retraite aux jeunes générations. Afin de maintenir l'équilibre du système en tenant compte de l'augmentation de l'espérance de vie, vous semble-t-il nécessaire :

Deux réponses possibles



45 084
répondants



RAPPORT PROVISOIRE
DONNEES DU 5 DECEMBRE 2019



L'équilibre financier du futur système universel de retraites

Question 13. L'objectif est que le système soit équilibré financièrement notamment pour garantir une retraite aux jeunes générations. Afin de maintenir l'équilibre du système en tenant compte de l'augmentation de l'espérance de vie, vous semble-t-il nécessaire... ?

Deux réponses possibles


45 084
répondants

	% Total	Âge				
		Moins de 25 ans	25 - 34 ans	35 - 49 ans	50 - 64 ans	65 ans et plus
Faire travailler les Français un peu plus longtemps	40%	40%	31%	35%	39%	71%
Faire payer un peu plus de cotisations sociales	37%	37%	36%	36%	42%	40%
Baisser un peu le montant des pensions versées aux retraités	9%	12%	15%	12%	8%	6%
Il n'est pas nécessaire d'équilibrer le système de retraites	12%	15%	17%	15%	13%	6%

RAPPORT PROVISOIRE
DONNEES DU 5 DECEMBRE 2019



L'équilibre financier du futur système universel de retraites

Question 13. L'objectif est que le système soit équilibré financièrement notamment pour garantir une retraite aux jeunes générations. Afin de maintenir l'équilibre du système en tenant compte de l'augmentation de l'espérance de vie, vous semble-t-il nécessaire... ?

Deux réponses possibles



45 084
répondants

	% Total	Objectifs prioritaires du futur système universel de retraites						
		Avoir un seul système de retraite pour tous	Avoir un système plus simple et plus lisible	Construire un système plus solidaire	Garantir aux retraités un bon niveau de retraite	Garantir l'équilibre financier du système de retraites	Améliorer la situation des femmes à la retraite	Il n'est pas nécessaire de mettre en place un système universel de retraites
Faire travailler les Français un peu plus longtemps	40%	54%	49%	45%	35%	56%	38%	10%
Faire payer un peu plus de cotisations sociales	37%	39%	39%	41%	42%	40%	40%	31%
Baisser un peu le montant des pensions versées aux retraités	9%	12%	11%	9%	5%	12%	7%	3%
Il n'est pas nécessaire d'équilibrer le système de retraites	12%	6%	8%	9%	14%	4%	13%	34%

RAPPORT PROVISOIRE
DONNEES DU 5 DECEMBRE 2019



L'équilibre financier du futur système universel de retraites

Question 13. L'objectif est que le système soit équilibré financièrement notamment pour garantir une retraite aux jeunes générations. Afin de maintenir l'équilibre du système en tenant compte de l'augmentation de l'espérance de vie, vous semble-t-il nécessaire... ?

Deux réponses possibles



45 084
répondants

	% Total	Personnes qui doivent être concernées par le futur système universel de retraites		
		Tout le monde, sauf les retraités et les gens proches de la retraite	Uniquement les personnes éloignées du départ à la retraite	Uniquement les personnes qui commenceront à travailler quand le futur système sera entré en vigueur
Faire travailler les Français un peu plus longtemps	40%	58%	42%	21%
Faire payer un peu plus de cotisations sociales	37%	39%	45%	38%
Baisser un peu le montant des pensions versées aux retraités	9%	13%	9%	4%
Il n'est pas nécessaire d'équilibrer le système de retraites	12%	6%	9%	25%

RAPPORT PROVISOIRE
DONNEES DU 5 DECEMBRE 2019



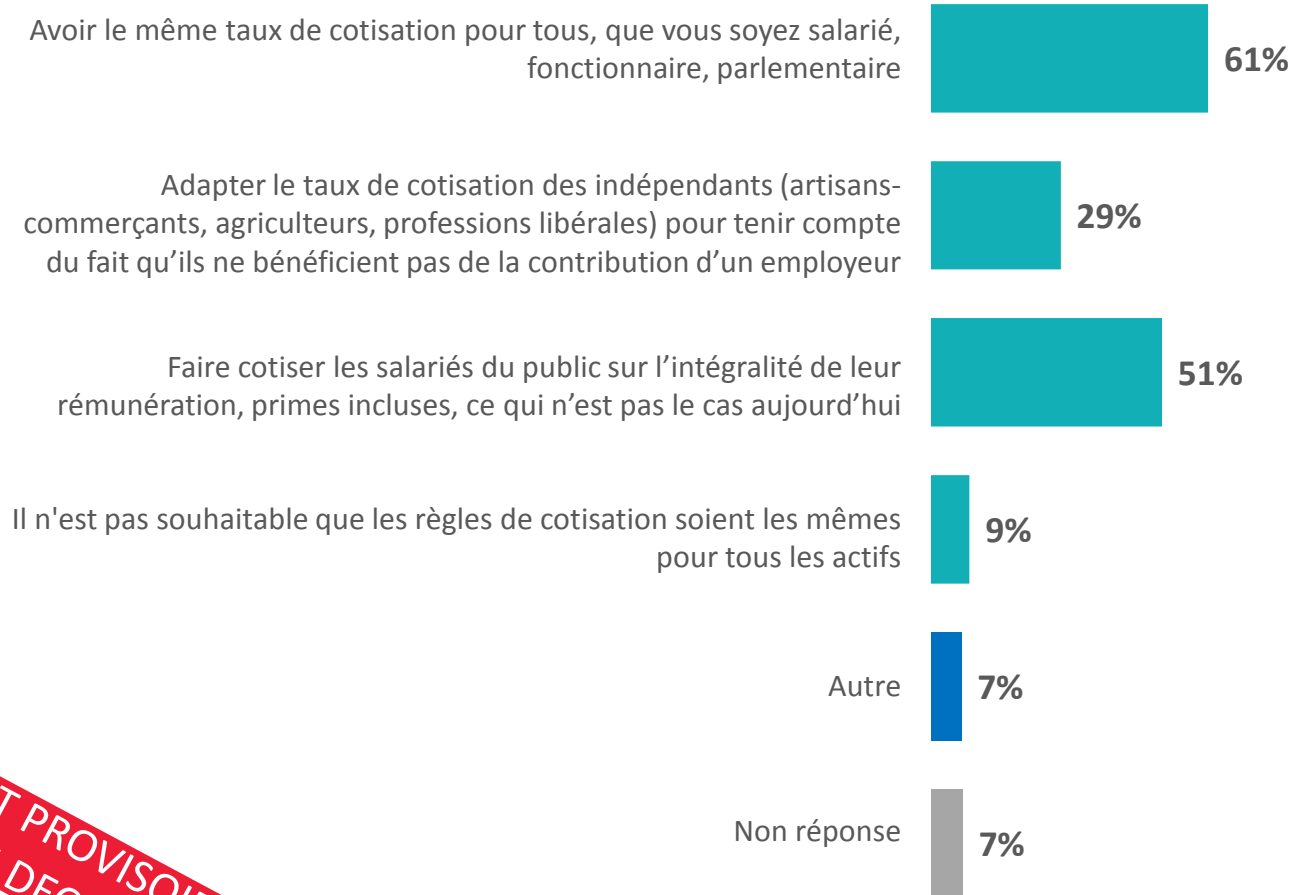
La définition de règles de cotisation équitables

Question 14. Selon vous, que faut-il faire en priorité dans le nouveau système universel de retraites pour que les règles de cotisation soient équitables ?

Deux réponses possibles



45 084
répondants



RAPPORT PROVISOIRE
DONNEES DU 5 DECEMBRE 2019



La définition de règles de cotisation équitables

Question 14. Selon vous, que faut-il faire en priorité dans le nouveau système universel de retraites pour que les règles de cotisation soient équitables ?

Deux réponses possibles



45 084
répondants

	% Total	Âge				
		Moins de 25 ans	25 - 34 ans	35 - 49 ans	50 - 64 ans	65 ans et plus
Avoir le même taux de cotisation pour tous, que vous soyez salarié, fonctionnaire, parlementaire	61%	49%	52%	59%	68%	76%
Adapter le taux de cotisation des indépendants (artisans-commerçants, agriculteurs, professions libérales) pour tenir compte du fait qu'ils ne bénéficient pas de la contribution d'un employeur	29%	49%	43%	31%	28%	30%
Faire cotiser les salariés du public sur l'intégralité de leur rémunération, primes incluses, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui	51%	41%	43%	48%	56%	66%
Il n'est pas souhaitable que les règles de cotisation soient les mêmes pour tous les actifs	9%	14%	14%	13%	8%	3%

RAPPORT PROVISOIRE
DONNEES DU 5 DECEMBRE 2019



La définition de règles de cotisation équitables

Question 14. Selon vous, que faut-il faire en priorité dans le nouveau système universel de retraites pour que les règles de cotisation soient équitables ?

Deux réponses possibles



45 084
répondants

	% Total	Objectifs prioritaires du futur système universel de retraites						
		Avoir un seul système de retraite pour tous	Avoir un système plus simple et plus lisible	Construire un système plus solidaire	Garantir aux retraités un bon niveau de retraite	Garantir l'équilibre financier du système de retraites	Améliorer la situation des femmes à la retraite	Il n'est pas nécessaire de mettre en place un système universel de retraites
Avoir le même taux de cotisation pour tous, que vous soyez salarié, fonctionnaire, parlementaire	61%	76%	69%	67%	62%	70%	60%	29%
Adapter le taux de cotisation des indépendants (artisans-commerçants, agriculteurs, professions libérales) pour tenir compte du fait qu'ils ne bénéficient pas de la contribution d'un employeur	29%	29%	33%	35%	30%	33%	34%	19%
Faire cotiser les salariés du public sur l'intégralité de leur rémunération, primes incluses, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui	51%	62%	58%	55%	51%	59%	52%	29%
Il n'est pas souhaitable que les règles de cotisation soient les mêmes pour tous les actifs	9%	1%	3%	4%	9%	3%	8%	33%

**RAPPORT PROVISOIRE
DONNEES DU 5 DECEMBRE 2019**



La définition de règles de cotisation équitables

Question 14. Selon vous, que faut-il faire en priorité dans le nouveau système universel de retraites pour que les règles de cotisation soient équitables ?

Deux réponses possibles



45 084
répondants

	% Total	Personnes qui doivent être concernées par le futur système universel de retraites		
		Tout le monde, sauf les retraités et les gens proches de la retraite	Uniquement les personnes éloignées du départ à la retraite	Uniquement les personnes qui commenceront à travailler quand le futur système sera entré en vigueur
Avoir le même taux de cotisation pour tous, que vous soyez salarié, fonctionnaire, parlementaire	61%	76%	68%	48%
Adapter le taux de cotisation des indépendants (artisans-commerçants, agriculteurs, professions libérales) pour tenir compte du fait qu'ils ne bénéficient pas de la contribution d'un employeur	29%	32%	33%	27%
Faire cotiser les salariés du public sur l'intégralité de leur rémunération, primes incluses, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui	51%	63%	58%	41%
Il n'est pas souhaitable que les règles de cotisation soient les mêmes pour tous les actifs	9%	2%	5%	21%

RAPPORT PROVISOIRE
DONNEES DU 5 DECEMBRE 2019



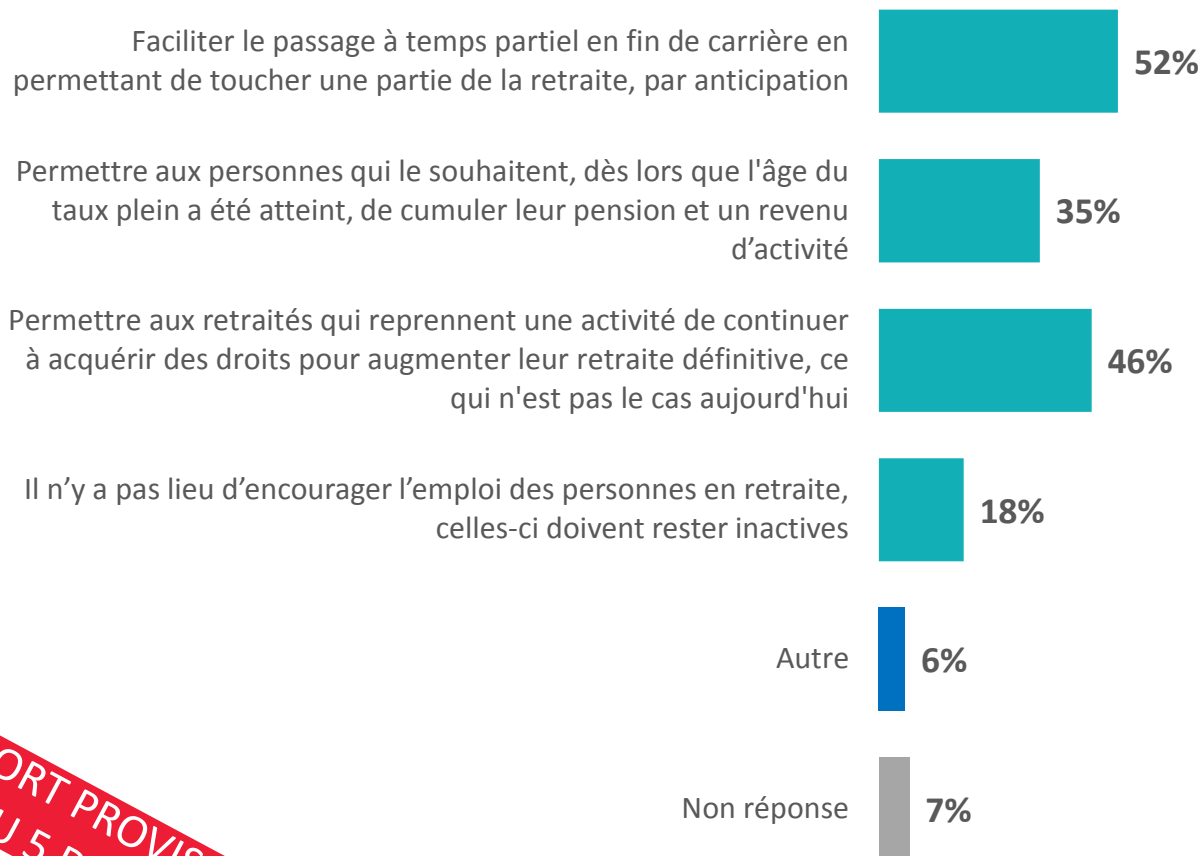
La transition emploi-retraite

Question 15. Le futur système universel de retraites doit permettre de faciliter la transition entre la fin de la vie professionnelle et le départ à la retraite. Parmi les propositions suivantes, lesquelles vous paraissent prioritaires ?

Deux réponses possibles



45 084
répondants



RAPPORT PROVISOIRE
DONNEES DU 5 DECEMBRE 2019



La transition emploi-retraite

Question 15. Le futur système universel de retraites doit permettre de faciliter la transition entre la fin de la vie professionnelle et le départ à la retraite. Parmi les propositions suivantes, lesquelles vous paraissent prioritaires ?

Deux réponses possibles



45 084
répondants

	% Total	Âge				
		Moins de 25 ans	25 - 34 ans	35 - 49 ans	50 - 64 ans	65 ans et plus
Faciliter le passage à temps partiel en fin de carrière en permettant de toucher une partie de la retraite, par anticipation	52%	48%	51%	54%	59%	50%
Permettre aux personnes qui le souhaitent, dès lors que l'âge du taux plein a été atteint, de cumuler leur pension et un revenu d'activité	35%	40%	36%	35%	36%	44%
Permettre aux retraités qui reprennent une activité de continuer à acquérir des droits pour augmenter leur retraite définitive, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui	46%	62%	52%	47%	47%	53%
Il n'y a pas lieu d'encourager l'emploi des personnes en retraite, celles-ci doivent rester inactives	18%	14%	22%	22%	19%	16%

RAPPORT PROVISOIRE
DONNEES DU 5 DECEMBRE 2019



La transition emploi-retraite

Question 15. Le futur système universel de retraites doit permettre de faciliter la transition entre la fin de la vie professionnelle et le départ à la retraite. Parmi les propositions suivantes, lesquelles vous paraissent prioritaires ?

Deux réponses possibles



45 084
répondants

	% Total	Objectifs prioritaires du futur système universel de retraites						
		Avoir un seul système de retraite pour tous	Avoir un système plus simple et plus lisible	Construire un système plus solidaire	Garantir aux retraités un bon niveau de retraite	Garantir l'équilibre financier du système de retraites	Améliorer la situation des femmes à la retraite	Il n'est pas nécessaire de mettre en place un système universel de retraites
Faciliter le passage à temps partiel en fin de carrière en permettant de toucher une partie de la retraite, par anticipation	52%	55%	56%	57%	54%	55%	56%	40%
Permettre aux personnes qui le souhaitent, dès lors que l'âge du taux plein a été atteint, de cumuler leur pension et un revenu d'activité	35%	39%	40%	36%	36%	40%	36%	23%
Permettre aux retraités qui reprennent une activité de continuer à acquérir des droits pour augmenter leur retraite définitive, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui	46%	51%	52%	49%	48%	53%	49%	31%
Il n'y a pas lieu d'encourager l'emploi des personnes en retraite, celles-ci doivent rester inactives	18%	14%	13%	16%	18%	13%	17%	35%

OPINIONWAY
DONNÉES DU 5 DECEMBRE 2019
RAPPORT PROVISOIRE





La transition emploi-retraite

Question 15. Le futur système universel de retraites doit permettre de faciliter la transition entre la fin de la vie professionnelle et le départ à la retraite. Parmi les propositions suivantes, lesquelles vous paraissent prioritaires ?

Deux réponses possibles



45 084
répondants

	% Total	Personnes qui doivent être concernées par le futur système universel de retraites		
		Tout le monde, sauf les retraités et les gens proches de la retraite	Uniquement les personnes éloignées du départ à la retraite	Uniquement les personnes qui commenceront à travailler quand le futur système sera entré en vigueur
Faciliter le passage à temps partiel en fin de carrière en permettant de toucher une partie de la retraite, par anticipation	52%	55%	61%	51%
Permettre aux personnes qui le souhaitent, dès lors que l'âge du taux plein a été atteint, de cumuler leur pension et un revenu d'activité	35%	42%	37%	30%
Permettre aux retraités qui reprennent une activité de continuer à acquérir des droits pour augmenter leur retraite définitive, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui	46%	54%	49%	41%
Il n'y a pas lieu d'encourager l'emploi des personnes en retraite, celles-ci doivent rester inactives	18%	14%	16%	28%

**RAPPORT PROVISOIRE
DONNEES DU 5 DECEMBRE 2019**



Le pilotage du futur système universel de retraites

Question 16. Le pilotage du futur système universel de retraites permettra par exemple de définir l'évolution des pensions. Selon vous, par qui doit-il être assuré ?

Trois réponses possibles



45 084
répondants



RAPPORT PROVISOIRE
DONNÉES DU 5 DÉCEMBRE 2019



Le pilotage du futur système universel de retraites

Question 16. Le pilotage du futur système universel de retraites permettra par exemple de définir l'évolution des pensions. Selon vous, par qui doit-il être assuré ?

Trois réponses possibles



45 084
répondants

	% Total	Âge				
		Moins de 25 ans	25 - 34 ans	35 - 49 ans	50 - 64 ans	65 ans et plus
L'État (Gouvernement et Parlement)	31%	34%	27%	29%	32%	42%
Les partenaires sociaux (syndicats de salariés et représentants des employeurs)	31%	28%	27%	29%	34%	36%
Des conférences de citoyens	21%	32%	30%	23%	21%	18%
Des experts indépendants	19%	25%	21%	20%	19%	25%
Une combinaison de tous ces acteurs	47%	45%	47%	49%	52%	50%

RAPPORT PROVISOIRE
DONNÉES DU 5 DECEMBRE 2019



Le pilotage du futur système universel de retraites

Question 16. Le pilotage du futur système universel de retraites permettra par exemple de définir l'évolution des pensions. Selon vous, par qui doit-il être assuré ?

Trois réponses possibles



45 084
répondants

	% Total	Objectifs prioritaires du futur système universel de retraites						
		Avoir un seul système de retraite pour tous	Avoir un système plus simple et plus lisible	Construire un système plus solidaire	Garantir aux retraités un bon niveau de retraite	Garantir l'équilibre financier du système de retraites	Améliorer la situation des femmes à la retraite	Il n'est pas nécessaire de mettre en place un système universel de retraites
L'État (Gouvernement et Parlement)	31%	38%	35%	34%	29%	37%	29%	15%
Les partenaires sociaux (syndicats de salariés et représentants des employeurs)	31%	24%	26%	31%	33%	26%	34%	52%
Des conférences de citoyens	21%	18%	19%	22%	24%	17%	25%	27%
Des experts indépendants	19%	24%	22%	20%	18%	23%	19%	11%
Une combinaison de tous ces acteurs	47%	50%	52%	52%	50%	52%	51%	33%

RAPPORT PROVISOIRE
DONNEES DU 5 DECEMBRE 2019



Le pilotage du futur système universel de retraites

Question 16. Le pilotage du futur système universel de retraites permettra par exemple de définir l'évolution des pensions. Selon vous, par qui doit-il être assuré ?

Trois réponses possibles



45 084
répondants

	% Total	Personnes qui doivent être concernées par le futur système universel de retraites		
		Tout le monde, sauf les retraités et les gens proches de la retraite	Uniquement les personnes éloignées du départ à la retraite	Uniquement les personnes qui commenceront à travailler quand le futur système sera entré en vigueur
L'État (Gouvernement et Parlement)	31%	41%	31%	22%
Les partenaires sociaux (syndicats de salariés et représentants des employeurs)	31%	24%	31%	43%
Des conférences de citoyens	21%	19%	20%	28%
Des experts indépendants	19%	25%	20%	15%
Une combinaison de tous ces acteurs	47%	51%	56%	45%

RAPPORT PROVISOIRE
DONNEES DU 5 DECEMBRE 2019

02



**Les résultats des contributions
posées aux propositions**

a.



**Un système de
retraites commun à tous**



Un seul système de retraites avec des règles identiques pour tout le monde



796
contributions

Aujourd'hui

Selon leur statut ou leur métier, les Français sont soumis à des règles différentes pour leur retraite. Au total, il existe 42 régimes de retraite avec des règles différentes, par exemple pour le calcul de la retraite, l'âge de départ, les avantages liés aux enfants, la pension de réversion, etc.

Ce qui est préconisé dans le futur système universel de retraites

Le système universel de retraites reposera lui sur des règles communes à tous : salariés du privé et du public, fonctionnaires, indépendants, professions libérales, agriculteurs, parlementaires etc. Il n'y aura plus de différence en fonction du métier ou du statut.

RAPPORT
DONNÉES DU 14 NOVEMBRE 2019



Un seul système de retraites avec des règles identiques pour tout le monde



796 contributions

Une même contribution peut être classée dans plusieurs thèmes. Le total est donc supérieur à 100%

LES CONDITIONS D'APPLICATION DE CETTE PROPOSITION	35%
Il faut veiller à la prise en compte de la pénibilité, des métiers à risques	10%
Mettre un seuil minimal du montant de pension (smic ...) capitalisable ensuite	9%
Il faut tenir compte des spécificités de certaines branches (médical, avocat, autres professions libérales...)	6%
A condition d'aligner les salaires également	6%
Mettre en place une période de transition dans l'alignement des régimes	4%
Agir aussi sur l'égalité femmes/hommes	2%
Trouver d'autres moyens de financement (robots, dividendes...)	1%
LES RAISONS DE SOUTIEN	35%
Exprime un accord avec cette proposition	19%
Des règles identiques également pour les fonctions exposées au danger (policier, militaire...) ou les élus	11%
Uniformiser surtout le public et le privé	7%
LES RAISONS D'OPPOSITION	16%
La réforme est injuste	10%
Cette réforme nous mènera vers une baisse des retraites	5%
C'est une proposition inapplicable	3%
AUTRES COMMENTAIRES	24%
Pose la question du calcul le plus juste des retraites : par point, mixte, par capitalisation, niveau de cotisation, âge de départ...	12%
S'interroge sur le financement du nouveau système, son application	3%
Pose la question de la fusion des caisses retraites	3%
Davantage informer sur cette nouvelle réforme	2%
Autres contributions trop peu citées ou inclassables	6%

DONN

NOVEMBRE 2019



La fin des régimes spéciaux

Une même contribution peut être classée dans plusieurs thèmes. Le total est donc supérieur à 100%



503
contributions

Aujourd'hui

- *Les salariés des régimes « spéciaux » (principalement RATP, SNCF, industries électriques et gazières etc.) ont des règles différentes des salariés du privé pour la retraite, notamment sur l'âge de départ et le calcul de la retraite.*
- *En conséquence, des personnes exerçant le même métier n'ont pas les mêmes droits au moment de la retraite. Un conducteur de métro à Paris pourra partir à 52 ans, soit 10 ans plus tôt qu'un conducteur de métro à Lyon.*
- *A contrario, les salariés des « régimes spéciaux » ne bénéficient pas des dispositifs de pénibilité de droit commun.*

Ce qui est préconisé dans le futur système universel de retraites

- *Les règles seront les mêmes pour tous.*
- *Les régimes spéciaux seront progressivement fermés.*
- *Les personnes ayant eu des métiers pénibles pourront partir plus tôt à la retraite, quel que soit leur statut.*

RAPPORT
DONNÉES DU 14

LE
MEMBRE 2019



La fin des régimes spéciaux

Une même contribution peut être classée dans plusieurs thèmes. Le total est donc supérieur à 100%



503 contributions

LES RAISONS DE SOUTIEN	52%
Exprime un soutien à l'égard de la suppression des régimes spéciaux	29%
Tenir exclusivement compte de la pénibilité et dangerosité du travail pour les régimes particuliers	15%
Le principe des régimes spéciaux est révolu / Les avantages ne se justifient plus	10%
Aligner les régimes de retraite (public, privé)	5%
C'est une proposition juste, équitable (fin des écarts de traitement)	1%
Fin de carrière : voir les possibilités de réduction de temps de travail et de changement de poste, poste portant sur la formation des nouveaux arrivants	1%
LES CONDITIONS D'APPLICATION DE CETTE PROPOSITION	32%
Appliquer la suppression des régimes spéciaux aux hommes politiques	15%
Faire en sorte que la sortie se fasse progressivement	5%
Faire en sorte que les fonctionnaires entrant dans le système commun soient mieux payés (notamment les enseignants)	4%
Appliquer cela pour les primo-actifs à compter de 2025	4%
Harmoniser au regard de tous les paramètres (âge de départ, taux de cotisation, assiette de calcul)	4%
Faire en sorte qu'il y ait plus de transparence sur les régimes spéciaux	1%
LES RAISONS D'OPPOSITION	25%
Exprime un désagrément à l'égard de la suppression régimes spéciaux	17%
Cette proposition conduira à des injustices	6%
Une proposition qui sera source de conflit et de rejet de la réforme	2%
Exprime une inquiétude sur les effets du nouveau système à long terme	1%
Autres contributions trop peu citées ou inclassables	4%

DONNA
24 NOVEMBRE 2019





Un système par répartition

Une même contribution peut être classée dans plusieurs thèmes. Le total est donc supérieur à 100%



122
contributions

Aujourd'hui

Les cotisations versées par les travailleurs d'aujourd'hui financent les pensions des retraités d'aujourd'hui : c'est le principe du système par répartition.

Ce qui est préconisé dans le futur système universel de retraites

Comme aujourd'hui, le futur système de retraites restera un système par répartition, afin de maintenir la solidarité entre les actifs et les retraités.

RAPPORT
DONNÉES DU 14 NOVEMBRE 2019



Un système par répartition

Une même contribution peut être classée dans plusieurs thèmes. Le total est donc supérieur à 100%



122
contributions

SOUTIENT LA REPARTITION	51%
Maintenir le principe de répartition	44%
Maintenir la solidarité entre les actifs et les retraités	10%
AJUSTEMENTS PROPOSES	34%
Elargir le financement des retraites (taxer les robots, cotisation employeurs ...)	21%
Introduire une dose de capitalisation	9%
Il faudrait une seule retraite de base unique pour tous	5%
EXPRIME UN DÉSACCORD SUR LE SYSTÈME PAR RÉPARTITION (INJUSTE)	20%
Autres contributions trop peu citées ou inclassables	6%

RAPPORT PROVISOIRE
DONNÉES DU 14 NOVEMBRE 2019

b.



**Un système de retraites
à points**



A cotisation identique retraite identique

Une même contribution peut être classée dans plusieurs thèmes. Le total est donc supérieur à 100%



150
contributions

Aujourd'hui

- *Selon leur statut ou leur métier, les Français ont des règles de calcul différentes pour leur retraite.*
- *Ainsi, même lorsqu'ils cotisent exactement la même chose, les Français n'ont pas toujours la même retraite à la fin.*

Ce qui est préconisé dans le futur système universel de retraites

- *Un euro cotisé donnera le même nombre de points, pour tout le monde.*
- *Deux Français qui auront cotisé la même chose dans leur vie auront exactement la même retraite à la fin.*

RAPPORT
DONNÉES DU 14 NOVEMBRE 2019



A cotisation identique retraite identique

Une même contribution peut être classée dans plusieurs thèmes. Le total est donc supérieur à 100%



150
contributions

C'EST UN SYSTÈME INJUSTE, INEQUITABLE	38%
LES MODALITES DE CALCUL	24%
Uniformiser le calcul des points / La valeur du point	13%
Majorer les points acquis pour certaines conditions de travail (pénibilité)	7%
Maintenir les 25 meilleures années / les 6 derniers mois	4%
Prévoir une modalité de calcul qui ne pénaliserait pas les personnes souhaitant ou ayant besoin de terminer leur carrière à mi-temps	2%
LES MODALITE D'ATTRIBUTION	21%
Prévoir la mise en place d'un système équitable pour tous	17%
Faire en sorte que les modalités de calcul soient justes	6%
Assurer une égalité des points entre les parents pour chaque enfant	2%
Appliquer ce système aux nouveaux entrants (2025)	1%
AUTRES COMMENTAIRES	25%
Exprime son soutien à la proposition	14%
Formule une autre proposition : retraite par capitalisation, par répartition	9%
Exprime le souhait d'avoir un simulateur	1%
Autres contributions trop peu citées ou inclassables	2%

RAPPORT PROVISOIRE
DONNÉES DU 14 NOVEMBRE 2019



Le fonctionnement du système de points

Une même contribution peut être classée dans plusieurs thèmes. Le total est donc supérieur à 100%



259
contributions

Aujourd'hui

- Il y a aujourd'hui 42 régimes de retraites : certains fonctionnent d'ores et déjà par points, d'autres fonctionnent par « annuité » (c'est-à-dire que le calcul de la retraite dépend du nombre de trimestres acquis). Par exemple, les salariés du privé ont deux régimes : un régime de base en annuité et un régime complémentaire en points (l'AGIRC-ARRCO) ;
- Aujourd'hui, dans les régimes en annuité, il faut cotiser un montant minimal pour valider un trimestre (l'équivalent de 150h au SMIC). Si l'on a travaillé moins longtemps, cela ne compte pas pour la retraite. Par exemple, si vous n'avez travaillé que 149h au SMIC dans le trimestre, vous n'avez droit à rien.
- Par ailleurs, dans les régimes en annuité, puisque votre pension dépend du nombre de trimestres validés, vous êtes pénalisé si vous n'avez pas tous vos trimestres. Les personnes qui ont eu des « trous » dans leur vie professionnelle (périodes de RSA, interruption pendant plusieurs années pour s'occuper d'un enfant, etc.), c'est-à-dire des carrières heurtées ou incomplètes, sont pénalisées. Ainsi, 20% des femmes doivent attendre d'avoir atteint 67 ans pour partir à la retraite au taux plein.

Ce qui est préconisé dans le futur système universel de retraites

- Un système unique, à points.
- Chaque jour travaillé permettra d'acquérir des points et d'augmenter sa retraite.
- Chaque Français aura accès à son compte en points, et pourra savoir à tout moment où il en est de sa future retraite.
- Certains « trous de carrière » seront de surcroît compensés (maternité, maladie, invalidité, chômage).

RAPPORT
DONNÉES DU 14

NOVEMBRE 2019



Le fonctionnement du système de points

Une même contribution peut être classée dans plusieurs thèmes. Le total est donc supérieur à 100%



259
contributions

EXPRIME UN SENTIMENT D'INJUSTICE, DE MECONTENTEMENT A L'EGARD DU SYSTEME DE POINTS	51%
LES CONDITIONS D'APPLICATION DE CETTE PROPOSITION	20%
Conditionner le calcul de points en fonction des caractéristiques de la carrière (salaires, pénibilité, temps de travail...)	8%
Garantir constitutionnellement la valeur du point	7%
Indexer la valeur du point sur l'inflation	7%
EXPRIME UN SOUTIEN A LA PROPOSITION	12%
AUTRES COMMENTAIRES	23%
Demande plus d'informations sur les modalités de calcul	8%
Financer les retraites sur d'autres ressources que les revenus (épargne ...)	5%
Mettre un seuil minimal du montant de pension (smic ...) capitalisable ensuite	3%
Plafonner les retraites	2%
Autres contributions trop peu citées ou inclassables	5%

**RAPPORT PROVISOIRE
DONNEES DU 14 NOVEMBRE 2019**



Un taux de cotisation unique

Une même contribution peut être classée dans plusieurs thèmes. Le total est donc supérieur à 100%



48
contributions

Aujourd'hui

- *Aujourd'hui, chacun des 42 régimes a son propre barème de cotisation.*
- *Les salariés du privé qui représentent 70% des personnes en activité ont un taux de cotisation pour leur retraite de 28%. Ces cotisations se partagent entre l'employeur (60%) et le salarié (40%).*

Ce qui est préconisé dans le futur système universel de retraites

- *Dans le système universel, les salariés du privé et du public, les salariés des régimes spéciaux et les fonctionnaires cotiseront au même taux.*
- *Ils cotiseront tous à environ 28%, taux actuel de cotisation des salariés du privé, sur leurs revenus professionnels, primes incluses pour les fonctionnaires. Ces cotisations continueront de se partager entre l'employeur (60%) et le salarié (40%).*

RAPPORT
DONNÉES DU 14 NOVEMBRE 2019



Un taux de cotisation unique

Une même contribution peut être classée dans plusieurs thèmes. Le total est donc supérieur à 100%



48
contributions

Uniformiser le taux de cotisation	31%
Risque de générer des inégalités selon les secteurs d'activités (indépendants...)	23%
Proposer d'autres modalités : cotisation forfaitaire minimale, complément par capitalisation	21%
Augmenter le taux de cotisation	10%
Mettre en place une période transitoire	6%
Mettre en place un plafond de retraite	2%
Autres contributions trop peu citées ou inclassables	8%

**RAPPORT PROVISOIRE
DONNÉES DU 14 NOVEMBRE 2019**



Les résultats sont à analyser avec précaution en raison du très faible nombre de contributions.



Des taux de cotisation adaptés pour les indépendants

Une même contribution peut être classée dans plusieurs thèmes. Le total est donc supérieur à 100%



47
contributions

Aujourd'hui

- *Les indépendants cotisent pour leur retraite de base jusqu'à 40 000 euros de revenus par an. Au-delà de 40 000 euros annuels, ils ont une retraite complémentaire, comme les autres.*
- *Les taux de cotisation des indépendants sont inférieurs à ceux des salariés. En effet, les cotisations sont intégralement payées par les indépendants et ne sont pas partagées entre employeurs et salariés.*

Ce qui est préconisé dans le futur système universel de retraites

- *Les indépendants bénéficieront d'un régime de cotisation adapté. En revanche s'ils cotisent moins, ils auront moins de points ;*
- *Jusqu'à 40 000€ de revenus par an, il est proposé que le taux de cotisation des indépendants soit de 28% comme les autres, pour leur assurer un niveau de retraite satisfaisant ;*
- *En revanche, il serait de 12,94%* pour les revenus allant de 40 000€ à 120 000€. L'objectif : préserver l'équilibre économique des indépendants alors qu'ils n'ont pas d'employeur pour assurer une partie des cotisations. Ils bénéficieront aussi d'une baisse de la CSG au profit de leurs droits à retraite.*

RAPPORT
DONNÉES DU 14

LE
MEMBRE 2019



Des taux de cotisation adaptés pour les indépendants

Une même contribution peut être classée dans plusieurs thèmes. Le total est donc supérieur à 100%



47
contributions

Le nouveau système serait injuste pour ces professions	49%
Mettre en place une augmentation progressive des cotisations des indépendants	19%
Aligner les taux à ceux des salariés	15%
Clarifier le statut des indépendants par rapport aux métiers ubérisés	6%
Etre indépendant est un choix, en assumer les conséquences	7%
Autres contributions trop peu citées ou inclassables	4%

RAPPORT PROVISOIRE
DONNÉES DU 14 NOVEMBRE 2019



Les résultats sont à analyser avec précaution en raison du très faible nombre de contributions.



Une cotisation solidaire

Une même contribution peut être classée dans plusieurs thèmes. Le total est donc supérieur à 100%



43
contributions

Aujourd'hui

Le taux de cotisation qui participe au financement de la solidarité est de 2,3%.

Ce qui est préconisé dans le futur système universel de retraites

Dans le système universel, il est proposé que le taux de cotisation participant au financement de la solidarité soit de 2,81%. Il serait appliqué sur la totalité des revenus, sans limitation.

RAPPORT
DONNÉES DU 14 NOVEMBRE 2019



Une cotisation solidaire

Une même contribution peut être classée dans plusieurs thèmes. Le total est donc supérieur à 100%



43
contributions

Refus de la cotisation solidaire	33%
Mettre en place une cotisation sociale progressive	30%
Introduire une cotisation sur les dividendes, les bénéfices...	16%
Taxer davantage les hauts salaires sur le principe d'équité	9%
Abandonner le principe du régime universel par points	5%
Autres contributions trop peu citées ou inclassables	7%

**RAPPORT PROVISOIRE
DONNÉES DU 14 NOVEMBRE 2019**



Les résultats sont à analyser avec précaution en raison du très faible nombre de contributions.

C.



**L'âge légal du départ
et l'âge du taux plein**



L'âge de départ à 62 ans

Une même contribution peut être classée dans plusieurs thèmes. Le total est donc supérieur à 100%



521
contributions

Aujourd'hui

- *Aujourd'hui, il existe un âge légal de départ à la retraite fixé à 62 ans.*
- *Le maintien de cet âge plancher permet d'éviter de partir trop tôt avec des retraites trop faibles.*

Ce qui est préconisé dans le futur système universel de retraites

Comme aujourd'hui, l'âge légal de départ à la retraite sera maintenu à 62 ans.

RAPPORT PROVISOIRE
DONNEES DU 14 NOVEMBRE 2019



L'âge de départ à 62 ans

Une même contribution peut être classée dans plusieurs thèmes. Le total est donc supérieur à 100%



521
contributions

FORMULE UNE PROPOSITION	85%
La prise en compte de l'âge dans le départ à la retraite	60%
Calculer le nombre d'années de cotisation ou nombre d'heure plutôt que de définir un âge de départ pour tous	21%
Laisser le choix de l'âge de départ à la retraite	18%
L'âge maximal doit être de 60 ans	10%
Mettre en place un système mixte qui prend à la fois en compte l'âge et la durée de cotisation	10%
Supprimer les décotes	4%
Laisser la place aux jeunes travailleurs en partant plus tôt, en interdisant le cumul retraite emploi	3%
La prise en compte d'autres facteurs pour déterminer l'âge de départ	32%
Tenir de compte des spécificités de l'emploi occupé (pénibilité, carrière longue, dangerosité)	17%
Tenir compte de l'individualité des parcours (choix en début de carrière, congés maternité, temps partiel...)	10%
Tenir compte de la réalité du marché de l'emploi (taux de chômage élevé, accès difficile aux emplois seniors...)	4%
Mettre en place un suivi de carrière qui permet d'évaluer la progression des pensions	2%
Introduire une clause spécifique de départ anticipé pour les profils handicapés, invalides, maladies longues et leurs accompagnants	2%
EXPRIME UN MECONTENTEMENT (MANQUE DE CONFIANCE, INJUSTICE...)	7%
EXPRIME UN SOUTIEN A L'EGARD DE CETTE PROPOSITION	5%
AUTRES COMMENTAIRES	8%
Il faut responsabiliser les entreprises dans l'emploi sénior (pénalité de licenciement des + de 55 ans ...)	2%
Mettre un seuil minimal du montant de pension (smic ...)	1%
Permet de mettre tout le monde sur le même régime (équité)	1%
Autres contributions trop peu citées ou inclassables	4%

RA
DONNEES

NOVEMBRE 2019



L'âge du taux plein

Une même contribution peut être classée dans plusieurs thèmes. Le total est donc supérieur à 100%



296
contributions

Aujourd'hui

- *Aujourd'hui, il existe un âge du taux plein qui permet de bénéficier de 100% de sa retraite. Ceux qui partent avant ont une décote sur leur pension ; ceux qui partent après ont une surcote. Près de 90% des Français partent à l'âge du taux plein ou avec une surcote.*
- *Ce taux plein dépend aujourd'hui d'une durée de cotisation fixée par génération. Aujourd'hui, pour avoir 100% de sa retraite, il faut avoir validé 166 trimestres (41,5 ans) pour les personnes nées jusqu'en 1957, puis un trimestre de plus toutes les trois générations, jusqu'à 172 trimestres (43 ans) pour les personnes nées à partir de 1973.*
- *La décote s'annule à 67 ans. 20% des femmes doivent attendre d'avoir atteint l'âge de 67 ans pour pouvoir partir à la retraite, faute d'avoir acquis tous leurs trimestres avant. L'âge moyen de départ est de 63,4 ans au régime général en 2017, hors départs anticipés.*

Ce qui est préconisé dans le futur système universel de retraites

- *Dans le système universel, deux options sont possibles pour déterminer l'âge du taux plein :*
- *Il peut être commun à tous, et dès lors fixé à 64 ans pour les personnes nées en 1963 (ce qui correspond à l'âge moyen de départ à la retraite prévisionnel pour cette génération).*
- *Il peut également être individualisé (fixé selon la durée de cotisation de chacun comme aujourd'hui).*

RAPPORT
DONNÉES DU 14

NOVEMBRE 2019



L'âge du taux plein

Une même contribution peut être classée dans plusieurs thèmes. Le total est donc supérieur à 100%



296
contributions

FORMULE UNE PROPOSITION	82%
La prise en compte de l'âge dans le calcul du taux plein	60%
Calculer en nombre d'années de cotisation et non en âge de départ à la retraite	30%
Laisser le choix de l'âge de départ à la retraite	11%
Supprimer le mécanisme de décote/surcote	9%
Mettre un âge pivot à 64 ans pour garantir un retour à l'équilibre du système	7%
Partir à 60 ans	6%
Revoir le financement des retraites	4%
Proposer un âge de taux plein en fonction de l'année de naissance	2%
La prise en compte d'autres facteurs pour déterminer l'âge de taux plein	40%
Tenir de compte des spécificités de l'emploi occupé (pénibilité, carrière longue, dangerosité)	23%
Tenir compte des études longues	10%
Introduire une clause spécifique de départ anticipé pour les profils handicapés, invalides, maladies longues et leurs accompagnants	4%
Age de taux plein à déterminer en fonction des parcours individuels	3%
Mettre un seuil minimal du montant de pension (SMIC) capitalisable au cours de la carrière	2%
Calculer avec les meilleures années de salaire	1%
Tenir compte des autres engagements citoyens dans le calcul du taux plein (associatifs, travaux d'intérêt général, service national...)	1%
Mettre en place un mécanisme de solidarité au sein des couples	1%
LES RAISONS D'OPPOSITIONS	20%
Exprime son rejet de la proposition	7%
Ne tient pas compte des choix individuels de carrière (congé maternité, temps partiel, carrière hachées...)	6%
Ne tient pas compte des réalités du marché de l'emploi (emploi sénior, chômage...)	6%
Exprime un sentiment d'injustice, de mécontentement à l'égard de la réforme (notamment pour la génération 63-69)	4%
EXPRIME SON SOUTIEN A LA PROPOSITION	3%
Autres contributions trop peu citées ou inclassables	3%

DONNA

2019



Un rendement de 5,5% pour l'âge du taux plein

Une même contribution peut être classée dans plusieurs thèmes. Le total est donc supérieur à 100%



61
contributions

L'âge du taux plein permettra de bénéficier du rendement optimal du système de retraite soit 5,5% en fonction des hypothèses actuellement en vigueur (soit pour 100€ cotisés, 5,5€ versés chaque année pendant toute la durée de sa retraite). Il est proposé que le rendement soit supérieur au-delà de l'âge du taux plein (5,775% avec une année de travail supplémentaire) et inférieur en dessous de l'âge du taux plein (5,225% avec une année de travail en moins). Le taux plein correspondrait au rendement optimal du système.

RAPPORT
DONNÉES DU 14 NOVEMBRE 2019
COMMISSAIRE



Un rendement de 5,5% pour l'âge du taux plein

Une même contribution peut être classée dans plusieurs thèmes. Le total est donc supérieur à 100%



61
contributions

C'est un système trop complexe, incompréhensible	44%
Il faudrait un système simple et juste	26%
Il faut taxer les robots	5%
Il ne faut aucune majoration au-delà du taux plein	5%
Il faut tenir compte de l'espérance de vie et de la pénibilité	5%
Il faut tenir compte de l'inflation	2%
Autres contributions trop peu citées ou inclassables	13%

RAPPORT PROVISOIRE
DONNÉES DU 14 NOVEMBRE 2019



Les résultats sont à analyser avec précaution en raison du très faible nombre de contributions.

d.



**Les dispositifs de solidarité :
chômage, maladie, maternité,
invalidité, minimum retraite,
enfants et veuvage**



Des points de solidarité pour les périodes de chômage

Une même contribution peut être classée dans plusieurs thèmes. Le total est donc supérieur à 100%



105
contributions

Aujourd'hui

Aujourd'hui, la validation de trimestres pour les périodes de chômage varie en fonction des régimes.

Ce qui est préconisé dans le futur système universel de retraites

- *Dans le système universel, les règles de prise en compte du chômage à la retraite seront les mêmes pour tous.*
- *Dans le système universel, des points seront attribués pour les périodes de chômage indemnisé. Ces points seront calibrés sur le montant de l'allocation chômage.*
- *Ces points permettront d'augmenter systématiquement le montant de la retraite.*

RAPPORT
DONNÉES DU 14 NOVEMBRE 2019



Des points de solidarité pour les périodes de chômage

Une même contribution peut être classée dans plusieurs thèmes. Le total est donc supérieur à 100%



105
contributions

Maintenir le même nombre de points quelle que soit la situation (activité vs. chômage)	34%
Etendre la solidarité aux périodes de maladies longues, invalidité, chômage...	12%
Conditionner le cumul de points en période de chômage (durée, recherche effective de travail...)	12%
Cotiser sur la base des indemnités chômeurs perçues	10%
Encourager l'emploi des seniors, davantage pénalisés par les périodes de chômage	9%
Prévoir effectivement un système compensatoire pour les périodes de chômage	8%
Le chômage n'est pas un choix	7%
Autres contributions trop peu citées ou inclassables	10%

**RAPPORT PROVISOIRE
DONNÉES DU 14 NOVEMBRE 2019**



Des points de solidarité pour les périodes de congé maternité

Une même contribution peut être classée dans plusieurs thèmes. Le total est donc supérieur à 100%



84
contributions

Aujourd'hui

Aujourd'hui, la validation de trimestres pour les périodes de congé maternité varie en fonction des régimes.

Ce qui est préconisé dans le futur système universel de retraites

- *Dans le système universel, les règles seront les mêmes pour toutes.*
- *Des points de solidarité seront attribués systématiquement pour les congés maternité, comme si la personne ne s'était pas arrêtée de travailler. Les congés maternité seront donc compensés à 100%.*
- *Ces points permettront d'augmenter systématiquement le montant de la retraite.*

RAPPORT
DONNÉES DU 14 NOVEMBRE 2019



Des points de solidarité pour les périodes de congé maternité

Une même contribution peut être classée dans plusieurs thèmes. Le total est donc supérieur à 100%



84
contributions

Soutient la proposition	36%
La maternité est un travail à part entière	17%
Ce système de solidarité serait juste	10%
Cela relève de la politique familiale (pas des retraites , partage au sein d'un couple ...)	10%
Les enfants sont les actifs-cotisants de demain	8%
Conditionner le cumul de points en période de maternité (durée, limite d'enfants, cotisations...)	8%
La maternité implique nécessairement un sacrifice d'un point de vue de la carrière	8%
La maternité est un choix personnel, elle ne doit pas impliquer la solidarité sociale	8%
Autres contributions trop peu citées ou inclassables	6%

RAPPORT PROVISOIRE
DONNÉES DU 14 NOVEMBRE 2019



Les résultats sont à analyser avec précaution en raison du très faible nombre de contributions.



Des points de solidarité pour les périodes de maladie

Une même contribution peut être classée dans plusieurs thèmes. Le total est donc supérieur à 100%



80
contributions

Aujourd'hui

- *Aujourd'hui, les périodes de maladie donnent droit soit à des trimestres (1 trimestre pour 60 jours d'indemnisation) soit à l'acquisition de points dans certains régimes complémentaires.*
- *Les arrêts maladie de courte durée ne comptent dans le calcul de la retraite.*

Ce qui est préconisé dans le futur système universel de retraites

- *Dans le système universel, les périodes de maladie donneront droit à des points.*
- *Les congés maladie supérieurs à 60 jours seront compensés à 100% (et dès le 1er jour),*
- *Ces points augmenteront systématiquement la retraite et auront la même valeur que les points liés au travail.*

RAPPORT
DONNÉES DU 14 NOVEMBRE 2019



Des points de solidarité pour les périodes de maladie

Une même contribution peut être classée dans plusieurs thèmes. Le total est donc supérieur à 100%



80
contributions

La maladie n'est pas un choix, elle doit pouvoir faire l'objet de cumul de points	50%
Aucune proposition ne concerne les personnes invalides	30%
Mettre en place une cotisation sur les indemnités maladies	11%
Conditionner le cumul de points en période de maladie (durée...)	4%
Une proposition juste	3%
Autres contributions trop peu citées ou inclassables	11%

**RAPPORT PROVISOIRE
DONNEES DU 14 NOVEMBRE 2019**



Les résultats sont à analyser avec précaution en raison du très faible nombre de contributions.



Le minimum retraite

Une même contribution peut être classée dans plusieurs thèmes. Le total est donc supérieur à 100%



88
contributions

Aujourd'hui

- *Le minimum de retraite varie de 973 euros pour les salariés du privé (soit 82% du SMIC net) et 900 euros (75% du SMIC net) pour les agriculteurs**
- *La totalité du minimum de retraite est garantie pour les personnes qui ont acquis tous leurs trimestres.*
- *Le minimum de retraite évolue comme l'inflation.*
** Chiffres au 1er janvier 2019*

Ce qui est préconisé dans le futur système universel de retraites

- *Le minimum de retraite sera augmenté à 1 000 euros par mois (85% du SMIC net).*
- *Le minimum de retraite sera le même pour tous.*
- *Le minimum de retraite sera revalorisé beaucoup plus fortement qu'aujourd'hui : il sera indexé comme le SMIC, de sorte qu'il sera toujours égal à 85% du SMIC.*

RAPPORT
DONNÉES DU 14

LE
MEMBRE 2019



Le minimum retraite

Une même contribution peut être classée dans plusieurs thèmes. Le total est donc supérieur à 100%



88
contributions

Il faut une retraite unique pour tous	47%
Ce seuil minimum risque de générer des abus, des inéglités, de l'assistanat	23%
Il faut prévoir des clauses spécifiques pour les actifs les plus vulnérables (invalides, pénibilité ...)	11%
Prévoir également un maximum, un plafond pour les hautes retraites	8%
Mettre en place une réelle solidarité entre les actifs (une part supplémentaire de cotisation des revenus élevés pour garantir le minimum aux autres...)	7%
Ne pas générer d'inégalité à l'égard des actifs ayant eu des salaires élevés, ayant beaucoup travaillé	5%
Il faudra supprimer l'ASPA	3%
Conditionner l'accès au dispositif de solidarité (contreparties ...)	3%
Autres contributions trop peu citées ou inclassables	7%

RAPPORT PROVISOIRE
DONNÉES DU 14 NOVEMBRE 2019



Les résultats sont à analyser avec précaution en raison du très faible nombre de contributions.



Les points retraite liés aux enfants pour les familles

Une même contribution peut être classée dans plusieurs thèmes. Le total est donc supérieur à 100%



153
contributions

Aujourd'hui

- L'essentiel des droits accordés bénéficient aux familles nombreuses.
- Aujourd'hui, chaque parent de trois enfants ou plus peut bénéficier d'une augmentation de 10% de sa retraite de base. Cette augmentation bénéficie donc davantage aux hommes dont la retraite est en moyenne supérieure à celle des femmes.
- Les femmes bénéficient de surcroît de trimestres, mais ces derniers diffèrent selon les régimes (8 trimestres pour une femme salariée dans le privé contre 2 pour une femme salariée dans le public).
- Environ 2/3 des droits familiaux bénéficient aux femmes et un tiers aux hommes. La retraite des femmes est inférieure de 42% à celle des hommes (hors dispositif de réversion)

Ce qui est préconisé dans le futur système universel de retraites

- Dans le système universel, les parents continueront de bénéficier d'une augmentation de leur retraite pour compenser l'impact sur leur carrière du temps consacré à l'éducation des enfants.
- Les règles seront les mêmes pour tous.
- Une augmentation de la pension de 5% sera attribuée dès le premier enfant et pour chaque enfant.
- Cette augmentation sera par défaut accordée à la mère, mais les parents pourront décider de partager cette augmentation.

RAPPORT
DONNÉES DU 14

2019



Les points retraite liés aux enfants pour les familles

Une même contribution peut être classée dans plusieurs thèmes. Le total est donc supérieur à 100%



153
contributions

Mettre en place une équité entre le père et la mère	32%
Compenser avec des points le congé parental, le temps partiel pour éducation des enfants ou l'arrêt de travail (mère au foyer)	30%
Cela relève de la politique familiale/Injuste pour les retraités sans enfants	20%
Veiller à limiter les inégalités en fonction du nombre d'enfants dans le foyer	13%
Tenir compte de l'évolution des foyers (familles recomposées...)	5%
Prévoir des mesures spécifiques pour l'accompagnement des enfants handicapés	3%
Tenir compte des action sociales, du don de soi bénévole au cours sa vie (cumul de points retraite)	1%
Autres contributions trop peu citées ou inclassables	6%

**RAPPORT PROVISOIRE
DONNÉES DU 14 NOVEMBRE 2019**



Un dispositif de réversion commun à tous

Une même contribution peut être classée dans plusieurs thèmes. Le total est donc supérieur à 100%



136
contributions

Aujourd'hui

- *Aujourd'hui, en cas de décès, une partie de la retraite de la personne défunte peut être versée au conjoint survivant : c'est la « pension de réversion ».*
- *Il existe 13 systèmes différents de pensions de réversion. Selon les régimes, le montant de la pension de réversion pourra varier : il peut représenter de 50% à 60% de la pension du conjoint décédé. Dans certains régimes, il existe une condition de ressources.*
- *La pension de réversion est ouverte uniquement aux couples mariés.*
- *La pension de réversion est, le plus souvent, ouverte à partir de 55 ans.*

Ce qui est préconisé dans le futur système universel de retraites

- *Dans le système universel, la pension de réversion sera maintenue.*
- *Il existera un seul dispositif de pension de réversion avec les mêmes règles pour tous.*
- *Le calcul de la pension de réversion prendra en compte le niveau de vie du couple avant le décès. Il garantira au conjoint survivant 70 % des retraites que le couple recevait jusque-là.*
- *La pension de réversion sera ouverte comme aujourd'hui aux couples mariés.*
- *La pension de réversion sera ouverte à partir de 62 ans, âge minimal pour recevoir une pension de retraite.*

RAPPORT
DONNÉES DU 14

LE
MEMBRE 2019



Un dispositif de réversion commun à tous

Une même contribution peut être classée dans plusieurs thèmes. Le total est donc supérieur à 100%



136
contributions

Pose la question du plafonnement ou non des pensions (en fonction des ressources ...)	15%
Cette pension doit être versée au conjoint dès le moment du décès	15%
Prendre en compte les années de vie commune hors mariage ou pacs	13%
Il faut supprimer la pension de réversion	13%
Il ne faut pas changer les règles de réversion	10%
Laisser le choix individuel du bénéficiaire de la pension de réversion	7%
Conditionner le versement de cette pension (impôt, financement...)	7%
Partager la pension proportionnellement entre les différents conjoints	6%
Mettre en place un montant minimum de reversion commun à tous	5%
La pension de réversion doit permettre de vivre dignement	4%
Prévoir des clauses spécifiques pour le conjoint handicapé, en situation d'invalidité	1%
Autres contributions trop peu citées ou inclassables	7%

**RAPPORT PROVISOIRE
DONNÉES DU 14 NOVEMBRE 2019**

e.



Le niveau des retraites



La revalorisation des retraites les plus faibles

Une même contribution peut être classée dans plusieurs thèmes. Le total est donc supérieur à 100%



164
contributions

Aujourd'hui

Le système de retraites actuel assure un bon niveau de retraite moyen : 1 567€ bruts par mois en 2017 ; mais avec de fortes inégalités : 38% des femmes et 22% des hommes touchent moins de 1 000€ par mois de retraite brute.

Ce qui est préconisé dans le futur système universel de retraites

- *Le système universel permettra de réduire les écarts entre les retraites les plus hautes et les plus basses :*
 - *Les futurs retraités ayant les revenus les plus modestes et des carrières difficiles bénéficieront des nouvelles règles du système : la situation des 40% ayant les retraites les plus modestes sera en moyenne améliorée.*
 - *La retraite des femmes sera améliorée grâce aux différents dispositifs de solidarité : points pour les périodes de congés maternité, majoration de la retraite pour chaque enfant et dès le premier enfant, pension de réversion etc.*
 - *Le minimum de retraite augmentera à 1 000 euros par mois (soit 85% du Smic net)*

RAPPORT
DONNÉES DU 14

2019



La revalorisation des retraites les plus faibles

Une même contribution peut être classée dans plusieurs thèmes. Le total est donc supérieur à 100%



164
contributions

Il faut prévoir un minimum retraite, un revenu inconditionnel pour tous	35%
Proposer une retraite permettant de vivre dignement	21%
En désaccord avec la réforme	18%
Il faut plafonner les retraites les plus élevées (2000 à 3000 euros)	14%
Il faudra une indexation sur le PIB, le pouvoir d'achat	10%
Attention à ne pas créer d'inégalités entre les actifs (qui cotisent) et les inactifs (qui ne cotisent pas)	9%
Tenir compte des carrières "hachées" pour congés maternité et éducation des enfants	8%
Formule des propositions sur le financement de cette mesure (faire payer les très hauts revenus...)	8%
Ne pas mélanger cotisations retraite et solidarité	4%
Permettre le cumul emploi retraite (avec défiscalisation sur le revenu actif)	1%
Autres contributions trop peu citées ou inclassables	2%

RAPPORT PROVISOIRE
DONNÉES DU 14 NOVEMBRE 2019



La réduction des inégalités femmes-hommes

Une même contribution peut être classée dans plusieurs thèmes. Le total est donc supérieur à 100%



68
contributions

Aujourd'hui

- *Aujourd'hui, le système de retraites comporte de fortes inégalités entre les femmes et les hommes : les femmes ont une retraite moyenne inférieure de 30% à celle des hommes, et de 42% sans compter la réversion, alors que l'écart de salaire est d'environ 24%.*
- *Le système pénalise les nombreuses femmes qui se sont arrêtées de travailler ou ont travaillé à temps partiel pour élever un enfant, et à qui il manque par conséquent des trimestres : pour avoir 100% de sa retraite, 1 femme sur 5 doit attendre d'avoir 67 ans* contre 1 homme sur 10.*
- *70% des bénéficiaires du minimum de retraite sont des femmes.*

Ce qui est préconisé dans le futur système universel de retraites

- *Le système universel réduira l'écart entre les retraites des hommes et des femmes à travers plusieurs mesures.*
- *Le minimum de retraite pour une carrière complète sera fixé à 1 000 euros par mois ;*
- *Le fonctionnement en points ne pénalisera plus les femmes ayant eu des trous de carrière ;*
- *Les femmes pourront avoir 100% de leur retraite à l'âge du taux plein, soit 64 ans (et non plus 67 ans pour celles à qui il manque des trimestres).*
- *La maternité sera compensée à 100% ;*
- *Des points seront accordés pour chaque enfant et dès le 1er enfant.*
- *Le système de réversion sera conservé.*

RAPPORT
DONNÉES DU 14

NOVEMBRE 2019



La réduction des inégalités femmes-hommes

Une même contribution peut être classée dans plusieurs thèmes. Le total est donc supérieur à 100%



68
contributions

Il faut agir pour la réduction des écarts de salaire femmes-hommes	31%
Compenser la carrière des femmes (bonus congés maternité, temps partiel...)	29%
Il faut comprendre les mécanismes qui expliquent les différences de salaires entre femmes et hommes	15%
Soutient cet objectif	10%
Cela ne relève pas du sujet des retraites	10%
Autres contributions trop peu citées ou inclassables	9%

**RAPPORT PROVISOIRE
DONNÉES DU 14 NOVEMBRE 2019**



Les résultats sont à analyser avec précaution en raison du très faible nombre de contributions.



La valeur du point

Une même contribution peut être classée dans plusieurs thèmes. Le total est donc supérieur à 100%



93
contributions

Il est proposé, au démarrage du système universel, que 10€ cotisés permettent d'acquérir un point.*

Au moment de la retraite, les points seront convertis en pensions. Par exemple, pour 100 euros cotisés par mois pendant sa carrière, cela permettra de bénéficier d'une retraite de 5,5€ par mois pendant toute sa retraite, soit en moyenne sur 23 ans.

** selon les hypothèses actuelles*

RAPPORT
DONNÉES DU 14 NOVEMBRE 2019



La valeur du point

Une même contribution peut être classée dans plusieurs thèmes. Le total est donc supérieur à 100%



93
contributions

Il existe un risque majeur de dévalorisation	31%
Il faudra une valeur de point commun à tous	15%
La retraite par point est un dispositif injuste (notamment pour les enseignants)	14%
Il faudra indexer la valeur du point sur le PIB, l'inflation	12%
Il faut des précisions sur les modalités de conversion en point	12%
Il faut maintenir le système des 25 meilleurs années	5%
Il faudrait prévoir un changement progressif des modalités de calcul	3%
Quid des études longues ?	3%
Autres contributions trop peu citées ou inclassables	12%

**RAPPORT PROVISOIRE
DONNÉES DU 14 NOVEMBRE 2019**



Les résultats sont à analyser avec précaution en raison du très faible nombre de contributions.



La revalorisation de la valeur du point

Une même contribution peut être classée dans plusieurs thèmes. Le total est donc supérieur à 100%



40
contributions

Aujourd'hui

- Dans les systèmes par points qui existent (ex. AGIRC ARCCO, régime complémentaire des salariés du privé), la valeur du point évolue comme l'inflation.
- Dans le régime AGIRC ARCCO, ce sont les partenaires sociaux qui fixent la valeur du point.

Ce qui est préconisé dans le futur système universel de retraites

- La valeur du point ne baissera pas. Elle évoluera comme les salaires. Depuis plusieurs années, les salaires augmentent plus fortement que les prix. Cela permettra une meilleure revalorisation de la valeur du point dans le temps.
- Cette proposition permettra aussi que les débuts, les milieux et les fins de carrière soient traités de la même façon, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.
- Il est proposé que comme aujourd'hui, les partenaires sociaux soient associés pour fixer sa valeur.

RAPPORT
DONNÉES DU 14

PRE 2019



La revalorisation de la valeur du point

Une même contribution peut être classée dans plusieurs thèmes. Le total est donc supérieur à 100%



40
contributions

Il faudra une révision annuelle de la valeur point	40%
Il faudra une indexation sur le PIB, l'augmentation des salaires, du pouvoir d'achat	28%
Il faudra tenir compte de l'ensemble des points cumulés dès le début de carrière	8%
Il faudra tenir compte de l'espérance de vie	5%
Autres contributions trop peu citées ou inclassables	19%

**RAPPORT PROVISOIRE
DONNÉES DU 14 NOVEMBRE 2019**



Les résultats sont à analyser avec précaution en raison du très faible nombre de contributions.



La revalorisation des pensions de retraite

Une même contribution peut être classée dans plusieurs thèmes. Le total est donc supérieur à 100%



174
contributions

Aujourd'hui

- *Les retraites sont revalorisées chaque année.*
- *Elles évoluent comme l'inflation. Cette règle permet de garantir le pouvoir d'achat des retraités.*

Ce qui est préconisé dans le futur système universel de retraites

- *Comme aujourd'hui, les retraites continueront d'augmenter.*
- *Elles continueront d'évoluer comme l'inflation pour garantir le pouvoir d'achat des retraités.*

RAPPORT
DONNÉES DU 14 NOVEMBRE 2019



La revalorisation des pensions de retraite

Une même contribution peut être classée dans plusieurs thèmes. Le total est donc supérieur à 100%



174
contributions

Il faudra une indexation sur le pouvoir d'achat, l'inflation	29%
Formule des propositions de revalorisation et de financement	28%
En désaccord avec la réforme en général (trop d'inconnues, réforme injuste)	24%
Il faut prévoir un minimum retraite, un revenu inconditionnel pour tous décent	11%
Il faut une indexation sur d'autres variables : le smic, les salaires des actifs, la durée de vie...	5%
Ne pas indexer les pensions	3%
Attention à ne pas créer d'inégalités entre les actifs (qui cotisent) et les inactifs (qui ne cotisent pas)	2%
Tenir compte des carrières "hachées" pour congés maternité et éducation des enfants	1%
Autres contributions trop peu citées ou inclassables	4%

**RAPPORT PROVISOIRE
DONNÉES DU 14 NOVEMBRE 2019**

f.



**La pénibilité et les spécificités
de certains métiers**



Les carrières longues

Une même contribution peut être classée dans plusieurs thèmes. Le total est donc supérieur à 100%



121
contributions

Aujourd'hui

Le système actuel garantit les départs anticipés à 60 ans pour les personnes ayant effectué une carrière longue (entrée sur le marché du travail avant 20 ans).

Ce qui est préconisé dans le futur système universel de retraites

Comme aujourd'hui, le système universel continuera de garantir les départs anticipés à 60 ans pour les personnes ayant effectué une carrière longue (entrée sur le marché du travail avant 20 ans).

RAPPORT
DONNÉES DU 14 NOVEMBRE 2019



Les carrières longues

Une même contribution peut être classée dans plusieurs thèmes. Le total est donc supérieur à 100%



121
contributions

Maintenir le système actuel sur les carrières longues	35%
Définir clairement les métiers dit "pénibles" pour éviter les dérives, les excès / Encadrer la pénibilité	18%
Prendre en compte la problématique de la fatigue, de l'épuisement sur les carrières longues, les maladies professionnelles	14%
Maintenir les compensations sur la question de la pénibilité	14%
Prendre en compte la pénibilité des métiers paramédicaux (infirmier, aide-soignant, ergothérapeute ...)	6%
Prévoir une adaptation au contexte actuel du marché du travail (entrée tardive, réalité du niveau de pénibilité...)	5%
Tenir compte de l'apprentissage à sa juste valeur	5%
Certaines conditions peuvent encourager un départ tardif à la retraite (décote, entrée tardive sur métier peu pénible ...)	1%
Autres contributions trop peu citées ou inclassables	6%

RAPPORT PROVISOIRE
DONNÉES DU 14 NOVEMBRE 2019



Les fonctionnaires du maintien de l'ordre et de la sécurité publique

Une même contribution peut être classée dans plusieurs thèmes. Le total est donc supérieur à 100%



101
contributions

Aujourd'hui

- *Les militaires et les fonctionnaires bénéficient de modalités spécifiques de départs anticipés à la retraite pour les missions régaliennes de maintien de l'ordre et de sécurité publique. Celles-ci exigent en effet des effectifs jeunes et en bonne forme physique.*

Ce qui est préconisé dans le futur système universel de retraites

- *Comme aujourd'hui, le futur système universel de retraites conservera des modalités spécifiques de départs anticipés à la retraite pour les militaires et les fonctionnaires ayant exercé des missions régaliennes de maintien de l'ordre et de sécurité publique.*
- *L'engagement des militaires dans le cadre de certaines opérations sera valorisé par des points supplémentaires.*

RAPPORT
DONNÉES DU 14 NOVEMBRE 2019



Les fonctionnaires du maintien de l'ordre et de la sécurité publique

Une même contribution peut être classée dans plusieurs thèmes. Le total est donc supérieur à 100%



101
contributions

Fin de carrière : voir les possibilités de réduction de temps de travail et de changement de poste, départ anticipé	39%
C'est juste compte tenu de la pénibilité/dangérosité de leur travail	32%
Les fonctions régaliennes doivent être traitées au même titre que les autres	19%
Prendre en compte plus spécifiquement les policiers et les militaires (carrières dangereuses)	15%
Appliquer les mêmes règles aux différents métiers (police nationale, armée nationale ...)	4%
La carrière est un choix, en assumer les conséquences	2%
Autres contributions trop peu citées ou inclassables	5%

**RAPPORT PROVISOIRE
DONNÉES DU 14 NOVEMBRE 2019**



La pénibilité

Une même contribution peut être classée dans plusieurs thèmes. Le total est donc supérieur à 100%



324
contributions

Aujourd'hui

- La prise en compte de la pénibilité, à travers notamment des départs anticipés, varie entre les régimes de retraite même s'il s'agit d'un même métier :
- Par exemple, un conducteur de métro à Paris salarié du régime spécial de la RATP a un âge légal de départ à la retraite de 52 ans alors qu'un conducteur de métro à Lyon salarié du privé a un âge légal de départ à la retraite de 62 ans.
- Les salariés du privé et les salariés agricoles bénéficient aujourd'hui d'un compte professionnel de prévention qui permet de mesurer leur exposition à un risque professionnel.
- Le compte professionnel de prévention permet de partir jusqu'à 2 ans plus tôt à la retraite.

Ce qui est préconisé dans le futur système universel de retraites

- A métier identique, les règles de prise en compte de la pénibilité seront les mêmes pour tous.
- Le compte professionnel de prévention sera ouvert à tous : il intégrera les fonctionnaires et les salariés des régimes spéciaux.
- Comme aujourd'hui, le compte professionnel de prévention permettra de partir jusqu'à 2 ans plus tôt à la retraite.
- Le départ anticipé pour incapacité permanente sera également étendu aux fonctionnaires et aux salariés des régimes spéciaux.

RAPPORT
DONNÉES DU 14

LE
MEMBRE 2019



La pénibilité

Une même contribution peut être classée dans plusieurs thèmes. Le total est donc supérieur à 100%



324
contributions

Individualiser les parcours de pénibilité (milieu hospitalier, police, travail de nuit...) sur toute la carrière	29%
La pénibilité est un sujet complexe, faisant l'objet de controverses	18%
Tenir compte des facteurs de stress, déplacements... dans la définition de la pénibilité	11%
Tenir compte de l'espérance de vie et du niveau de santé dans la définition de la pénibilité	10%
Prendre davantage en compte la pénibilité ou la dangerosité du travail avec des critères plus adaptés	10%
Aligner les métiers du secteur public et du secteur privé	7%
Revoir les critères de cumul des points du compte pénibilité	6%
Garantir les départs anticipés pour les métiers reconnus en pénibilité	6%
Prévoir des aménagements de poste (au lieu de départs anticipés)	3%
Tenir compte des conditions réelles de travail pour les métiers pénibles	3%
La pénibilité doit être traitée et compensée pendant les années d'activité (pas pendant la retraite)	2%
Tenir compte des incapacités permanentes (accident du travail, de la vie, TMS...)	2%
Faire intervenir les spécialistes pour définir la pénibilité (médecin du travail...)	1%
Autres contributions trop peu citées ou inclassables	4%

**RAPPORT PROVISOIRE
DONNÉES DU 14 NOVEMBRE 2019**

g.



La transition emploi-retraite



Une retraite progressive

Une même contribution peut être classée dans plusieurs thèmes. Le total est donc supérieur à 100%



137
contributions

Aujourd'hui

- *La retraite progressive permet de percevoir une fraction de sa retraite de base tout en exerçant une ou plusieurs activités à temps partiel.*
- *Ce dispositif est uniquement ouvert aux salariés et aux indépendants.*

Ce qui est préconisé dans le futur système universel de retraites

- *Comme aujourd'hui, la retraite progressive permet de percevoir une fraction de sa retraite de base tout en exerçant une ou plusieurs activités à temps partiel.*
- *Il est proposé de l'étendre à tous en incluant notamment les fonctionnaires, et les salariés des régimes spéciaux.*

RAPPORT
DONNÉES DU 14 NOVEMBRE 2019



Une retraite progressive

Une même contribution peut être classée dans plusieurs thèmes. Le total est donc supérieur à 100%



137
contributions

La retraite progressive devrait être évidente / C'est une bonne chose	48%
Il faudrait mettre en place un système de contrat générationnel (transmission des savoirs, tutorat, transition bienvenue)	23%
Plus de souplesse et d'adaptation des postes en fin de carrières	18%
Il faut que ce soit un choix personnel	12%
Il faut définir une vraie politique de l'emploi des séniors (facilité accès à l'emploi, reconversion...)	10%
Exprime un désaccord : coûteux pour la société / Aucune utilité	4%
Autres contributions trop peu citées ou inclassables	4%

**RAPPORT PROVISOIRE
DONNÉES DU 14 NOVEMBRE 2019**



Le cumul emploi-retraite

Une même contribution peut être classée dans plusieurs thèmes. Le total est donc supérieur à 100%



90
contributions

Aujourd'hui

- *Le cumul emploi-retraite permet aux retraités de reprendre un métier : ils cumulent alors revenus et retraite.*
- *Le cumul emploi-retraite permet d'avoir une retraite à 100% à partir de l'âge du taux plein (en fonction de la durée d'assurance requise)*
- *Ce dispositif ne permet pas de continuer à acquérir des droits pour augmenter sa retraite.*

Ce qui est préconisé dans le futur système universel de retraites

- *Comme aujourd'hui, le cumul emploi-retraite permettra aux retraités de reprendre un métier : ils cumulent alors revenus et retraites*
- *Comme aujourd'hui, le cumul permettra d'avoir une retraite à 100% à partir de l'âge du taux plein.*
- *Contrairement au système actuel, le cumul emploi-retraite permettra d'acquérir de nouveaux droits pour augmenter sa retraite.*

RAPPORT
DONNÉES DU 14

NOVEMBRE 2019



Le cumul emploi-retraite

Une même contribution peut être classée dans plusieurs thèmes. Le total est donc supérieur à 100%



90
contributions

Exprime un soutien à cette proposition	23%
Un système de cumul emploi retraite se ferait au détriment de l'emploi des jeunes	19%
La pension retraite devrait suffire pour vivre	18%
Revoir les critères de cumul pour qu'il soit juste	18%
Laisser le choix aux retraités de cumuler emploi retraite	17%
Plafonner le montant du cumul emploi retraite	14%
Autres contributions trop peu citées ou inclassables	2%

**RAPPORT PROVISOIRE
DONNÉES DU 14 NOVEMBRE 2019**



Les résultats sont à analyser avec précaution en raison du très faible nombre de contributions.

h.



Le pilotage du système universel de retraites



Le pilotage du système universel de retraites

Une même contribution peut être classée dans plusieurs thèmes. Le total est donc supérieur à 100%



164
contributions

Aujourd'hui

- *Le pilotage du système est assuré par les différentes caisses gérant les 42 régimes. Il existe des retraites de base (par exemple la caisse nationale d'assurance vieillesse – CNAV), des retraites complémentaires (par exemple l'AGIRC ARRCO) qui fonctionne selon un système à points géré par les partenaires sociaux) et des retraites additionnelles.*
- *La solidarité n'existe pas entre régimes complémentaires et les retraites dépendent donc de l'évolution de chaque profession.*

Ce qui est préconisé dans le futur système universel de retraites

- *Une caisse nationale de retraite universelle sera créée pour gérer le nouveau système de retraite. Elle englobera tous les métiers et permettra de faire jouer une solidarité collective pour assurer la solidité du système et le niveau des retraites. Il est proposé que son conseil d'administration soit composé des partenaires sociaux (représentants des employés, des employeurs et des indépendants). Ils pourront se prononcer sur le pilotage du système, dans le cadre défini par le Parlement et le Gouvernement.*
- *La diversité de l'ensemble des assurés et des employeurs sera représentée au sein d'une Assemblée générale.*
- *Il est proposé d'associer les citoyens au pilotage du système des retraites. Un Conseil citoyen remettra un avis chaque année au conseil d'administration et au Gouvernement. Ces derniers répondront aux propositions citoyennes.*

RAPPORT
DONNÉES DU 14

NOVEMBRE 2019



Le pilotage du système universel de retraites

Une même contribution peut être classée dans plusieurs thèmes. Le total est donc supérieur à 100%



164
contributions

Mettre en place un pilotage tripartite ou quadripartite (salariés, employeurs, Etat/Syndicats, rôle du CESE, conseil citoyen ...)	27%
Exclure les politiciens dans la gestion / Exclure l'Etat (mauvais gestionnaire)	23%
Ne pas y introduire les syndicats (ne sont plus représentatifs ...)	19%
Créer une commission citoyenne	12%
Pilotage par des experts indépendants	9%
Mettre en place un financement adapté pour la pérennité du système	9%
Mettre en place un comité de pilotage composé de partenaires sociaux	7%
Plus de transparence : unifier les caisses retraites, fin des régimes spéciaux ...	6%
Mettre en place un comité de pilotage composé de retraités	5%
Ne pas générer d'inégalités entre cotisants	4%
Exprime une défiance vis-à-vis du futur système et de sa mise en application	2%
Contrôler, veiller sur l'évolution du nombre de retraité	1%
Autres contributions trop peu citées ou inclassables	10%

RAPPORT PROVISOIRE
DONNÉES DU 14 NOVEMBRE 2019



**La transition vers le nouveau
système de retraites**



Les personnes concernées par le nouveau système de retraites

Une même contribution peut être classée dans plusieurs thèmes. Le total est donc supérieur à 100%



344
contributions

L'entrée en vigueur du système concernera au plus tôt les personnes nées en 1963 et qui partiront à la retraite après le 1er janvier 2025.

**RAPPORT PROVISOIRE
DONNÉES DU 14 NOVEMBRE 2019**



Les personnes concernées par le nouveau système de retraites

Une même contribution peut être classée dans plusieurs thèmes. Le total est donc supérieur à 100%



344
contributions

Maintenir le contrat social actuel engagé (droits déjà acquis)	44%
Appliquer le nouveau dispositif uniquement aux nouveaux actifs	21%
Mettre en place une transition dans l'application de la loi	19%
Mettre rapidement en place cette nouvelle réforme (pas de transition)	13%
Offrir le choix aux actifs actuels de maintenir le système actuel ou passer au nouveau système	5%
Il y aura des inégalités inévitables entre les différents statuts d'actifs	3%
Il faut appliquer le système le plus favorable	2%
Il faut davantage d'informations (montant des pensions notamment)	2%
Mettre davantage en place des dispositions pour résoudre le chômage	1%
Il faudrait des précisions sur la problématique des reversions	1%
Autres contributions trop peu citées ou inclassables	3%

**RAPPORT PROVISOIRE
DONNÉES DU 14 NOVEMBRE 2019**



La prise en compte des différents régimes

Une même contribution peut être classée dans plusieurs thèmes. Le total est donc supérieur à 100%



166
contributions

Des périodes de transition progressives permettront de tenir compte des spécificités de chaque régime. Elles devront s'échelonner sur une durée de 15 ans après l'entrée en vigueur du système.

**RAPPORT PROVISOIRE
DONNEES DU 14 NOVEMBRE 2019**



La prise en compte des différents régimes

Une même contribution peut être classée dans plusieurs thèmes. Le total est donc supérieur à 100%



166
contributions

Activer cette nouvelle réforme pour les nouveaux actifs de 2025	17%
Il faut aligner les régimes publics et spécifiques aux conditions du privé	14%
Appliquer cette réforme à tous dans l'immédiat	14%
Progressivité de la nouvelle réforme : faire en sorte que les droits acquis avant la réforme puissent être maintenus (calcul sur les 25 meilleur années...)	14%
Sentiment d'injustice pour les fonctionnaires / Inégalité public-privé	12%
Ne pas appliquer cette réforme	11%
Progressivité de la nouvelle réforme pour les régimes spéciaux	11%
Ne pas opposer les citoyens	5%
Ne pas pénaliser les natifs de 1963 ou 1964	4%
Financer les régimes déficitaires à partir des régimes bénéficiaires	3%
Autres contributions trop peu citées ou inclassables	7%

RAPPORT PROVISOIRE
DONNÉES DU 14 NOVEMBRE 2019

03



**Les résultats des questions
posées au Haut-Commissaire**



Les questions posées au Haut-Commissaire (1/5)

Une même contribution peut être classée dans plusieurs thèmes. Le total est donc supérieur à 100%



4 267
contributions

LES QUESTIONS	62%
La mise en place du nouveau système universel de retraites / la période de transition	31%
La clarification des conditions de mise en application de la réforme	23%
Qu'en sera-t-il pour les citoyens nés entre 1963 et 1969 ? Pourquoi l'année 1963 ?	4%
Quels impacts pour les travailleurs bénéficiaires d'une RQTH et/ou en ALD ? Où les citoyens handicapés n'ayant jamais travaillé ?	3%
Quels sont les impacts en fonction du secteur d'activité (agriculture, cheminot ...) ? Quid des avantages en nature dans certains secteurs (SNCF, EDF...)?	3%
Comment réduire les inégalités inhérentes aux différences de salaires, différence de cotisation entre le public et le privé ?	3%
Qu'en sera-t-il pour les carrières longues désavantagées ? Possibilités de revalorisation des points ? De rachat des trimestres ? Perspectives de départ anticipé ?	3%
Comment éviter les risques dus à la fusion des caisses retraites (caisse déficitaire...) ?	2%
Quels sont les impacts en fonction du régime de retraite (carrière publique, carrière privée, carrière mixte, période de chômage) ?	2%
Quelles évolutions pourra connaître la valeur des points acquis ?	2%
Quelles solutions pour les citoyens qui verront leur montant de retraite baisser avec la nouvelle réforme ?	1%
Les spécificités de certains métiers ou statuts	8%
Qu'en sera-t-il précisément du traitement des professions relatives à l'enseignement : départ avancé à la retraite, réduction du temps de travail en fin de carrière ?	3%
Quelles seront les règles au regard des redassements, avancements dans la fonction publique ?	3%
Comment pallier les inégalités de traitement au sein de la fonction publique (congés et prise en compte de la pénibilité variable selon le type de fonction publique) ?	2%
Y aura-t-il un maintien des avantages pour les métiers à risque d'engagement national (gendarme, pompier, militaire ...) ?	1%
Quelles compensations sont envisagées pour le passage de 14% à 28% de cotisation des professions libérales ?	1%

**DONNÉES PROVISOIRES
DU 5 DECEMBRE 2019**



Les questions posées au Haut-Commissaire (2/5)

Une même contribution peut être classée dans plusieurs thèmes. Le total est donc supérieur à 100%



4 267
contributions

Les conditions d'acquisition des points et les modalités de calcul des pensions de retraite	21%
La prise en compte de paramètres complémentaires	16%
Pourrait-on considérer la pénibilité, notamment en fin de carrière (pré-retraite, changement de poste, réduction du temps de travail ..) ?	4%
Quelles règles pour la prise en compte des congés maternité dans le calcul de la retraite ? Des droits familiaux ? Adoption ? Familles recomposées ? Forfait par enfant plutôt que taux enfant ?	3%
La réversion de pensions : qui est concerné / Comment sont pris en compte les couples pacsés / Quel pourcentage de la retraite sera versée ? Cas du conjoint collaborateur ?	3%
Pourquoi ne pas mettre en place pour les cotisations incomplètes une retraite minimum, au moins égale au smic ? Ou une même retraite pour tous ?	2%
Quelles compensations auront les citoyens entrés tardivement dans le marché de l'emploi (longues études, formation) ?	2%
La nouvelle réforme tient-elle compte de l'espérance de vie (bonus suivant espérance de vie, santé ..) ?	1%
Pourrait-on mettre en place un système de partage de points pour les couples divorcés / de transfert de trimestre au sein d'un couple ? Impacts au sein d'un couple ?	1%
Y aura-t-il une prise en compte des primes (astreintes ..) dans le calcul ? A quelle hauteur ?	1%
Quel sera le montant de la décote en cas de départ anticipé (60 vs 62 ans ..) ? Départ anticipé compte tenu de la pénibilité du travail ou autres motifs (handicaps ..) ?	1%
Les conditions générales d'acquisition des points	5%
Peut-on avoir plus de précisions sur le taux de cotisation retraite de référence ? Comment calculera-t-on les points ? Reclassements possibles ? Quel intérêt ?	2%
Peut-on avoir plus de précisions sur les modalités d'acquisition de points / le rachat de trimestre ?	1%
Quel seront les mois de référence pour les calculs ? Les 6 derniers mois ?	1%

DONNÉES PROVISOIRES DU 5 DECEMBRE 2019



Les questions posées au Haut-Commissaire (3/5)

Une même contribution peut être classée dans plusieurs thèmes. Le total est donc supérieur à 100%



4 267
contributions

Les modalités de financement des retraites	5%
Quand et comment mettra-t-on fin aux inégalités en matière de cotisation entre actifs ou entre actif vs. inactifs ?	4%
Quelles solutions pour encourager le marché de l'emploi et notamment l'employabilité des séniors de 50 ans et plus ?	1%
Les principes généraux du nouveau système universel des retraites	4%
Les financement et la gouvernance du système	2%
Le maximum de 14% PIB ne sera-t-il pas évolutif en fonction de l'évolution de la démographie ? Est-ce une solution juste et applicable ? Quid du pouvoir d'achat ?	1%
Retrouvera-t-on réellement un équilibre en 2025 ? Ou en sera le budget ?	1%
Qui seront les futurs gestionnaires de la caisse de retraite ? Qui va gérer les versements ?	1%
La solidarité et l'équité entre générations	1%
Comment réduire les inégalités intergénérationnelles ?	1%
L'âge de départ ou l'âge pivot	1%
L'âge de départ ou l'âge pivot	1%
Autres questions	5%
Pourquoi ne pas laisser le choix de départ en retraite ?	1%
Que deviendra le régime retraite en 2025 ? Les sommes acquises acquises en 2025 ?	1%
Pourquoi ne pas adapter les droits pour les retraités vivants à l'étranger ?	1%

**RAPPORT PROVISOIRE
DONNEES DU 5 DECEMBRE 2019**



Les questions posées au Haut-Commissaire (4/5)

Une même contribution peut être classée dans plusieurs thèmes. Le total est donc supérieur à 100%



4 267
contributions

LES SUGGESTIONS		22%
Les suggestions relatives au calcul de la retraite		8%
Avoir d'un dispositif fiable de simulation de retraite sur la base du futur système universel de retraite / Simulation visuelle (exemple concret)		2%
Prendre en compte les stages en entreprise durant les études / les travaux d'utilité collective/ Les années d'apprentissage		1%
Un calcul en nombre de cotisation et non en âge		1%
Prendre en compte les congés parentaux, pour l'accompagnement d'enfants malades, handicapé, de parents en fin de vie...		1%
Prendre en compte le service militaire / service national		1%
Prendre en compte les périodes d'activité effectués à l'étranger		1%
L'individualisation des parcours dans le calcul des retraites		1%
Prévoir la possibilité d'un calcul basé sur le temps de travail (en heure)		1%
Les suggestions relatives au financement de la retraite		5%
Comment financer cette réforme ? Rechercher d'autre financement que les salaires (réduire les aides sociales...)?		2%
Introduire une part de financement possible par une taxation des dividendes, stock-options, du CA des entreprises		1%
Créer un équilibre entre la création de nouveaux emplois (plus de cotisation) en encourageant les départs (ou départs anticipés) en retraite		1%
Introduire une taxation des nouveaux outils au regard de l'évolution des métiers (robotisation, taxe écologique...)		1%
Les autres suggestions		9%
Il faut que cette réforme s'applique aux élus		5%
Créer deux systèmes afin de répondre aux objectifs et conditions des deux principales catégories : les salariés et les indépendants et libéraux / Ou tout calquer sur le régime indépendant / Un système par répartition un autre par capitalisation		2%
Il faut que cette loi s'applique uniquement aux nouveaux actifs à la date du vote		1%

**DONNÉES DU PROVISoire
DU 5 DECEMBRE 2019**



Les questions posées au Haut-Commissaire (5/5)

Une même contribution peut être classée dans plusieurs thèmes. Le total est donc supérieur à 100%



4 267
contributions

LES AVIS SUR LE SYSTÈME UNIVERSEL DES RETRAITES		15%
Exprime un doute à l'égard du système universel des retraites (mensonge, information dissimulée, vol de données..)		6%
Un sentiment d'injustice, d'inéquité (petite retraite vs. retraite aisée, accord employeur-refus..)		5%
Le système universel des retraites est imprécis, complexe, non adapté à l'évolution du travail		1%
Exprime un soutien à l'égard du système universel des retraites		1%
Une inégalité perçue pour les fonctionnaires		1%
Autres contributions trop peu citées ou inclassables		5%

**RAPPORT PROVISOIRE
DONNÉES DU 5 DECEMBRE 2019**



“opinionway

15 place de la République 75003 Paris

« Rendre le monde intelligible pour agir aujourd’hui et imaginer demain. »